



© AdobeStock

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2023-2024
AVRIL 2025

EN CO-PRODUCTION AVEC



SOMMAIRE

INTRODUCTION

01

L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

P.4

02

LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

P.14

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES P.14

LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES P.21

LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES P.25

LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE P.26

LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES P.26

03

LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

P.27

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES P.27

LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES
BIOLOGIQUES P.28

LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES
BIOLOGIQUES P.33

LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES P.35

LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES P.37

LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES
ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM) P.38

LES AUTRES FILIÈRES DE PRODUCTION
VÉGÉTALES BIOLOGIQUES P.39

04

LES PRÉPARATEURS BIO

P.40

EN FRANCE P.40

EN NORMANDIE P.40

LA RESTAURATION BIOLOGIQUE P.41

05

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO

P.44

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES P.44

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS
DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES P.49

06

LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

P.51

POUR ALLER PLUS LOIN P.56

CONCLUSION ET PERSPECTIVES P.57

COMITÉ RÉDACTIONNEL P.58

INTRODUCTION

Cette 15^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) pour la Normandie présente les dernières données disponibles pour chaque filière régionale, des productions animales et végétales biologiques à la commercialisation des produits alimentaires biologiques. Elle dresse également des tendances de conversion pour l'année 2024.

Comme dans les précédentes éditions, pour la production sont dénombrés les exploitations, les cheptels, les surfaces certifiées en agriculture biologique et en conversion. Les données départementales anonymes sont consolidées au niveau régional. Les principaux chiffres (production, transformation, distribution et consommation) sont fournis par l'Agence BIO (Observatoire National de l'Agriculture Biologique – Chiffres clés 2023, édition 2024). Les analyses et éléments plus qualitatifs sont apportés par l'association Bio en Normandie et la Chambre d'agriculture de région Normandie.

Tous les ans, des exploitations bio s'engagent et se désengagent de la certification en agriculture biologique, pour différentes raisons. Mais un arrêt de certification bio ne correspond pas toujours à un retour à l'agriculture conventionnelle. Pour cette nouvelle édition, les données concernant les arrêts de certification bio en Normandie ont été analysées de manière plus approfondie : évolution, motifs, productions concernées (avec rebasement des séries, en lien avec le nouveau système d'information de l'Agence BIO).

La rubrique «Pour aller plus loin» présente les dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dédiés à l'agriculture biologique qui ont été déployés en Normandie ou qui vont prochainement l'être. Elle présente également des initiatives mises en place pour faciliter l'accès à l'alimentation bio pour des publics sensibles ou précaires.

Dans les rubriques «Actualités des entreprises», les informations relatives aux entreprises et aux filières bio sont extraites de la lettre de veille INCA BIO réalisée par la Chambre d'agriculture de région Normandie.

Si vous souhaitez recevoir par mail cette lettre de veille (4 numéros / an), vous pouvez envoyer vos coordonnées à l'adresse : incabio@normandie.chambagri.fr

POINT MÉTHODOLOGIQUE :

Pour les données de l'année 2023 mises à disposition par l'Agence BIO au cours de l'année 2024, la méthode de comptabilisation concernant les producteurs, entreprises, surfaces et cheptels engagés en bio a été revue. En lien avec le développement d'un nouveau système d'information, le changement de méthode consiste désormais en un relevé de l'ensemble des données bio au 31 décembre. Les chiffres des années précédentes ont été recalculés sur la base des nouvelles règles définies. Le principal impact observé est une baisse des entreprises engagées, des surfaces et des cheptels (- 1 % en moyenne). De plus, des erreurs de rattachement des adresses d'exploitations agricoles ont été corrigées, avec rétroactivité, certaines communes étant auparavant rattachées au mauvais département ou à la mauvaise région.

01

L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

Les principaux chiffres annuels de production sont donnés par l'Agence BIO (chiffres clés 2023, édition 2024). Les tendances des nouveaux engagements en AB sont fournies via les nouvelles notifications enregistrées par l'Agence BIO sur l'année 2024.

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio en France

	France 2023	France 2023/2022
Exploitations	61 163	+ 2,1 %
Surfaces engagées en bio	2 767 828 ha	- 1,9 %
dont surfaces certifiées bio	2 462 158 ha	+ 3,2 %
dont surfaces en conversion	305 670 ha	- 30 %
SAU moyenne	45 ha	- 2 ha
Part de SAU en bio	10,8 %	- 0,2 pt

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

PLUS DE 60 000 FERMES BIO EN FRANCE

Le nombre total de producteurs engagés en bio continue de progresser en France, mais à un rythme inférieur à celui des années précédentes. Ce sont 4 126 nouveaux producteurs qui se sont engagés en bio en 2023 (contre 4 810 en 2022). Parallèlement, on enregistre 3 054 arrêts de certification bio en 2023 (contre 2 944 en 2022). La moitié de ces arrêts relève d'un changement dans le choix de la conduite de l'exploitation, un tiers est lié à l'arrêt total de l'activité agricole (dont départ en retraite). Le solde entre les arrivées (6,75 % de nouveaux) et les sorties du bio (5,1 % des effectifs) reste encore positif pour l'année 2023 mais traduit un coup de frein dans la dynamique des engagements en bio.

Ainsi, fin 2023, la France comptait 61 163 exploitations agricoles engagées en bio (soit un solde positif de + 1 274 exploitations bio / fin 2022), soit 14 % des exploitations agricoles françaises. La SAU moyenne d'une exploitation bio en France, toutes productions confondues, est de 45 ha (- 2 ha / SAU moyenne de 2022). Les surfaces totales engagées en bio (à savoir, les surfaces converties et en conversion) s'élèvent à 2,77 millions ha (- 2 % / 2022), dont 305 670 ha en conversion :

- Les surfaces certifiées bio (arrivées au terme de leur conversion) progressent de 3 % entre 2022 et 2023 (2,46 millions ha certifiés bio en 2023).
- Les surfaces en conversion (toutes années de conversion confondues) diminuent de 30 % entre 2022 et 2023.

Fin 2023, la part de la surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique atteint 10,8 % de la SAU française (contre 11 % fin 2022). Ainsi, entre 2022 et 2023, la France a perdu près de 54 200 ha conduits en bio (- 2 %). Ceci s'explique par le déficit de conversion initié dès 2021 et les arrêts de producteurs bio sur de grandes surfaces (presque exclusivement des surfaces fourragères ou des grandes cultures). Du côté des productions animales, la part du bio dans le cheptel français est en recul. Pour la première fois, le nombre d'éleveurs bio est en baisse.

D'après les premières données disponibles, en France, on enregistre 1 167 nouveaux producteurs bio sur le 1^{er} semestre 2024. Il y a 14 % de nouveaux producteurs bio en plus par rapport à la même période en 2023 mais on enregistre 30 % d'arrêts de producteurs en plus / même période 2023. Cependant, le solde net entre producteurs bio entrants et sortants reste encore positif sur le 1^{er} semestre 2024.

MAINTIEN DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS BIO EN NORMANDIE

En Normandie, comme au niveau national, la dynamique de conversion a ralenti en 2023, avec moins de surfaces en conversion par rapport à 2022. Fin 2023, la région comptait 2 341 exploitations bio (chiffre stable / 2022), pour une surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) de près de 129 600 ha (- 3,7 % / 2022), dont près de 9 300 ha en conversion (- 46,2 % / 2022). Ainsi, pour la première

fois en Normandie, on observe un léger recul des surfaces engagées en bio (perte de près de 5 000 ha entre 2022 et 2023). Ce recul des surfaces bio, également observé dans d'autres régions, est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021.

La Normandie est la 9^e région française, sur 13 régions métropolitaines, par le nombre d'exploitations conduites selon le mode de production biologique. La taille moyenne de ces exploitations est de 55 hectares. Fin 2023, la part consacrée à l'AB atteint 6,7 % de la SAU normande (contre 6,9 % fin 2022), ce qui place la Normandie à la 11^e position sur 13 régions métropolitaines.

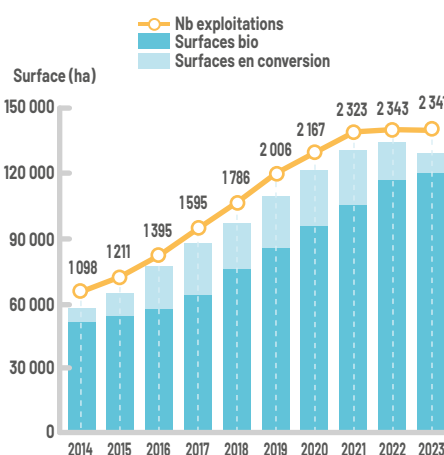
Nombre d'exploitations et surfaces bio en Normandie en 2023								
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie 2023	Normandie 2023/2022	Rang région
Exploitations	578	269	673	526	295	2 341	- 0,1 %	9 ^e
Surfaces cultivées (ha)	33 242	12 213	37 142	35 244	11 732	129 573	- 3,7 %	9 ^e
dont en conversion (ha)	2 137	1 021	2 447	2 365	1 303	9 273	- 46,2 %	10 ^e
SAU moyenne (ha)	58	45	55	67	40	55	- 2 ha	-
Part SAU en bio	9,0 %	3,4 %	8,9 %	8,8 %	3,0 %	6,7 %	- 0,2 pt	11 ^e

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : poules pondeuses, brebis (quasi exclusivement pour la viande), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs...

On relève une nette différence de % de SAU en bio entre les deux anciennes régions administratives, notamment du fait de l'orientation de leurs productions agricoles. On note également une disparité pour la SAU moyenne par exploitation bio. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la mixité (une ferme ayant une partie de sa production en AB et une autre partie en conventionnel) est plus représentée dans l'Eure et en Seine-Maritime, certaines exploitations en polyculture ayant fait le choix d'une conversion progressive (ex : par îlot ou parcelle...).

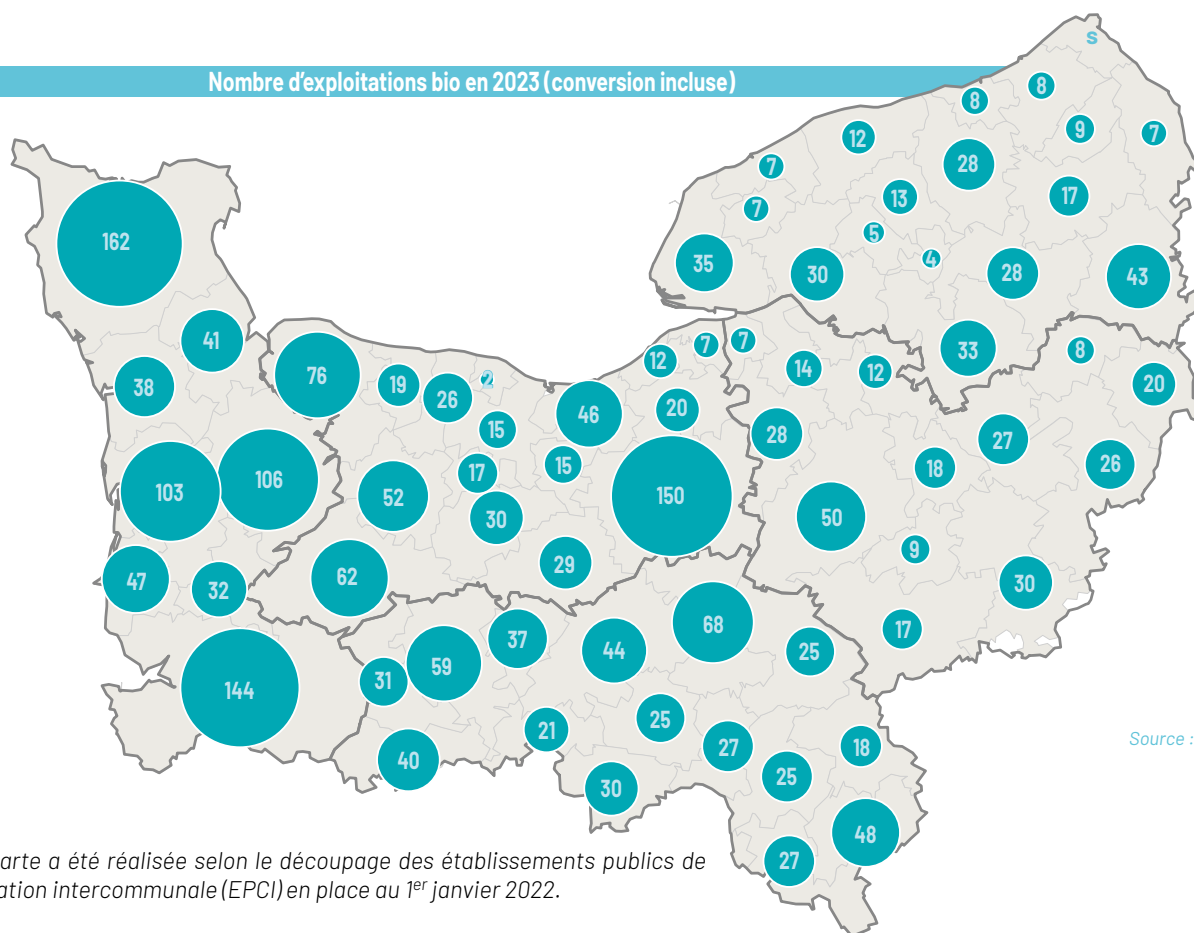
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



Nombre d'exploitations bio en 2023 (conversion incluse)



Source : Agence BIO - OC

Cette carte a été réalisée selon le découpage des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en place au 1^{er} janvier 2022.

Fin 2023, on dénombre 2 341 exploitations bio en Normandie (certifiées bio + en conversion). Les secteurs géographiques où les exploitations en AB sont les plus nombreuses correspondent globalement à l'ex Basse-Normandie, en particulier le Nord Cotentin, le Centre et Sud Manche, le Pays d'Auge (14 et 61) et le Bessin. Inversement, il y a une plus faible densité d'exploitations bio dans l'ex Haute-Normandie. Toutefois cette vision pourrait être à relativiser dans la mesure où le nombre total d'exploitations diffère selon les secteurs, en particulier dans les zones de cultures où leur taille est plus importante et donc les effectifs moins nombreux. Par ailleurs, la taille des EPCI, assez variable, influe aussi sur la lecture de cette carte.

Tendances des nouveaux engagements en AB en 2024 (par département)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de nouvelles exploitations qui se sont notifiées en AB en 2024	28	8	38	25	15	114

Source : Agence BIO - Notifications 2024

D'après les premières données disponibles pour la Normandie, 114 exploitations se sont notifiées en bio pour la première fois sur l'année 2024 (chiffre stable / 2023). Le nombre de premières notifications est nettement supérieur en ex Basse-Normandie (30 en moyenne par département) contre moins de quinze en moyenne par département en ex Haute-Normandie.

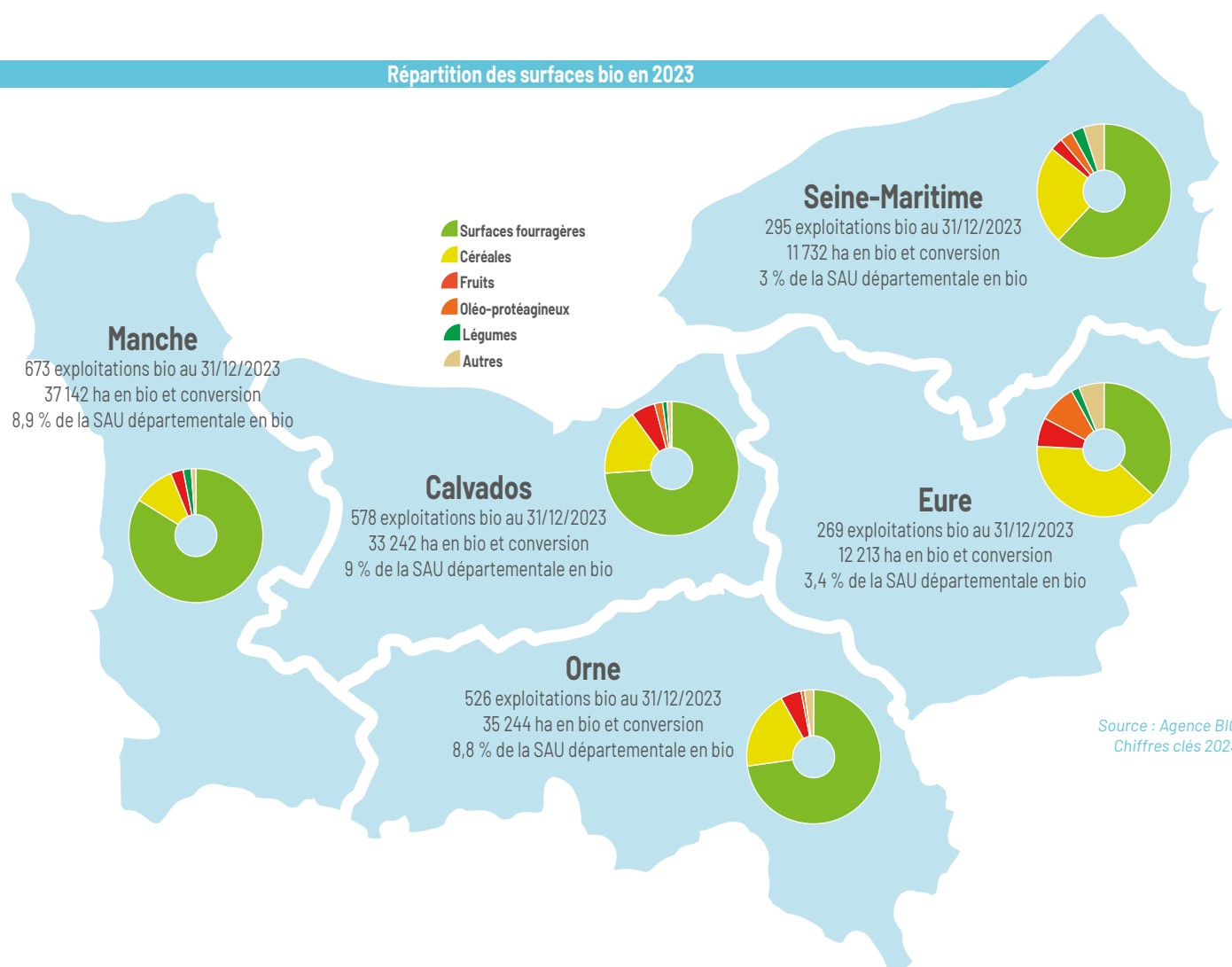
Les nouveaux engagements en AB se maintiennent en 2024 par rapport à 2023 et 2022 mais restent inférieurs au pic observé sur la période 2019-2021. C'est encore en légumes et en fruits que les nouveaux engagements en AB restent les plus nombreux dans la région.

Tendances des nouveaux engagements en AB en 2024 (par production)

Production principale AB déclarée	Tendances 2024
Légumes	30
Fruits	21
Surfaces fourragères	14
Bovins (lait + viande)	12
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	7
Grandes cultures	5
Semences et plants	5
Viticulture	4
Autres productions : apiculture, cultures industrielles, œufs, ovins lait et viande, volailles de chair... (1 à 4 notifications / production)	16
TOTAL	114

Source : Agence BIO - Notifications 2024

Répartition des surfaces bio en 2023



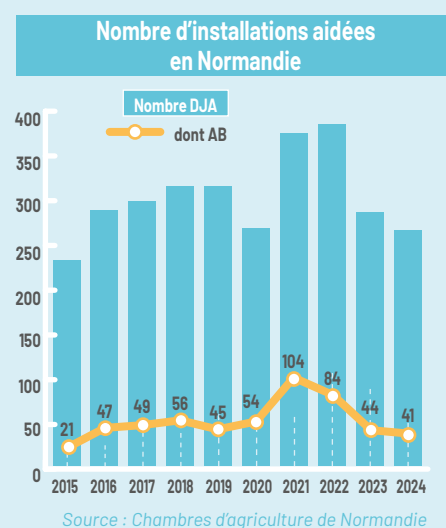
41 installations aidées en AB en Normandie

Sur le 1^{er} semestre 2024, en Normandie, 41 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées (DJA)*. Ces installations en AB représentent 15 % des installations aidées régionales pour 2024.

Les installations aidées bio en Normandie concernaient principalement le maraîchage (37 % des installations aidées bio) et la production de bovins lait (32 %). Les autres productions bio (ovins-caprins, bovins viande, arboriculture...) concernaient chacune 2 à 5 installations aidées en 2024.

Les deux tiers de ces installations aidées bio avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).

* En Normandie, le dispositif DJA est clos depuis le 30 juin 2024. Pour les projets d'installation en agriculture, les candidats peuvent solliciter le dispositif Normandie Démarrage Installation (NDI).



LE DISPOSITIF NORMANDIE DÉMARRAGE INSTALLATION SUCCÈDE À LA DJA

Le dispositif Normandie Démarrage Installation mis en place par la Région Normandie s'est ouvert progressivement :

- Depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les Jeunes Agriculteurs s'installant dans la filière équine et inéligibles à la DJA
- Depuis le 1^{er} juillet 2023 pour les Nouveaux Agriculteurs (suite à l'arrêt d'Impulsion-Installation le 30 juin 2023)
- Depuis le 1^{er} juillet 2024 pour les Jeunes Agriculteurs (suite à l'arrêt de la DJA le 30 juin 2024)

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, l'évolution des parcours professionnels et la part significative des reconversions professionnelles dans les projets d'installation, la Région Normandie a souhaité faire évoluer son dispositif d'aide pour soutenir les installations des différents profils des candidats à l'installation. Ainsi, Normandie Démarrage Installation remplace à la fois : le dispositif Impulsion Installation de la Région Normandie et la Dotation Jeune Agriculteur. Dans le cadre du précédent dispositif Impulsion Installation, l'aide forfaitaire prévoyait une bonification bio. Le nouveau dispositif NDI ne prévoit pas de bonification bio.

Pour le nouveau dispositif Normandie Démarrage Installation (NDI), les publics concernés et les montants sont précisés ci-dessous :

	Pour un Jeune Agriculteur Dont filière équine JA au 01/01/2023	Pour un nouvel agriculteur
Âge maximal	40 ans	52 ans
Conditions de formations	Diplôme agricole de niveau 4 ou expérience professionnelle	Diplôme de niveau 3 ou expérience professionnelle
Installation à titre principal ou installation progressive	25 000 € + 5 000 € zonage ICHN	15 000 € + 5 000 € zonage ICHN
Installation à titre secondaire	12 500 € + 2 500 € zonage ICHN	7 500 € + 2 500 € zonage ICHN

Source : Région Normandie

Pour en savoir plus : www.normandie.fr/normandie-demarrage-installation

En ce qui concerne les installations aidées, la Région Normandie comptabilise 375 candidats à l'installation soutenus en 2024 dont 268 DJA, 92 NDI (54 NA / 31 JA / 7 activités non agricoles en milieu rural) et 15 Impulsion Installation (certains derniers candidats ont pu valider leur dossier dans le cadre du dispositif Impulsion Installation car ils n'étaient pas rattrapables dans le nouveau dispositif NDI).

Quelle place pour l'agriculture biologique ?

- 15 % des dossiers DJA déposés en 2024 sont en agriculture biologique
- 28 % des dossiers NDI déposés en 2024 sont en agriculture biologique

Les installations aidées en AB en Normandie (en 2024, tous dispositifs confondus)

Dossiers installations aidées en AB :
64 dossiers (29 en individuel, 35 en société)

Répartition par OTEX :

- 22 en maraîchage / horticulture.
- 17 en bovins lait.
- 7 en polyculture / polyélevage.
- 6 en fruits ou autres cultures permanentes.
- 5 en ovins, caprins.
- 1 en bovins lait et viande.
- 1 en bovins viande.
- 1 en équidés.
- 1 en grandes cultures.
- 3 autres : hériculture, production de PPAM + kéfir & boissons fermentées, production & transformation de fleurs de chanvre CBD.

Source : Région Normandie



S'installer en bio ou transmettre sa ferme en bio en Normandie

D'une manière générale, exercer une activité en agriculture biologique reste un préalable pour une partie des candidats à l'installation. En 2023, 21 % des projets présentés au Point Accueil Installation (PAI) en Normandie sont en agriculture biologique (chiffre stable / 2022). En 2020 et 2021, la part de projets bio au PAI s'élevait à 32 %. Alors que le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu important dans la région, le maintien en bio des fermes bio constitue un défi majeur.

Plateforme numérique « Installer Transmettre Normandie »

La plateforme numérique « Installer Transmettre Normandie » est un projet multi partenarial, piloté par les Chambres d'agriculture de Normandie, qui a pour objectif d'informer les futurs agriculteurs, les porteurs de projets et les cédants.

Au travers de différents profils adaptés à chaque visiteur, cette plateforme a pour but d'accompagner chacun, à différentes étapes de son installation ou de sa transmission, à la réussite de son projet.

Que ce soit pour les visiteurs qui « en rêvent » et aimeraient se tourner vers le monde agricole sans réelles connaissances, ceux qui « y pensent » avec une idée un peu plus travaillée mais qui ont besoin de définir plus clairement leur projet ou bien ceux qui « s'y mettent » en les guidant dans leurs démarches, cette plateforme numérique a pour vocation à accompagner chacun des futurs installés de l'idée, en passant par les démarches, jusqu'à l'installation.

Cet outil est aussi dirigé vers les exploitants en fin de carrière, proche de la retraite ou dans le cadre d'un changement d'activité. Comment bien préparer sa transmission ou sa retraite, l'anticiper et se faire accompagner pour une cession dans un cadre idéal et serein. Il sera enrichi au fil du temps par des contenus propres aux spécialités de chacun : accompagnement juridique, foncier, formation, aides agricoles...

Plus d'information sur :

www.installer-transmettre-normandie.fr/

S'installer en bovins lait bio

Notamment destiné aux porteurs de projet en bovins lait bio, un guide pratique sur la production laitière bio normande a été réalisé par Bio en Normandie, notamment dans un contexte de départ à la retraite massif pour des agriculteurs/trices en bovins lait. [Le guide est consultable ici](#)

Se former sur la bio (liste non exhaustive)

Le CFPPA de Coutances (50) propose une formation qualifiante dédiée au maraîchage biologique.

Les Chambres d'agriculture de Normandie et le réseau Bio en Normandie proposent des formations non qualifiantes à l'AB (ces formations s'adressent en priorité aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitation et personnes engagées dans un parcours à l'installation).

Tester son activité bio

Des dispositifs pré-installation existent. Ils permettent aux porteurs de projet de tester leur activité agricole dans un cadre sécurisé. En Normandie, il y a plusieurs espaces-test agricoles. Certains d'entre eux sont portés par des collectivités, à l'instar du PNR du Perche (61) et de Le Havre Seine Métropole (76) avec notamment la coopérative d'activité et d'emploi Rhizome. Dans le Calvados, un nouvel espace-test agricole a vu le jour. Situé à Creully sur Seulles, au domaine du Prieuré Saint-Gabriel, il offre différentes possibilités pour des activités de produc-

tion (maraîchage, production de plants, petit élevage), formation et animation. Plusieurs partenaires, le domaine du Prieuré Saint-Gabriel, Bio en Normandie, Rhizome et le Département du Calvados ont accompagné la mise en place de ce projet. Depuis début janvier 2025, le domaine accueille ses premiers testeurs.

Transmettre sa ferme bio

La transmission des fermes bio est un enjeu majeur pour la filière bio normande. En Normandie, on observe une inadéquation entre les projets des candidats à l'installation (activité de maraîchage, PPAM...) et les fermes bio à transmettre (bovins lait, arboriculture). Comment permettre l'accès au foncier de ces porteurs de projets moins demandeurs en surfaces tout en maintenant des fermes bio ? Par ailleurs, si le nombre de porteurs de projet en bio reste stable, c'est bien le nombre de départs massifs d'agriculteurs bio en retraite dans les prochaines années qui est préoccupant pour le renouvellement des générations. Pour ces deux raisons, l'anticipation des agriculteurs 3 à 4 ans avant la retraite pour la recherche d'un repreneur va être un élément clé pour la réussite de la transmission. Elle permet à la fois d'avoir le temps de trouver un repreneur dans un contexte où beaucoup d'autres fermes pourront être à transmettre et/ou d'imaginer de nouvelles formes de transmission avec de fortes évolutions du système de production (restructuration, conversion...).

Actualités des collectivités 2024



Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

L'espace-test agricole de Boisville bientôt occupé par des maraîchers bio

En 2018, la Communauté de communes des Sources de l'Orne (61) a acheté la ferme de Boisville pour développer l'agriculture bio, les circuits courts et préserver la ressource en eau. L'espace-test agricole s'étend sur 3,5 ha, dont 1 600 m² de serre, au nord de Sées. Suite à un appel à candidature, un couple de maraîchers ornaïens a été retenu pour essayer son activité biologique sur ce site. Le projet s'appuie sur la couveuse Rhizome (coopérative d'activité et d'emploi agricole basée à Essay) qui accompagne la collectivité dans la gestion du site. Un partenariat a également été mis en place avec le CFPPA de Sées qui forme des maraîchers. La phase de test s'étend sur un an, renouvelable deux fois. Si l'essai est concluant, les maraîchers pourraient s'installer sur place.

LES ARRÊTS DE CERTIFICATION EN AB : QU'EN EST-IL EN FRANCE ?

Tous les ans, des exploitations bio se désengagent de la certification en agriculture biologique. Mais un arrêt de certification bio ne correspond pas toujours à un retour à l'agriculture conventionnelle. Lorsque les raisons de l'arrêt de certification bio sont identifiées, de nombreux cas de figure en sont à l'origine : cessation totale de l'activité agricole (dont les départs en retraite), abandons (cela concerne les exploitations qui se sont arrêtées avant une année entière d'engagement en bio), cessation de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

En 2021, en France, les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) concernaient 4 % des fermes bio (proportion à peu près équivalente lors des années

précédentes). L'arrêt total d'activité (dont les départs en retraite) en est la principale raison (40 % des arrêts de certification bio en 2021), devant les arrêts de l'activité bio (30 %). En 2022, les arrêts de certification bio progressent au niveau national (5,1 %) et les arrêts de l'activité bio passent pour la première fois en tête, représentant 36 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (34 %). En 2023, le niveau des arrêts de certification bio se maintient (5,1 %) en France. Les arrêts de l'activité bio sont plus fréquents, pour atteindre 50 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (31 %).

En 2024, les arrêts de certification bio repartent à la hausse (5,9 %) en France. Les arrêts de l'activité bio sont plus fréquents,

pour atteindre 56 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (27 %).

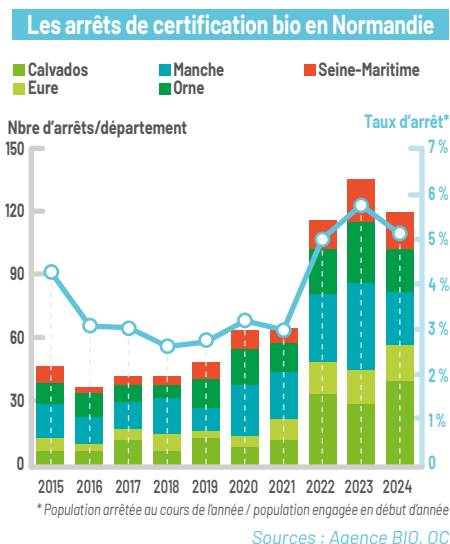
Au niveau national, les trois principales productions concernées par les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) sont en 2024 : les grandes cultures, la viticulture et les légumes. Les trois principales productions concernées par l'arrêt d'activité bio (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) en 2024 sont les grandes cultures, la viticulture et les surfaces fourragères.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les fermetures d'ateliers bio (avec poursuite d'activité pour les autres ateliers bio de l'exploitation), la non mise en production, ni les limitations de production mises en place dans certaines filières bio.

LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE : UNE LÉGÈRE BAISSSE ENTRE 2023 ET 2024

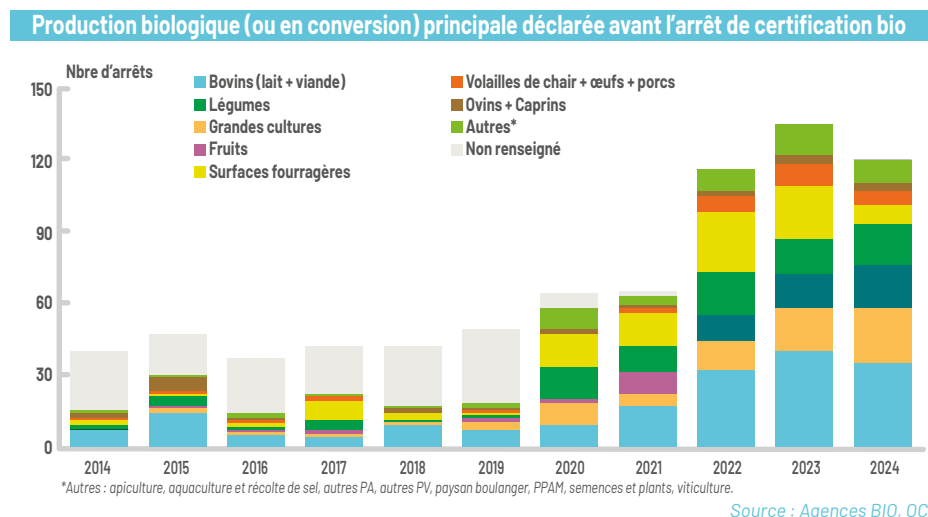
Entre 2015 et 2021, en Normandie, les arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) oscillent entre 2,6 % (en 2018) et 4,3 % (en 2015). Ce taux est globalement de 1 à 2 points inférieur à ce que l'on observe au niveau national, sur la même période. En 2022, ce taux progresse fortement pour atteindre 5 % dans la région (5,1 % au niveau national) / 3 % en 2021 en Normandie. En 2023, les arrêts de certification bio (tous motifs

d'arrêt confondus) montent à 5,8 % dans la région (5,1 % au niveau national). En 2024, les arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) diminuent à 5,1 % dans la région (5,9 % au niveau national). Dans les départements normands, pour l'année 2024, ces taux d'arrêt de certification bio sont assez hétérogènes : ils s'échelonnent de 3,7 % dans la Manche à 6,9 % dans le Calvados.



BOVINS LAIT ET VIANDE : LES PRODUCTIONS PRINCIPALES CONCERNÉES PAR LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE

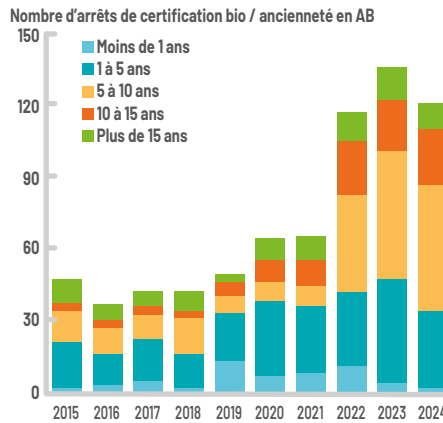
En 2024, les productions principales des exploitations bio (sachant qu'une exploitation bio a une production principale bio et peut avoir d'autres productions bio secondaires) concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) sont le reflet des productions bio régionales : élevage bovin (lait et viande quasi au même niveau), grandes cultures, fruits, légumes puis surfaces fourragères. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : œufs, PPAM, volailles de chair, ovins et caprins. Ces productions bio étant moins présentes en Normandie, il est logique que leur arrêt de certification bio soit moins fréquent.



PLUS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ EN AB POUR LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE

En 2024, plus de 70 % des exploitations bio concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) avaient au moins 5 ans d'ancienneté en AB, 28 % avaient au moins 10 ans d'ancienneté en AB.

Les arrêts de certification bio en Normandie/ ancienneté en AB

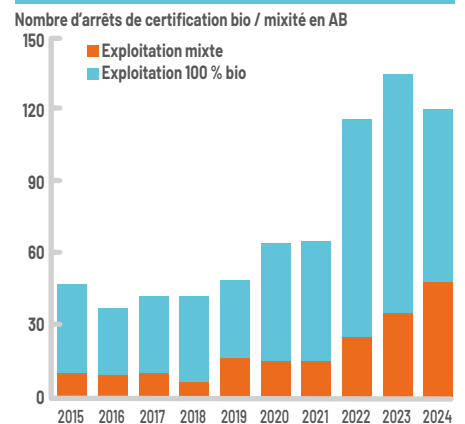


Source : Agences BIO, OC

ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE : LES EXPLOITATIONS 100 % BIO MAJORITAIRES

En 2024, 60 % des exploitations bio concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) étaient intégralement conduites en AB ; les exploitations mixtes (bio + conventionnelles) représentant 40 % des arrêts de certification bio en Normandie.

Les arrêts de certification bio en Normandie/ mixité AB



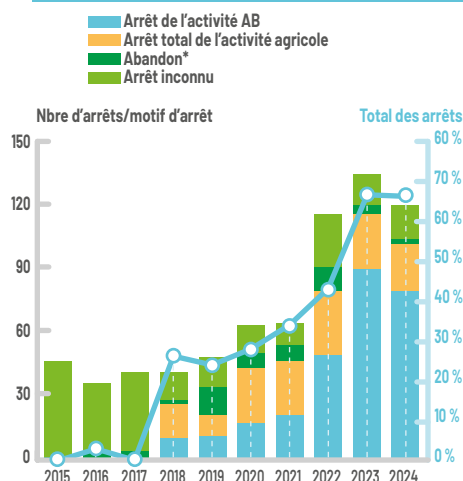
Source : Agences BIO, OC

LES MOTIFS D'ARRÊT DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE : LES «DÉCONVERSIONS» MAJORITAIRES EN 2024

Pour la première fois en 2023, les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) dépassent le seuil des 50 % des arrêts de certification bio, pour atteindre 67 %. Ils constituent la principale raison de l'arrêt de certification bio en Normandie.

En 2024, on ne constate pas d'évolution : même s'ils sont un peu moins nombreux (en valeur absolue), les arrêts de l'activité bio représentent encore 67 % des arrêts de certification bio. Dans les départements normands, pour l'année 2024, ces taux d'arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole sont plus hétérogènes : ils s'échelonnent de 52,5 % des arrêts de certification bio dans le Calvados à 77,8 % en Seine-Maritime.

Les motifs d'arrêt de la certification bio en Normandie



* Abandon : exploitations qui se sont arrêtées avant une année entière d'engagement en bio

Sources : Agence BIO, OC

Caractéristiques* d'une ferme bio qui a arrêté sa certification bio en 2024 (tous motifs d'arrêt confondus)

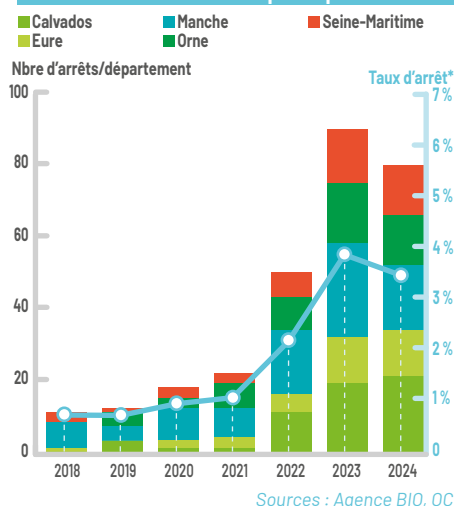
Il s'agit d'une ferme bio localisée dans le Calvados, avec une activité principale en bovins bio (lait ou viande) ou en grandes cultures bio ; avec une ancienneté en bio de 5 à 10 ans et une activité 100 % bio. Le principal motif de l'arrêt de la certification bio est l'arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

* En fréquence d'occurrence sur la Normandie

MOINS DE 4 % DE DÉCONVERSION BIO EN NORMANDIE EN 2024

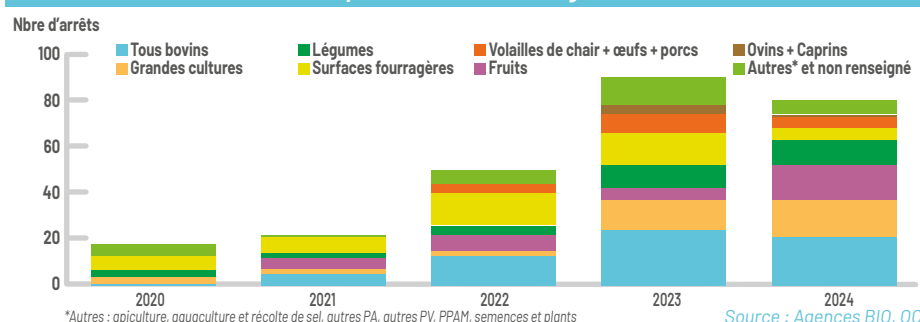
En 2024, les arrêts de certification bio (= population arrêtée au cours de l'année / population engagée en début d'année), tous motifs d'arrêt confondus baissent à 5,1 % en Normandie (5,9 % au niveau national). Les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) représentent 67 % des arrêts de certification bio, ce qui donnerait un "taux de déconversion" (toutes productions bio confondues) de l'ordre de 3,4 % en Normandie pour l'année 2024 (ce taux serait d'environ 3,3 % en France pour 2024).

Les arrêts d'activité bio par département



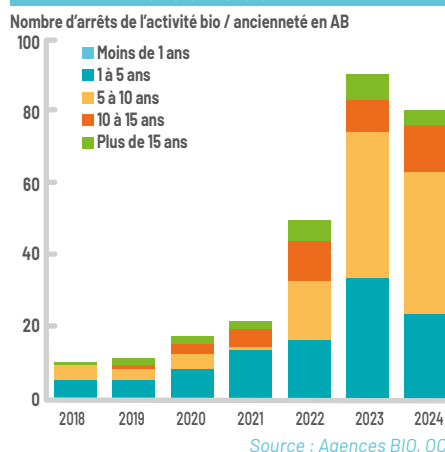
En 2024, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) sont, en valeur absolue, plus nombreux dans le Calvados et dans la Manche. En %, les «taux de déconversion» (arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole) s'échelonnent de 2,7 % dans l'Orne à 4,8 % dans l'Eure, toutes productions confondues (taux de 3,4 % pour la Normandie en 2024).

Production biologique principale déclarée avant l'arrêt de certification bio, avec poursuite de l'activité agricole



En 2024, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) concernent également les principales productions bio de la région, à savoir : l'élevage bovin (lait et viande quasi au même niveau), les grandes cultures, les fruits puis les légumes. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : œufs, caprins, PPAM. Ces productions bio étant moins présentes en Normandie, il est logique que leur arrêt d'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole, soit moins fréquent.

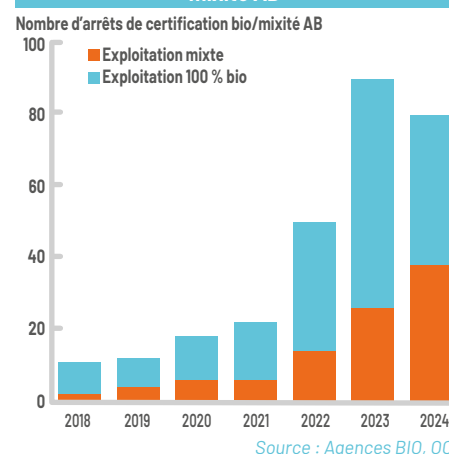
Les arrêts d'activité bio en Normandie/ ancienneté en AB



En 2024, 70 % des exploitations bio concernées par les arrêts d'activité bio en Normandie, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) avaient au moins 5 ans d'ancienneté en AB, 21 % avaient au moins 10 ans d'ancienneté en AB.

En 2024, 53 % des exploitations bio concernées par les arrêts d'activité bio en Normandie, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) étaient intégralement conduites en AB ; les exploitations mixtes (bio + conventionnelles) représentant 47 % des arrêts d'activité bio en Normandie.

Les arrêts d'activité bio en Normandie/ mixité AB



Caractéristiques* d'une ferme bio qui a arrêté son activité bio en 2024 (avec poursuite de l'activité agricole en conventionnel, ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

Ce sont les mêmes caractéristiques que pour une ferme bio qui a arrêté sa certification bio en 2024 (quel qu'en soit le motif) : il s'agit d'une ferme bio localisée dans le Calvados, avec une activité principale en bovins bio (lait ou viande) ou en grandes cultures bio ; avec une ancienneté en bio de 5 à 10 ans et une activité 100 % bio.

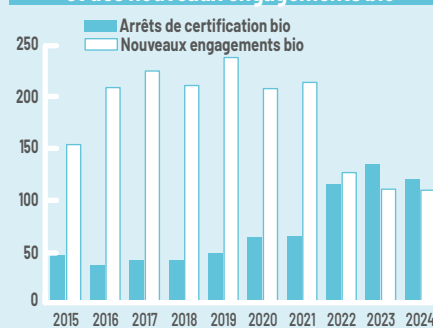
* En fréquence d'occurrence sur la Normandie

EN 2024 EN NORMANDIE : LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO LÉGÈREMENT SUPÉRIEURS AUX NOUVEAUX ENGAGEMENTS BIO

Les arrêts de certification bio ne sont pas un phénomène nouveau en Normandie. Ils se sont développés (pour divers motifs) en même temps que l'AB progressait dans la région. Jusqu'en 2021, malgré la hausse régulière des arrêts de certification bio, le nombre d'exploitations bio continuait de progresser : le solde annuel "nouvelles exploitations engagées en bio - arrêts de certification bio" était nettement positif. En 2022, ce solde était encore légèrement positif.

En 2023, le solde apparaissait pour la première fois légèrement négatif dans la région : on enregistrerait un peu plus d'arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) que de nouvelles exploitations à s'engager en AB. Pour l'année 2024, le solde semble encore légèrement négatif mais moins que l'année précédente. A voir si l'année 2025 sera celle d'un retour à un solde positif entre les nouvelles exploitations engagées en bio et les arrêts de certification bio.

Évolution des arrêts de certification bio et des nouveaux engagements bio



Sources : Agence BIO, OC



02

LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES

En 2023 en Normandie



LAIT DE VACHE 540 EXPLOITATIONS

34 033 têtes certifiées bio
+ 7 248 têtes en conversion



LAIT DE CHÈVRE 55 EXPLOITATIONS

2 766 têtes certifiées bio
+ 74 têtes en conversion



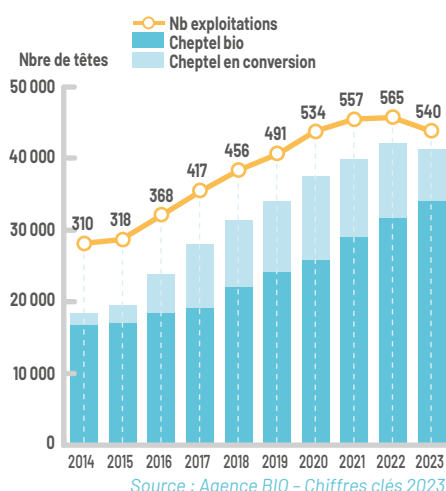
LAIT DE BREBIS 16 EXPLOITATIONS

1 906 têtes certifiées bio
+ 60 têtes en conversion



LA FILIÈRE LAIT DE VACHE

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches laitières biologiques



LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

15 % de l'effectif national de vaches laitières certifiées bio.

La taille du troupeau de vaches laitières en 2023 : **34 033 têtes** certifiées bio et **7 248 têtes** en conversion.

Part du cheptel régional de vaches laitières en bio : **8 %**

Pour la première fois, on observe un léger recul du nombre total de vaches laitières conduites en bio dans la région (- 2 % entre 2022 et 2023) : le cheptel de vaches laitières certifiées bio progresse (+ 8 % entre 2022 et 2023), alors que le nombre de vaches laitières en conversion diminue fortement (- 31 %). La filière lait de vache bio demeure cependant la 1^{re} filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), devant la filière viande bovine bio.

En 2024, 41 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées (DJA) en Normandie, 13 d'entre eux se sont installés en bovins lait bio (deuxième production pour les installations bio avec DJA en Normandie, derrière le maraîchage bio).



LA COLLECTE

De nombreuses laiteries assurent la collecte de lait bovin bio sur le territoire normand. Les volumes de lait collectés en région par les opérateurs ne sont pas entièrement transformés sur le territoire normand. Une partie de ce lait est transformée dans les régions limitrophes. C'est par exemple le cas de l'usine Lactalis de Clermont dans l'Oise qui s'approvisionne auprès de producteurs bio de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les organismes collecteurs (liste non exhaustive)		
	Associations de producteurs	Zone de collecte
Biolait	OP commerciale	14/50/61/27/76
Lactalis	Lait bio Bray* Lait bio Lactalis Clécy*	14/50/61/27/76
Danone	Lait bio Danone HN* Lait bio Danone BN*	14/50/76
Olga (ex-Triballat)	Lait bio Triballat*	14/50
Agrial filière lait - Eurial	Coopérative Agrial, conseil de métier bio	14/50/61/27/76
Coopérative d'Isigny/	Association des producteurs de lait bio d'Isigny	14/50
Maîtres Laitiers du Cotentin	-	50/14
Savencia	-	50
Laitière de la Motte	-	61
Sodiaal Union	-	61
Fromagerie Gillot	-	61
Lait Bio du Maine	OP commerciale	61

*Association adhérente de l'Organisation de Producteurs (OP) de mandat lait bio Seine et Loire

Livraisons régionales de lait de vache biologique

Le bassin Grand Ouest, qui regroupe les régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, représente près de 60 % des livraisons nationales de lait de vache bio.

En 2023, la Normandie a livré près de 154 millions de litres de lait de vache biologique (+ 4 % par rapport à 2022), c'est la 3e région française productrice de lait de vache biologique (12,4 % des livraisons nationales), derrière les Pays de la Loire (23,1 %) et la Bretagne (21,8 %). En Normandie, le lait bio représente 4 % des livraisons régionales de lait, une exploitation laitière biologique normande a livré, en moyenne, 309 000 litres de lait pour l'année 2023 (291 000 litres en moyenne nationale).

Au-delà de la réglementation européenne, les acteurs de la filière lait bio formulent de nouvelles exigences et s'engagent pour garder une longueur d'avance face aux laits différenciés. Les démarches des OP et des laiteries convergent vers des exigences de production communes : un nombre minimal de jours au pâturage et de surface accessible au pâturage, réduction de l'empreinte carbone, concentrés achetés en France, voire localement, mesures en faveur du bien-être animal, des fermes 100 % bio...

	Livraisons de lait de vache bio en 2023 (en milliers de litres)	% livraisons lait de vache bio en 2023
France métropolitaine	1 244 451	100 %
Bassin Grand Ouest	712 733	57,3 %
Normandie	153 975	12,4 %
Pays de la Loire	287 075	23,1 %
Bretagne	271 683	21,8 %

Source : Agreste, EAL 2023, février 2025

Après avoir atteint 1,286 milliard de litres en 2022 au niveau national, les livraisons de lait de vache biologique sont, pour la première fois en recul en 2023 (- 3 % / livraisons 2022), avec 1,244 milliard de litres, ce qui représente 5,5 % des livraisons totales de lait de vache. En France, en 2023, une exploitation laitière biologique a livré, en moyenne, 291 000 litres de lait / an.

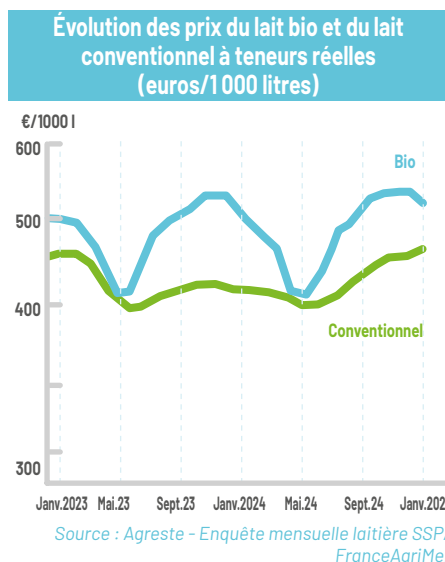
D'après les dernières données disponibles, au niveau national, la collecte de lait de vache bio s'élève à 1,17 milliard de litres de lait en janvier 2025 (en cumul annuel glissant) soit un recul de 4,4 % par rapport à l'année précédente ; en matière sèche utile, le recul est un peu moins prononcé, grâce à l'amélioration des taux. La part de bio dans la collecte de lait de vache s'élevait à 4,8 % en décembre 2024 contre 5,1 % en décembre 2023.

L'évolution nationale de la collecte de lait de vache bio cache des disparités régionales : elle est en net recul dans certaines régions (Hauts de France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine) mais progresse en Centre-Val-de-Loire. En Normandie, les volumes collectés en 2024 sont quasi stables (- 1 % / 2023), malgré la baisse du nombre de producteurs (- 6 %), il en résulte une hausse du volume moyen annuel par point de collecte (+ 3 %). Depuis décembre 2022, le nombre de producteurs livrant du lait bio en France est en baisse : après avoir culminé à 4 321 producteurs en juin 2022, ce nombre est redescendu à 3 714 en janvier 2025 (- 6,1 % en un an). Le mois de mai 2025 sera un révélateur important de l'évolution future de la production de lait bio, un grand nombre de producteurs bio arrivant à la fin de leur période d'engagement dans leur contrat CAB.

Le prix du lait bio payé aux producteurs en France

En moyenne pour l'année 2024, le prix du lait bio standard (38/32) en France s'établit à 490,3 € / 1 000 litres (+ 1,5 € / 1 000 l par rapport à 2023). A teneurs réelles, il s'élève à 517,1 € / 1 000 litres (+ 0,5 % / 2023). Ce prix moyen cache une forte disparité entre les opérateurs, en fonction notamment de leur degré de spécialisation en bio. L'écart de prix réel entre le lait bio et le lait conventionnel a été de 47,5 € / 1 000 litres en 2024, contre 43,2 € / 1 000 l en 2023.

Source : FranceAgriMer



LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En France, la filière lait de vache compte 160 établissements de collecte de lait bio (soit 1 de plus qu'en 2022), pour un volume de 1,244 milliard de litres de lait de vache bio livrés en 2023. La transformation du lait bio (lait bio de vache, de chèvre, de brebis) est assurée par 240 établissements (soit 3 de moins qu'en 2022).

L'augmentation de la production de lait bio en France qui a été observée au cours des dernières années s'est accompagnée de changements dans l'aval de la filière (augmentation du nombre de collecteurs et de transformateurs). La majorité des transformateurs de lait bio ne sont pas spécialisés dans les produits laitiers bio, ils ont également une activité en produits laitiers conventionnels.

Au-delà de l'impact sur l'aval de la filière, l'évolution de la collecte pose la question de l'équilibre offre-demande sur le marché français mais également à l'exportation. Depuis fin 2021, la filière lait bio traverse une période compliquée : la collecte de lait bio a progressé plus vite que la consommation des produits laitiers bio. Afin de retrouver un équilibre offre / demande, les collecteurs ont mis en place diverses mesures : pause dans les conversions ou dans le recrutement de nouveaux producteurs, appel à la limitation volontaire dans la production de lait bio, notamment au printemps, non renouvellement des contrats arrivant à leur terme...

Devenir du lait de vache bio en France			
Produits bio	Fabrications bio en 2023	Évolution en volume 2023/2022	Part du bio dans les fabrications totales en 2023
Lait liquide conditionné	298 millions de litres	- 5,9 %	11 %
Yaourts et laits fermentés (tous laits)	82 749 tonnes	- 3,2 %	4,9 %
Desserts lactés frais	13 387 tonnes	- 18,7 %	1,3 %
Beurre	13 963 tonnes	- 8,9 %	2,4 %
Crème conditionnée	8 473 tonnes	- 8,1 %	1,4 %
Fromages (lait de vache)	33 581 tonnes	- 6,8 %	0,9 %
dont fromages frais	16 448 tonnes	- 12,4 %	1,5 %
dont autres fromages	17 134 tonnes	- 0,8 %	0,7 %

Source : Agreste, EAL 2023, février 2025

En 2023, les fabrications de produits laitiers biologiques enregistrent un recul généralisé. Elles ont diminué pour s'adapter à la baisse de la consommation des produits laitiers bio.

Les unités régionales de transformation (liste non exhaustive)		
Nom de l'entreprise	Sites de transformation	Produits / Marques
Danone / Les Prés rient bio	Molay Littry (14) Ferrières en Bray (76)	Yaourts et desserts lactés "Les 2 Vaches" Yaourts et desserts lactés "Faire bien" Yaourts et desserts lactés de la marque DANONE et DANONINO
Coopérative d'Isigny	Isigny-sur-Mer (14)	Crème, beurre doux, Camembert et Mimolette bio de la marque Isigny Sainte-Mère, gamme bio marque de distributeur (MDD)
Les fromagers de tradition (Olga ex-Triballat)	Boissey (14)	Livarot AOP, Pont l'Évêque AOP
Olga (ex-Triballat)	Cahagnes (14)	Tante Hélène, Vrai
Maîtres laitiers du Cotentin	Sottevast (50)	Produits laitiers frais sous MDD
Agrial filière lait - Eurial	Moyon (50)	Produits de la marque Les 300 & bio
Savencia	Condé sur Vire (50)	Produits de la marque Elle et Vire
Lactalis	Domfront (61) Livarot (14) Sainte-Cécile (50)	Camembert bio
Laitière de la Motte	Montsecret (61)	Camembert et crème fraîche
Fromagerie Gillot	Saint Hilaire de Briouze (61)	Camembert de Normandie AOP, Pont l'Évêque AOP, Coulommiers, Brie

Source : Chambres d'agriculture Normandie

La Normandie compte plusieurs collecteurs et/ou transformateurs de lait bovin bio. Ces entreprises distribuent des produits laitiers bio à des grossistes, des grandes surfaces et des magasins spécialisés bio. Elles sont mixtes, la gamme bio étant complémentaire à la gamme conventionnelle.

Au-delà des unités régionales de transformation, il y a également de nombreux artisans transformateurs de lait de vache biologique qui s'approvisionnent et commercialisent leurs produits en circuits courts. La région compte également une vingtaine d'élevages bovins laitiers bio possédant un atelier de transformation à la ferme et pratiquant la vente directe. Leurs produits laitiers bio (lait, beurre, crème, fromages - dont fromages AOP normands - yaourts, desserts, glaces et autres produits laitiers) sont disponibles à la ferme, sur les marchés et dans divers points de vente (grandes surfaces, magasins spécialisés bio, fromageries, commerces en ligne, export...).

LA CONSOMMATION

En 2024, pour la 4^e année consécutive, les ventes de produits laitiers bio en grandes surfaces ont diminué. Cependant, le rythme de baisse s'est ralenti, en lien avec la stabilisation des prix de l'alimentaire. Dans les magasins spécialisés bio, les ventes de produits laitiers bio seraient orientées à la hausse.

Évolution des ventes de produits laitiers bio en GMS		
Produits bio	Évolution en volume 2024/2023	Évolution en volume 2024/2019
Lait liquide conditionné	- 8 %	- 22 %
Ultra frais	- 6 %	- 32 %
Beurre	- 9 %	- 32 %
Crème	- 13 %	- 32 %
Fromages	- 8 %	- 32 %
Tous produits laitiers bio (en équivalent lait)	- 8 %	- 29 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Tous produits laitiers bio (en volume équivalent lait), les ventes ont reculé de 8 % en 2024 / 2023 (contre - 12 % en 2023 / 2022). Entre 2019 et 2024, les ventes de produits laitiers bio en grandes surfaces ont baissé de 29 % en volume équivalent lait.

Part de marché des produits laitiers biologiques dans les ventes en GMS		
Produits bio	En volume, au 4 ^e trimestre 2024	En volume, au 4 ^e trimestre 2022
Lait liquide conditionné	10,1 %	11,7 %
Beurre	4,9 %	5,9 %
Ultra frais	3,3 %	4,0 %
Yaourts	5,1 %	6,2 %
Desserts lactés	1,6 %	2,0 %
Fromages frais	2,4 %	3,0 %
Fromages	0,8 %	1,0 %
Crème	1,1 %	2,4 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Les produits laitiers bio couvrent encore une part de marché limitée parmi les produits laitiers achetés par les ménages. En 2024, ces parts de marché reculent (en volume) sur l'ensemble des catégories par rapport à 2023 et encore plus fortement par rapport à 2022. La part de marché la plus importante revient au lait liquide conditionné bio (10,1 % des volumes de lait commercialisés dans les grandes surfaces en 2024).

Les produits laitiers bio normands sous AOC/AOP

Camembert de Normandie (AOC depuis 1983, AOP depuis 1996)	16 transformateurs (laitiers, artisans et fermiers) <i>dont 4 en AB (un transformateur laitier, un artisan et deux fermiers)</i>	5 340 tonnes commercialisées en 2024 (- 1,3 % / 2023). <i>dont 125 tonnes en AB (- 10,7 % / 2023), soit 2,3 % de la production de Camembert de Normandie</i>
Livarot (AOC depuis 1975, AOP depuis 1996)	4 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (laitiers)</i>	674 tonnes commercialisées en 2024 (+ 1,5 % / 2023). <i>Production en AB sous secret statistique car seulement deux transformateurs laitiers en AB</i>
Pont-l'Évêque (AOC depuis 1972, AOP depuis 1996)	10 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 3 en AB (deux laitiers et un fermier)</i>	2 127 tonnes commercialisées en 2024 (- 10,9 % / 2023). <i>dont 26 tonnes en AB, soit 1,2 % de la production de Pont-l'Évêque</i>
Neufchâtel (AOC depuis 1969, AOP depuis en 1996)	19 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 3 en AB (trois fermiers)</i>	1 575 tonnes commercialisées en 2024 (- 2,5 % / 2023). <i>dont 82,5 tonnes en AB (+ 5,2 % / 2023), soit 5,2 % de la production de Neufchâtel</i>
Beurre d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	7 207 tonnes commercialisées en 2024 (+ 0,5 % / 2023). <i>Pas de production en AB</i>
Crème d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	7 102 tonnes commercialisées en 2024 (+ 1,5 % / 2023). <i>Pas de production en AB</i>



Source :
Association de
Gestion des OGD
laitiers normands et
Syndicat de défense
des producteurs de
lait et transforma-
teurs de Beurre et
Crème d'Isigny

Actualités des entreprises 2024



Olga (ex-Triballat) va réduire sa collecte de lait bio en Normandie

En raison de la mauvaise conjoncture de la filière lait bio, la laiterie Olga (ex-Triballat) a décidé de rompre le contrat qu'elle avait avec 14 producteurs de lait bio de la Manche et du Calvados. Ces producteurs ont jusqu'à fin mars 2026 pour trouver un nouveau collecteur. En Normandie, Olga possède une laiterie à Cahagnes (Calvados) où 9 millions de litres de lait sont transformés / an, parmi lesquels 4,5 millions proviennent des producteurs bio concernés par la rupture contractuelle.

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



Deux Smic par mois pour les producteurs livrant aux « Prés riant bio »

Les « Prés riant bio », la filiale bio de Danone s'est engagée à payer un prix du lait qui rémunère ses 48 producteurs normands sur la base minimum de deux Smic par mois. Le contrat « équitable » de cinq ans des « Prés riant bio » couvre 100 % des coûts de production du lait, indépendamment des aléas économiques (inflation) ou climatiques tout en assurant un revenu minimum aux producteurs. En contrepartie, ils s'engagent à respecter un cahier des charges bio renforcé sur le modèle de l'agriculture régénératrice, elle-même synonyme de plus de haies (+ 50 % par rapport à la moyenne des bio), de pâturage (près de 300 jours), d'un développement de l'agroforesterie et d'une pratique encouragée du sans labour. Le lait collecté en Normandie (18 millions de litres) est transformé en yaourts et desserts dans les laiteries Danone du Molay-Littry (Calvados) et de Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime).

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



Lactalis va réduire sa collecte de lait bio en Bretagne

Lactalis cessera prochainement la collecte de lait bio dans certaines zones de la Bretagne (Finistère, Côtes-d'Armor et une partie du Morbihan). 26 producteurs sont concernés par cet arrêt de collecte en bio, soit l'équivalent de 7,4 millions de litres de lait. Ces producteurs devront trouver un autre opérateur pour continuer d'être collectés en bio ou, s'ils le souhaitent, ils pourront encore être collectés par Lactalis mais en conventionnel (leur lait bio sera déclassé). Au printemps 2024, c'est la laiterie Olga (ex-Triballat) avait annoncé vouloir réduire sa collecte de lait bio en Normandie.

Lettre de veille INCA BIO 54, décembre 2024



Biolait prêt à étudier des nouvelles demandes d'adhésion

Suite à l'annonce de Lactalis de réduire sa collecte de lait bio en Bretagne d'ici deux ans, Biolait s'engage à étudier toute demande de nouvelle adhésion. Mais, selon le collecteur, intégrer de nouveaux adhérents ne pourra se faire sans de nouvelles dispositions et donc avec le soutien des pouvoirs publics.

Lettre de veille INCA BIO 54, décembre 2024



Biolait veut doubler son nombre de fermes d'ici 2050

En 2023, Biolait a collecté 270 millions de litres de lait auprès de plus de 1 200 fermes implantées dans 74 départements. Le collecteur annonce un prix de 482 € / 1 000 l (+ 6 % / 2022), le lait bio est ensuite revendu à une centaine de clients. A l'occasion de sa dernière assemblée générale, Biolait a annoncé un plan ambitieux et souhaite doubler le nombre de fermes collectées d'ici 2050, ce qui nécessite « la mise en place d'une politique d'amélioration des conditions d'accompagnement de la filière laitière bio, de l'amont à l'aval ». En 2024, le collectif compte mettre en place des campagnes d'information, des rencontres sur le terrain au plus près des consommateurs et des événements en magasin.

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



LA FILIÈRE LAIT DE CHÈVRE

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

2 % de l'effectif national de chèvres certifiées bio

La taille du troupeau de chèvres en 2023 : **2 766 têtes** certifiées bio

et **74 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de chèvres en bio : **34 %**

Le cheptel total de chèvres conduites en bio progresse dans la région (+ 10 % entre 2022 et 2023), cependant le troupeau reste encore très limité : l'élevage caprin bio est souvent corrélé à l'émergence de nouveaux projets d'installation. Peu de conversions sont réalisées dans la région.

En France, la filière lait de chèvre compte 34 établissements de collecte de lait bio (soit 3 de plus qu'en 2022), pour un volume de 27,6 millions de litres collectés en 2023 (+ 5,1 % / 2022). Le lait de chèvre bio représente 5,5 % du lait de chèvre collecté en France.

LA COLLECTE EN NORMANDIE ET DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

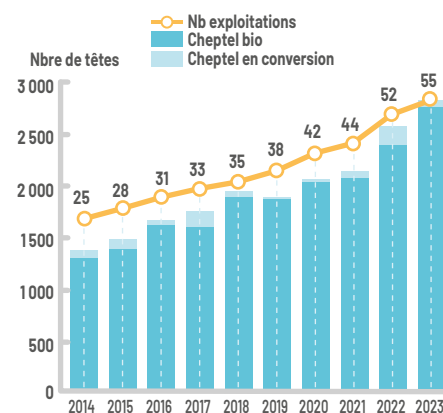
Aucun opérateur ne collecte du lait de chèvre bio en Normandie. Les producteurs transforment directement la totalité de leur production à la ferme. Néanmoins, plusieurs opérateurs collectent dans des départements et régions limitrophes à la Normandie : Olga (anciennement Triballat Noyal), SAS Lait Chèvres Bio Ouest (LCBO - secteur Pays de la Loire) ou encore Agréal-Eurial.

Olga développe sa collecte de lait de chèvre bio : 12 producteurs en lait de chèvre bio ont été collectés en 2021, 15 en 2022 et 16 en 2023. En 2024, Olga collecte

17 producteurs de lait de chèvre bio. Entre 2022 et 2023, la zone de collecte a évolué avec un changement pour les accords de collecte. Depuis 2023, Olga collecte dans les Côtes d'Armor (zone limitrophe à l'Ille-et-Vilaine), en Ille-et-Vilaine, en Loire-Atlantique et en Mayenne.

Lait Chèvres Bio Ouest est un groupe de collecte de lait de chèvre bio de près d'une quinzaine d'éleveuses et d'éleveurs. La productrice la plus proche de la Normandie se situe en Mayenne. Les produits LCBO sont transformés à la Lémance (fromagerie, laiterie).

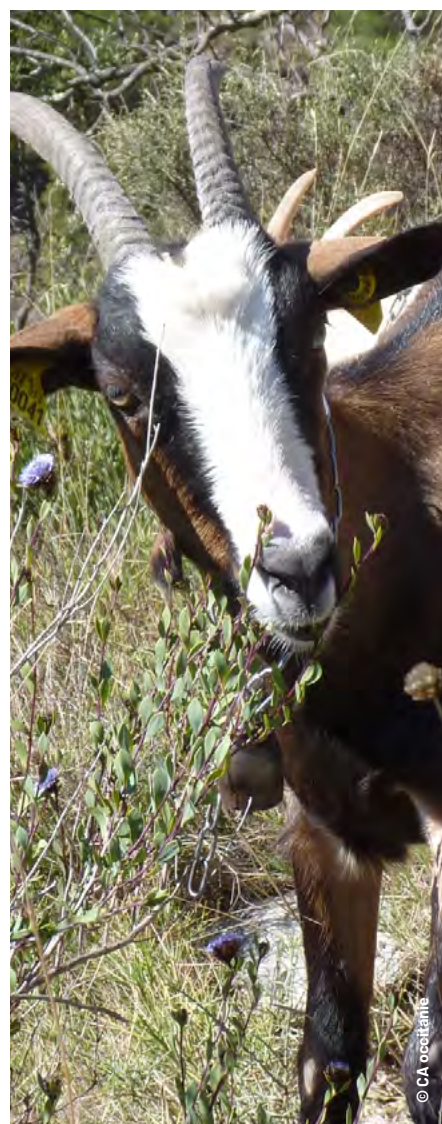
Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de chèvres biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

Devenir du lait de chèvre bio en France			
Produits bio	Fabrications bio en 2023	Évolution en volume 2023/2022	Part du bio dans les fabrications totales en 2023
Fromages (lait de chèvre)	1994 tonnes	- 7,8 %	1,1 %
dont fromages frais	917 tonnes	- 14,1 %	2,1 %
dont autres fromages	1077 tonnes	- 1,6 %	0,8 %

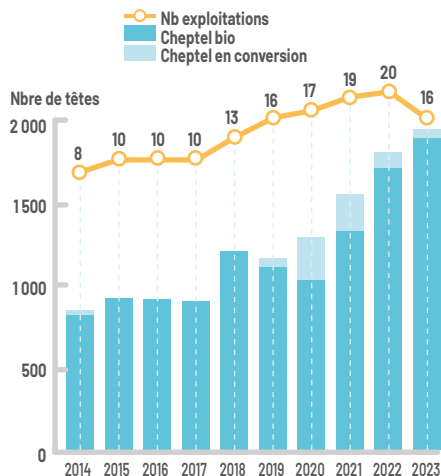
Source : Agreste, EAL 2023, février 2025





LA FILIÈRE LAIT DE BREBIS

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de brebis laitières biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

1 % de l'effectif national de brebis laitières certifiées bio

La taille du troupeau de brebis laitières en 2023 : **1 906 têtes** certifiées bio et **60 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de brebis laitières en bio : **59 %**

Le cheptel total de brebis laitières conduites en bio progresse dans la région (+ 8 % entre 2022 et 2023), cependant il reste encore très limité.

En France, la filière lait de brebis compte 29 établissements de collecte de lait bio (soit 4 de moins qu'en 2022), pour un volume de 32,8 millions de litres collectés en 2023 (- 3,7 % / 2022). Le lait de brebis bio représente 11,2 % du lait de brebis collecté en France.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En Normandie, aucune collecte de lait de brebis bio n'est organisée, seule la vente directe ou la vente à des intermédiaires offre des débouchés pour les produits laitiers bio de brebis transformés à la ferme. Les collecteurs de lait de brebis bio les plus proches se situent en Bretagne :

Olga (périmètre Noyal - Vitry - Fougère) et Kerguillet (Morbihan). En 2021 et 2022, Olga collectait 9 producteurs de lait de brebis bio. A la suite d'un départ en retraite non remplacé, en 2023 Olga a collecté du lait de brebis bio auprès de 8 producteurs. 7 producteurs ont été collectés en 2024.

Devenir du lait de brebis bio en France			
Produits bio	Fabrications bio en 2023	Évolution en volume 2023/2022	Part du bio dans les fabrications totales en 2023
Fromages (lait de brebis)	2 584 tonnes	- 14,4 %	2,6 %
dont fromages frais	499 tonnes	- 7,8 %	27,4 %
dont autres fromages	2 085 tonnes	- 15,8 %	2,2 %

Source : Agreste, EAL 2023, février 2025



LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES



VACHES ALLAITANTES

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

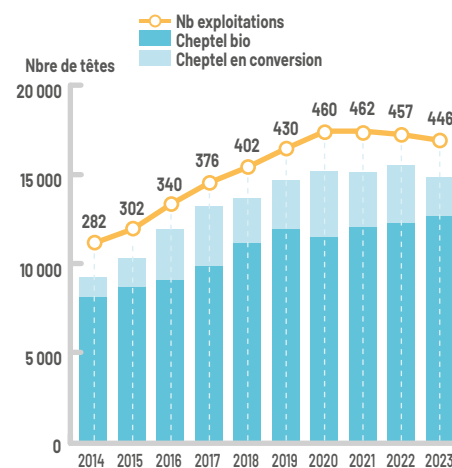
7 % de l'effectif national de vaches allaitantes certifiées bio

La taille du troupeau de vaches allaitantes en 2023 : **12 697 têtes** certifiées bio et **2 129 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de vaches allaitantes en bio : **6 %**

Pour la première fois, on observe un léger recul du nombre total de vaches allaitantes conduites en bio dans la région (- 5 % entre 2022 et 2023) : le cheptel de vaches allaitantes certifiées bio progresse (+ 3 % entre 2022 et 2023), alors que le nombre de vaches allaitantes en conversion diminue fortement (- 34 %). La viande bovine bio demeure la 2^e filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), devant la filière bovins lait bio.

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches allaitantes biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



OVINS ALLAITANTS

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

Près de **3 %** de l'effectif national d'ovins viande certifiés bio

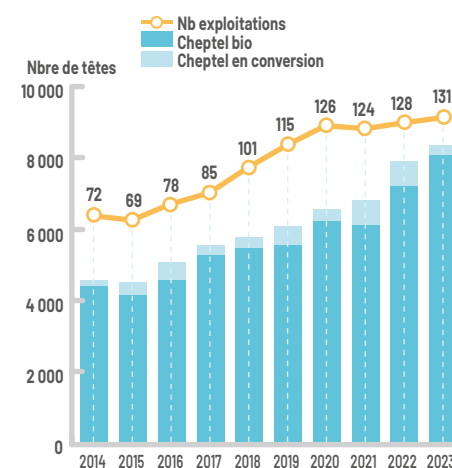
La taille du troupeau de brebis allaitantes en 2023 : **8 088 têtes** certifiées bio et **259 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de brebis allaitantes en bio : **10 %**

Le cheptel de brebis allaitantes certifiées bio progresse (+ 12 % entre 2022 et 2023), alors que le nombre de brebis allaitantes en conversion diminue fortement (- 64 %). Cette filière reste encore limitée

dans la région. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou les grandes surfaces.

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel d'ovins viande biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

Les viandes bio normandes sous AOC/AOP

Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC depuis 2009, AOP depuis 2012)

10 producteurs recensés en 2024 :
5 dans la Manche
5 en Ille-et-Vilaine

Aucun producteur en agriculture biologique

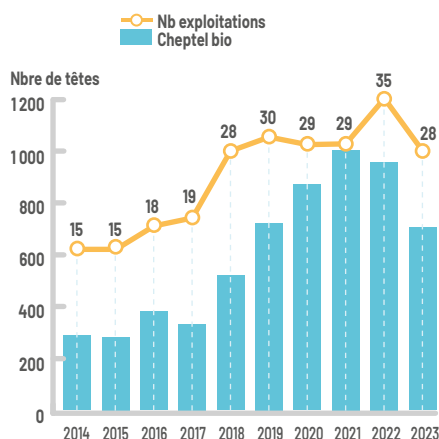
Source : www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/index.php





TRUIES REPRODUCTRICES

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de truies reproductrices biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

4 % de l'effectif national de truies certifiées bio

La taille du troupeau de truies en 2023 : **705 têtes** certifiées bio

Part du cheptel régional de truies en bio : moins de **2 %**

En lien avec la crise de la filière porcine bio débutée en 2022, le cheptel de truies certifiées bio diminue pour la deuxième année consécutive (- 26 % entre 2022 et 2023) et reste limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale. La filière porcs bio est peu développée en Normandie. Les projets d'installation ou de diversification en porcs bio sont rares. En complément des filières longues, de la viande de porc bio et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

En 2023, les filières animales bio sont les plus en difficulté et en particulier les élevages porcins bio. Au niveau national, le taux d'arrêts (tous motifs d'arrêt confondus) est estimé entre 15 à 20 % pour la filière porcs bio. La filière porcine était l'une des filières bio les plus touchées par le recul des ventes de produits bio, créant de l'incertitude chez les opérateurs de la filière, à la recherche de stabilité des volumes. Le taux de déclassement s'élevait à 30 %. Ainsi, une partie de la viande de porc bio était vendue en filière conventionnelle, au prix conventionnel. Face à cette situation et dans une stratégie d'adaptation par la gestion des volumes, les principaux collecteurs de porcs bio ont réduit la collecte depuis 2023, cette tendance s'est poursuivie en 2024. Pour les producteurs, cela se traduit par une réduction du cheptel. Cette situation met en difficulté les éleveurs de porcs bio qui ont investi et dont certains équipements se retrouvent sous-utilisés. Par ailleurs, ce contexte conjoncturel donne peu de visibilité pour la filière et n'incite pas à son développement.

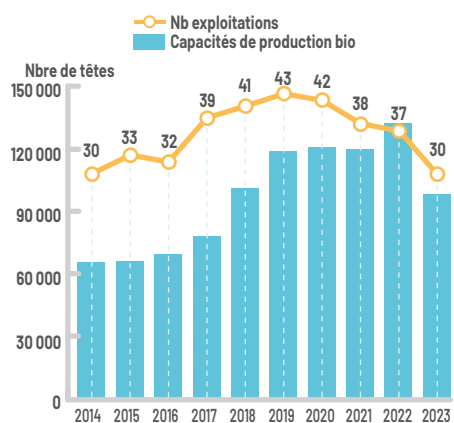
En 2024, la baisse de production a permis d'éviter le déclassement. Néanmoins, des difficultés de revalorisation des prix de vente persistent et n'aident pas à sécuriser les revenus. Cela questionne le maintien des systèmes d'élevage porcin en place. Dans ce contexte, le manque de moyens financiers rend la remise en production difficile pour les élevages qui avaient baissé les volumes produits. Pour maintenir et développer le potentiel de production bio français, il s'agira de trouver des solutions structurelles et conjoncturelles pérennes. A minima, l'application et le contrôle de la loi EGAlim 2 permettrait de créer des débouchés sur tout le territoire.

Du côté de la consommation, d'après les premières données disponibles pour l'année 2024, les ventes de charcuteries bio ont globalement reculé de 14 % en volume / 2023 et de 20 % en valeur, en grandes surfaces (hors hard discount). Sur trois ans, ce recul a été de 50 % en volume et de 47 % en valeur. La part de marché des charcuteries bio a été de 0,5 % en volume (contre 0,6 % en 2023) et de 1 % en valeur (contre 1,2 % en 2023).



POULETS DE CHAIR

Évolution du nombre d'exploitations et des capacités de production en poulets de chair biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

Capacité de production* (AB) en 2023 :

98 950 têtes

* Avertissement : il s'agit de mises en place potentielles et non d'effectifs réels sur l'année

Les capacités de production en volailles de chair bio diminuent fortement dans la région (- 26 % entre 2022 et 2023), tout comme le nombre d'exploitations avec cette production (- 19 %). La Normandie reste une petite région de production pour les volailles de chair bio (30 élevages bio en 2023). La quasi-totalité des éleveurs de Normandie pratique la vente directe en circuits courts, via une tuerie à la ferme.

Tueries à la ferme pour les volailles de chair

La réglementation permet aux éleveurs de volailles qui souhaitent être autonomes pour l'abattage de créer une tuerie à la ferme. Néanmoins seules les volailles élevées au sein de la ferme peuvent être abattues sur place. Sauf dérogation locale, pour la tuerie à la ferme, les ventes doivent se faire dans un rayon de 80 kilomètres maximum.

LES ABATTOIRS CERTIFIÉS BIO EN NORMANDIE

La Normandie compte une dizaine de sites d'abattage certifiés en agriculture biologique pour l'abattage de volailles, bovins, ovins, caprins et porcins. L'ensemble des départements profite de prestations de ramassage en vif.

La vente directe étant très développée dans les exploitations d'élevage bio (on en dénombre plus d'une centaine), plusieurs opérateurs proposent un service de découpe et de mise sous vide de viande, alors conditionnée et vendue en caissette ou à la pièce. Des abattoirs et ateliers de découpe présents dans les régions limitrophes rayonnent sur la Normandie. La proximité géographique et le niveau de service incitent certains producteurs à faire appel à leurs services.

Il est à noter que le contexte de décapitalisation non planifiée apporte des incertitudes sur la pérennité des outils d'abattage et de découpe de proximité, impactant notamment les éleveurs bio.

Les abattoirs normands certifiés AB en activité

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Selvi	Alençon (61)	Actif					
Socopa Viandes	Gacé (61)	Actif					
Socopa Viandes	Le Neubourg (27)	Actif					
Socopa Viandes	Coutances (50)	Actif					
Webert Ricoeur	Cany-Barville (76)	Actif					
Elivia	Villers-Bocage (14)	Actif					
Gacé Volailles	Gacé (61)	Actif					
SARL de la Haute-Bruyère	Proussy (14)	Actif					
Nouet et Fils	Bourgvallées (50)	Actif					
Abattoir de Carentan	Carentan-les-Marais (50)	Actif (repris par Teba en avril 2025)					

Les abattoirs normands en projet ou qui ouvriront prochainement avec la certification AB

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba*	Parigny (50)	Réouverture prévue					

*Seul l'atelier de découpe fonctionne en ce moment.

Les abattoirs certifiés AB en arrêt provisoire

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Abattoir de Forges-les-Eaux	Forges-les-Eaux (76)	Rachat en cours					

Les abattoirs certifiés AB situés à proximité de la Normandie

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba	Pré-en-Pail (53)	Actif					
Vallégrain	Chérancé (72)	Actif					
Socopa Viandes	La Ferté-Bernard (72)	Actif					
Bigard	Formerie (60)	Actif					
Holvia	Laval (53)	Actif					

Source : Bio en Normandie

LES GROS BOVINS BIO ONT DESORMAIS LEURS COTATIONS «ENTREE ABATTOIR»

La réforme des cotations «gros bovins entrée abattoir» distingue les animaux standard des animaux produits en agriculture biologique ou sous d'autres signes de qualité et d'origine. Désormais, les gros bovins en AB et les animaux sous signe d'identification de qualité et d'origine (SIQO) hors AB (c'est à dire Label Rouge, AOP, IGP ou STG) bénéficient de cotations mensuelles spécifiques, avec publication d'une grille dédiée (données accessibles sur le site Visionet de FranceAgriMer). Les grilles hebdomadaires sont maintenues pour les animaux produits en élevage conventionnel.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

Le marché de la viande bio s'inscrit dans la tendance de la baisse de consommation des produits biologiques. Pour 2023, les volumes abattus sont estimés à 52 011 tonnes, toutes espèces confondues (- 18 % entre 2022 et 2023). Ils baissent pour la 2^e année consécutive (- 6 % entre 2021 et 2022) depuis la mise en place de l'Observatoire des viandes bio (2005), revenant à des niveaux d'abattage proches de ceux de l'année 2019. Cette situation a entraîné des difficultés de valorisation des animaux en AB, impliquant des réaffectations vers le marché conventionnel ou l'arrêt de certains élevages.

- Filière viande bovine allaitante : - 18 % d'abattages (tec) en bovins allaitants bio en 2023/2022. Cette baisse est due à la compression du marché, à des prix de vente élevés en conventionnel et à une stagnation du cheptel allaitant bio.
- Filière viande bovine laitière et mixte : - 7 % d'abattages (tec) en 2023/2022. Malgré une diminution des abattages en bovins laitiers, une partie a continué d'alimenter le marché du steak haché et des viandes prêtes à découper.
- Filière veaux : - 12 % d'abattages (tec) en 2023/2022. Les baisses des ventes en grandes surfaces et en boucheries artisanales n'ont pu être compensées par les ventes en restauration hors domicile ni par le relatif dynamisme de la vente directe.
- Filière ovine : les abattages reculent de 12 % (tec) en 2023/2022. Le nombre d'agneaux abattus en bio a notamment chuté en raison de la réaffectation des

agneaux bio vers des marchés conventionnels. La croissance du cheptel de brebis viande bio contraste avec la baisse des abattages, suggérant une difficulté persistante à valoriser correctement la production bio sur les marchés existants.

- Filière porcine : les abattages reculent de 23 % (tec) en 2023/2022. Cette diminution est liée à la baisse de consommation de la viande de porc bio et de la charcuterie bio. Pour gérer cette situation, une part importante des porcs biologiques a été déclassée en 2023, mais dans une moindre mesure par rapport à 2022 où seulement 64 % (tec) des porcs bio abattus avaient trouvé preneur sur le marché bio français. Le marché du porc bio se situe désormais à des niveaux comparables à ceux de 2017-2018.

En 2023, les grandes et moyennes surfaces (GMS) restent leaders de la distribution de la viande bio en France, même si leur part de marché recule au profit de la vente directe et de la restauration hors domicile. Avec 44 % du volume des ventes (contre 49 % en 2022), les GMS distancent les magasins spécialisés bio (15 % des volumes) et les boucheries artisanales (11 % des volumes). La part de marché des autres circuits de distribution est légèrement orientée à la hausse : 16 % des volumes pour la vente directe (contre 13 % en 2022) et 14 % pour la restauration hors domicile (contre 12 % en 2022).

En 2023, hormis la vente directe qui a vu ses volumes de vente légèrement augmenter (+ 4 %), tous les autres circuits de distribution enregistrent une baisse des ventes de la viande bio (en volume) : - 26 % en grandes surfaces ; - 25 % dans les boucheries artisanales ; - 12 % dans les magasins spécialisés bio. Le marché de la viande bio stagne en restauration hors domicile (- 1 %). Globalement, on observe une baisse générale des volumes de - 17 % en 2023/2022, revenant à des niveaux de consommation proches de ceux de l'année 2017.

D'après les premières données disponibles pour l'année 2024, les ventes totales de viande bio (steak haché et viandes surgelées) en GMS (hors hard discount) ont reculé de 10 % en volume et de 9 % en valeur / 2023. En trois ans, la baisse a été de 39 % en volume et de 24 % en valeur, avec un ralentissement de la baisse en 2024.

- Les ventes de viande bovine surgelées en GMS (hors hard discount) ont reculé de 18 % en volume et de 15 % en valeur en 2024 / 2023 (ce recul était de 19 % en volume et de 7 % en valeur en 2023 / 2022).
- Les ventes de steak haché frais en GMS (hors hard discount) ont reculé de 8 % en volume et de 7 % en valeur / 2023 (ce recul était de 20 % en volume et de 11 % en valeur en 2023 / 2022). La part de marché en valeur de la viande hachée bio était de 5,2 % en 2024 (5,6 % en 2023).

LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION EN NORMANDIE

Capacité de production* (AB) en 2023 : **311 380 têtes**

* Avertissement : il s'agit de mises en place potentielles et non d'effectifs réels sur l'année.

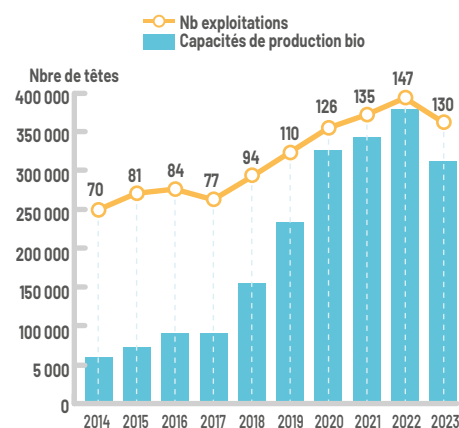
Alors qu'elles progressaient régulièrement dans la région depuis 2018, les capacités de production en poules pondeuses bio diminuent dans la région (- 18 % entre 2022 et 2023), tout comme le nombre d'exploitations avec cette production (- 12 %). La Normandie reste une petite région de production pour les poules pondeuses bio (130 élevages bio en 2023).

On trouve dans l'élevage de poules pondeuses biologiques trois catégories, en fonction du nombre de poules et des circuits de commercialisation :

- Des élevages de moins de 250 poules pondeuses associées à d'autres productions comme le maraîchage,
- Des élevages entre 1 000 et 2 000 poules pondeuses, le plus souvent des installations avec commercialisation en vente directe,
- Des élevages de plus de 7 000 poules pondeuses tournés vers les filières de conditionnement pour les marchés des grandes surfaces alimentaires. En Normandie, des entreprises spécialisées dans la collecte, le conditionnement et la commercialisation d'œufs interviennent dans la région et proposent des contrats aux éleveurs.

D'après les premières données disponibles pour l'année 2024, la part de marché des œufs bio était de 17,2 % en volume (contre 18 % en 2023) et de 26,3 % en valeur (contre 27,1 % en 2023). Les supermarchés restent le premier circuit de la GMS pour la vente d'œufs bio, en volume comme en valeur.

Evolution du nombre d'exploitations et des capacités de production en poules pondeuses biologiques

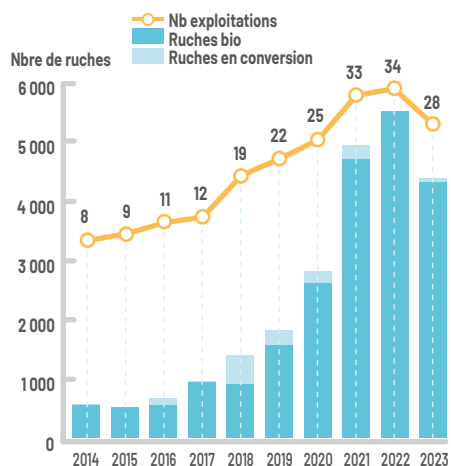


Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations et du nombre de ruches biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION EN NORMANDIE

Moins de **2 %** de l'effectif national de ruches certifiées bio

Nombre de ruches en 2023 : **4 359 ruches** certifiées bio et **60 ruches** en conversion

Part du nombre de ruches en bio : **21 %**

Le nombre d'exploitations avec une activité apicole bio diminue dans la région (- 18 % entre 2022 et 2023), tout comme le nombre de ruches certifiées bio (- 22 %). Cette activité reste encore peu développée dans la région, avec seulement 28 exploitations ayant une activité apicole bio. L'apiculture représente l'activité principale d'un faible nombre d'exploitants, les autres ruches bio proviennent d'ateliers de diversification d'exploitations dont l'activité principale est le maraîchage ou l'élevage.

Les apiculteurs régionaux pratiquent principalement la vente directe aux consommateurs (vente à la ferme, sur les marchés). Certains commercialisent également leurs produits par le biais de magasins collectifs et de magasins spécialisés bio régionaux ou des AMAP.

La France compte 1 392 exploitations en apiculture biologique en 2023, pour 234 000 ruches en bio ou en conversion. La part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion (avec plus de 50 ruches) avoisine les 20 % et la production de miel certifié biologique représente 15 % du volume total de miel produit en France, soit 4 499 tonnes en 2023 (- 10 % / 2022, en lien avec un taux de mise en production inférieur). Le rendement moyen de miel biologique atteint 24 kg / ruche en production. La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio.

Évolution des cheptels bio en Normandie : une situation contrastée

Évolution entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023	Nombre d'exploitations avec cette production	Cheptel certifié bio	Cheptel en conversion AB	Cheptel total conduit en AB
Vaches laitières	- 4 %	+ 8 %	- 31 %	- 2 %
Chèvres *	+ 6 %	+ 15 %	- 56 %	+ 10 %
Brebis laitières *	- 20 %	+ 11 %	- 38 %	+ 8 %
Vaches allaitantes	- 2 %	+ 3 %	- 34 %	- 5 %
Brebis viande *	+ 2 %	+ 12 %	- 64 %	+ 5 %
Truies *	- 20 %	- 26 %	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Poulets de chair *	- 19 %	- 26 % de capacités de production	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Poules pondeuses *	- 12 %	- 18 % de capacités de production	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Apiculture *	- 18 %	- 22 %	Donnée non significative	- 22 %

* Pour ces productions, les données sont à considérer avec prudence : les effectifs sont limités et peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES

Les animaux issus de l'aquaculture peuvent également être certifiés bio. Les crustacés, coquillages et poissons bio répondent au règlement européen CE/710/2009 relatif à la production biologique d'animaux d'aquaculture. Les zones de production sont situées dans des eaux de haute qualité écologique telle que définie par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Dans la version d'avril 2018 du guide de lecture AB de l'INAO, il est précisé qu'en production conchylicole, les animaux en cours d'élevage au moment de la mise en conversion doivent respecter les deux derniers tiers du cycle de production en agriculture biologique pour être valorisés en AB. En bio, les huîtres triploïdes sont interdites, seules les huîtres diploïdes, issues de captage naturel, ou d'éclosiers bio, sont autorisées. Pour le captage naturel, le début du cycle de production correspond à la date de récolte des collecteurs.

Les huîtres élevées dans l'archipel des îles de Chausey (où l'eau est classée A, la plus haute qualité écologique) peuvent bénéficier du label AB. Fin 2024, la Normandie compte 2 entreprises ayant notifié une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche. Il n'y a pas d'activité piscicole bio dans la région.

LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

Fin 2023, en Normandie, la surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) s'élève à près de 129 600 ha (- 3,7 % / 2022). Ainsi, pour la première fois dans la région, on observe un léger recul des surfaces engagées en bio (perte de près de 5 000 ha entre 2022 et 2023). Ce recul des surfaces bio, également observé dans d'autres régions, est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021. Par ailleurs, la Normandie confirme sa spécialisation laitière, y compris en agriculture biologique, comme le démontre la part importante des prairies et fourrages (72 %) dans les surfaces conduites en bio dans la région.

Développer de nouvelles filières bio et diversifier ses productions

Pour gérer les adventices dans les parcelles, limiter les maladies et les ravageurs des cultures ou pour conforter de nouveaux débouchés, certains producteurs choisissent de diversifier leurs productions, avec l'introduction dans leur rotation de nouvelles cultures bio comme le sarrasin, le quinoa, la graine de chia, le millet, le pois chiche, le soja, la lentille, le chanvre, le lin textile ou graine, la betterave sucrière, l'orge (pour le malt). Pour le moment, en Normandie, ces surfaces conduites en bio restent encore limitées.

Où se situent les parcelles bio en Normandie ?

L'Agence BIO met à disposition un outil cartographique permettant de localiser les parcelles conduites en agriculture biologique ou en conversion. Les données diffusées correspondent aux parcelles déclarées en AB et en conversion lors des demandes d'aides de la PAC, dans leur situation connue et arrêtée par l'administration en fin d'instruction, après le 30 juin de l'année N+1. Ces données comprennent 80 à 85 % du total des parcelles conduites selon le mode de production biologique, toutes les parcelles conduites en bio ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide PAC. Il s'agit de données anonymisées, sans information concernant la personne physique ou morale qui exploite ces surfaces. Seuls l'historique des cultures par parcelle et la surface sont affichés.

A retrouver sur : <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

72 % de surfaces fourragères dans les surfaces totales normandes en bio et conversion.

Surfaces toujours en herbe certifiées bio : **70 %** des surfaces fourragères certifiées bio normandes

Surfaces fourragères (cultures fourragères + STH) en 2023 : **87 623 ha** certifiées bio et **5 776 ha** en conversion

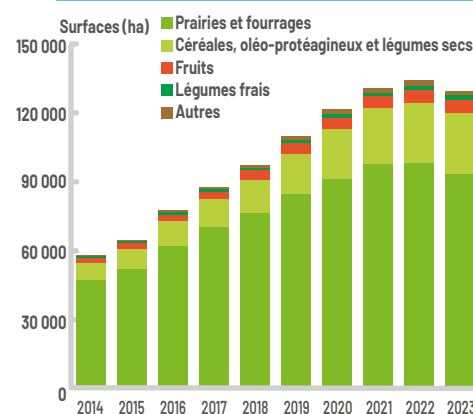
Part de la STH régionale en bio : **10 %**

Part des cultures fourragères régionales en bio : **8,3 %**

Pour la première fois dans la région, les surfaces fourragères conduites en bio sont en recul de 5 %, reflétant la baisse des surfaces bio dans la région et la diminution des troupeaux bovins (laitiers et allaitants) bio. D'un point de vue agronomique, les exploitations en grandes cultures intègrent souvent une surface fourragère dans leur assolement en conversion pour pouvoir conduire des rotations équilibrées, à l'exemple de la prairie temporaire de luzerne. Cependant, cela peut entraîner des difficultés de commercialisation. Pour les exploitations éloignées d'une usine de déshydratation, la vente directe et la collaboration avec des éleveurs restent le meilleur moyen pour la valoriser. Ces disponibilités en fourrages issus des exploitations en polyculture offrent des opportunités pour les exploitations d'élevage en situation de déficit fourrager comme en cas de sécheresse.

03

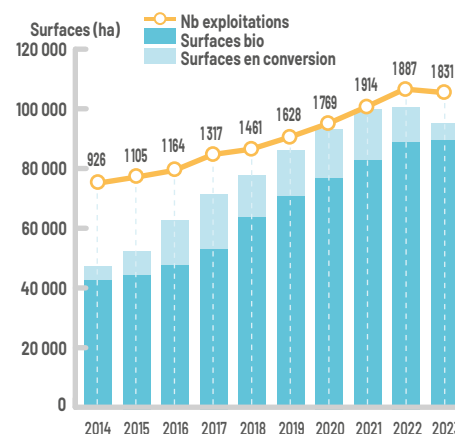
Évolution de la répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2014 à 2023

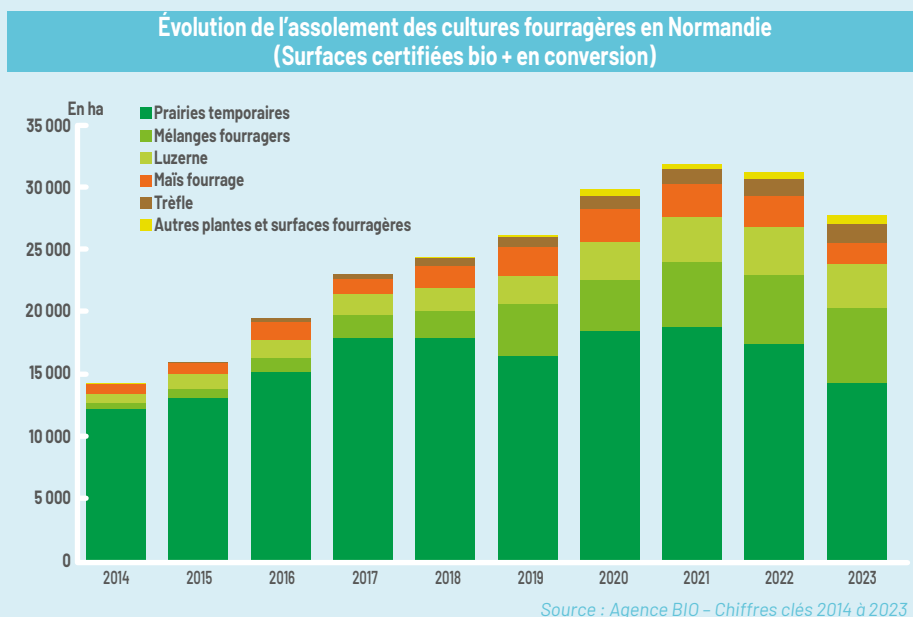
Par ailleurs, la DRAAF Normandie vient d'ajouter une nouvelle rubrique dans sa cartothèque : il s'agit des surfaces de productions végétales bio par commune (données de 2019 à 2022, issues du registre parcellaire graphique). Les cultures concernées sont : les cultures industrielles, les grandes cultures, les légumes - pommes de terre, les vergers, les prairies-fourrages ainsi que la surface agricole utile en AB. Ces données sont à retrouver [sur le site de la DRAAF Normandie](#)

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces fourragères biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

En Normandie, les cultures fourragères conduites en bio sont en recul, en lien avec la baisse des troupeaux bovins laitiers et allaitants bio. Les prairies temporaires bio (- 3 150 ha) et le maïs fourrage bio (- 840 ha) sont les principales cultures concernées par ce recul.

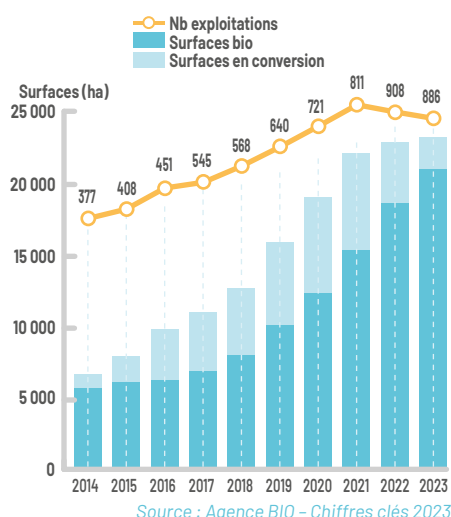


LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES



CÉRÉALES BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces céréalières biologiques



LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

4 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en céréales en 2023 : **20 962 ha** certifiés bio et **2 248 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de céréales en bio : **4 %**

Les surfaces en céréales conduites en bio dans la région se stabilisent : les surfaces certifiées bio progressent (+ 12 % entre 2022 et 2023), tandis que celles en conversion chutent à 2 250 ha (- 47 % entre 2022 et 2023).

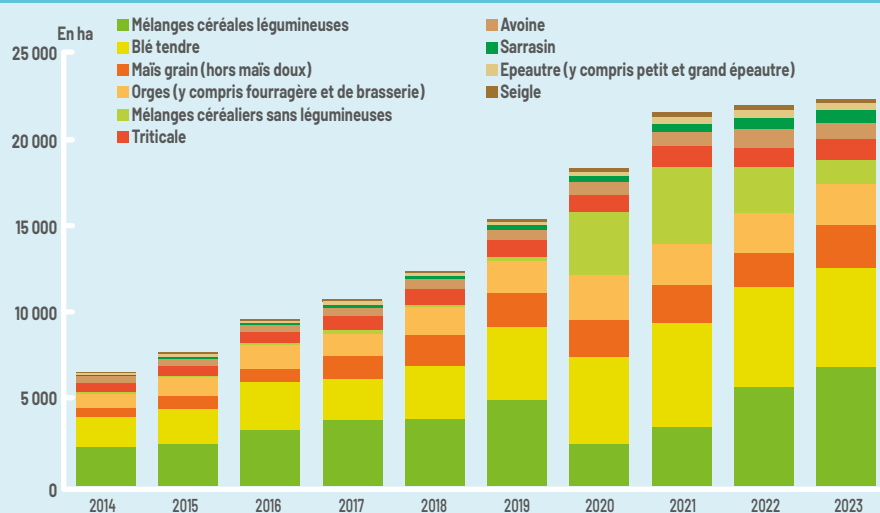
Le développement régulier des surfaces en céréales bio observé jusqu'en 2021 était à mettre en lien avec la demande des opérateurs historiques des filières céréalières bio, mais également avec l'émergence de nouveaux opérateurs (coopératives, privés, négoce...) qui s'engageaient dans des collectes en bio et dans la certification de leurs silos. Les capacités de stockage en silos certifiés bio étaient en croissance, avec plusieurs projets en cours d'agrandissement, de construction et de certification de silos. Des besoins nationaux non satisfaits ont pu offrir des opportunités au développement de cultures bio diversifiées : orge brassicole, sarrasin...

A partir de 2022, la dynamique ralentit. Néanmoins les surfaces bio et conversion ont augmenté. En 2023, le fort ralentissement des conversions observé peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- une forte tension sur les différents marchés de produits bio,
- un contexte économique favorable aux productions conventionnelles,
- une baisse de la consommation des produits bio.

En Normandie, on note un développement des surfaces en céréales secondaires (orge, avoine, triticale, sarrasin, épeautre, seigle). Les céréales secondaires permettent de diversifier les rotations et sont généralement plus résistantes aux maladies que le blé, y compris à la carie (sauf l'épeautre, aussi sensible à la carie que le blé). Elles sont valorisées pour l'alimentation humaine, sous forme de farines plus ou moins complètes ou sous forme de graines. Dans le cas d'une valorisation en alimentation animale, les céréales secondaires associées à des protéagineux (légumineuses) contribuent à l'autonomie en concentrés des exploitations et permettent de gagner en autonomie sur la paille.

Évolution de l'assolement des surfaces de céréales en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2014 à 2023



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

A l'échelle du Grand-Ouest (Normandie, Pays de la Loire, Bretagne), la collecte de la campagne 2023-24 semble augmenter par rapport aux précédentes campagnes culturales. En 2023-2024, les opérateurs et collecteurs subissent les difficultés du marché bio, entraînant des difficultés de sur-stockage.

Pour la campagne suivante, la météo s'est caractérisée par un excès d'eau d'octobre 2023 à juillet 2024 et par un manque de rayonnement au printemps. Pour la récolte de 2024, les rendements sont faibles à moyens pour toutes les céréales. En revanche, on observe de bons résultats sur certains oléo-protéagineux comme les lentilles, les méteils ou le colza. La situation des grandes cultures bio reste très volatile.

Alors que la collecte de céréales bio progressait de manière continue ces dernières années en France, la récolte de 2024 marque une rupture. La baisse des surfaces cultivées et les mauvaises conditions de culture ont affecté les productions bio. Ainsi, les récoltes de céréales bio pour la dernière campagne - qui court du 01/07/2024 au 30/06/2025 - ont fortement diminué par rapport à la campagne précédente.

Du fait de la mauvaise moisson 2024, les acheteurs hexagonaux (meuniers, FAB et autres opérateurs) prévoient d'importer plusieurs milliers de tonnes de blé bio afin de satisfaire leurs besoins et maintenir les stocks nationaux. Les importations de triticale bio et d'orge bio devraient également augmenter. Au niveau national, si les volumes récoltés en 2024 sont en baisse, la qualité du blé tendre bio semble cependant au rendez-vous (quantité et qualité de protéines, valeur boulangère).

Des données issues de l'observatoire de prix d'Arvalis confirment que les prix sont historiquement bas pour la récolte de grandes cultures bio 2023 en raison du poids des stocks depuis 2 ans et d'une demande peu dynamique en bio. Concernant la récolte 2024, ces prix semblent réaugmenter, atteignant des niveaux intermédiaires se situant entre la situation «de crise» de la filière et celle «d'avant-crise». La faible collecte de grandes cultures bio en 2024 et la légère reprise de la consommation expliquent ces tendances.

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2024-2025 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de céréales (bio et C2) a reculé de 38 % (les collectes en bio et C2 ont chuté de 52 % pour le blé tendre, de 10 % pour le maïs, de 46 % pour le triticale, de 32 % pour l'orge et de 26 % pour les autres céréales),
- les mises en oeuvre de blé tendre bio par les meuniers sont restées stables, elles ont progressé de 6 % pour les autres céréales bio,
- les mises en oeuvre globales de céréales (bio et C2) par les FAB ont progressé de 4 % (blé tendre : - 21 %, maïs : + 26 %, triticale : + 13 %, orge : + 26 % et autres céréales : - 38 %),
- les importations de céréales bio et C2 ont plus que doublé (essentiellement en blé tendre),
- au 1^{er} janvier 2025, les stocks de céréales bio étaient en baisse de 35 % chez les collecteurs, de 17 % chez les FAB et de 12 % chez les meuniers / 1^{er} janvier 2024.

LA TRANSFORMATION

La Normandie compte moins d'une dizaine de moulins certifiés en Agriculture Biologique, la plupart étant des structures mixtes (AB et conventionnelles). Les moulins normands s'approvisionnent en céréales bio françaises et essayent, pour la plupart, de travailler avec les agriculteurs proches de leurs sites de production. En termes de technologie, on trouve à la fois des moulins à cylindre et à meule de pierre. Les types de grains écrasés sont assez divers, en majorité du blé tendre meunier, mais aussi de l'épeautre, petit épeautre, seigle, sarrasin. La plupart des volumes sont destinés aux opérateurs agroalimentaires (boulangeries, biscuiteries...).

Il existe plusieurs FAB sur le territoire régional, mais les volumes de céréales transformées ne représentent qu'un très faible tonnage.



Normandie Malt :

Normandie Malt est la première malterie artisanale normande, installée à proximité de Bayeux (Calvados). Elle propose des malts issus de céréales normandes (orge, blé, seigle, avoine). Normandie Malt a transformé 350 tonnes d'orge en 2024 dont 300 tonnes d'orge bio. Le travail à façon prend désormais une grande place dans la production en bio et en conventionnel. L'entreprise a développé sa gamme avec de nouveaux malts torréfiés et la distribution de malts spéciaux afin d'élargir la gamme en bio.

Contacts : Marie et Franck Polidor
contact@normandie-malt.com

Actualités des entreprises

2024-2025



Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

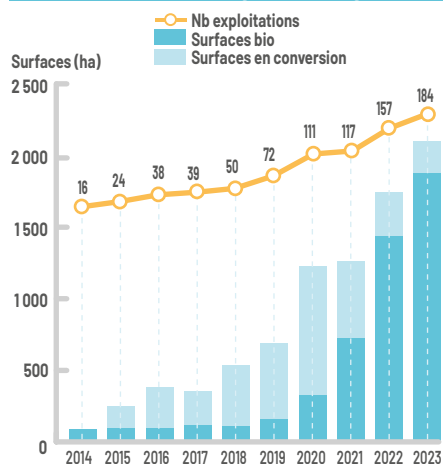
Bonneterre dévoile ses nouveaux biscuits issus d'une filière de blé bio normande

La marque Bonneterre a lancé une gamme de biscuits «Petit Normand», élaborés à partir d'une filière de blé biologique normand. La marque s'appuie sur une filière de blé biologique de la coopérative Biocer (27). Ces biscuits sont commercialisés uniquement en magasins spécialisés bio.



OLÉAGINEUX BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces d'oléagineux biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

1 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en oléagineux en 2023 : **1 878 ha** certifiées bio et **221 ha** en conversion

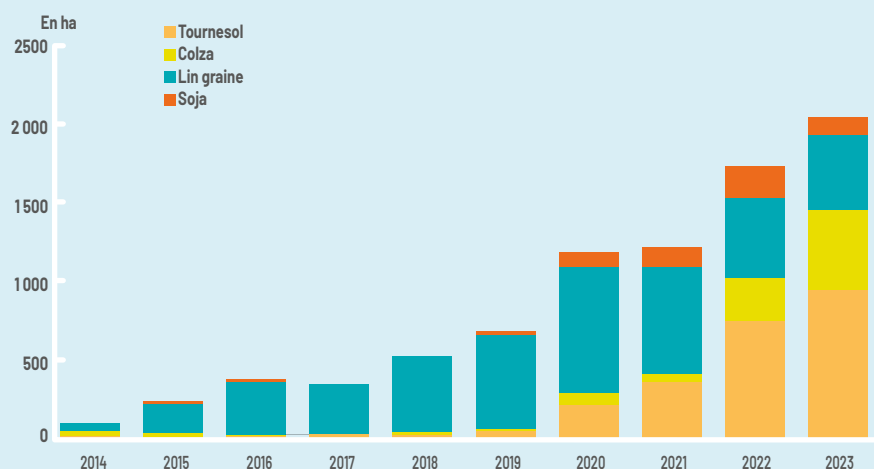
Part des surfaces régionales d'oléagineux en bio : **1,5 %**

Les surfaces en oléagineux certifiées bio progressent en Normandie mais restent encore très limitées (aux alentours de 1900 ha). Le développement observé pour les surfaces en bio est à prendre avec précaution, il pourrait être ponctuel. En effet, les cultures d'oléagineux sont encore peu développées dans la région, en raison de la grande variabilité des rendements (pression des ravageurs ou enherbement), ce qui décourage les producteurs de se lancer dans la conduite en bio de ces productions.

Pourtant, ces cultures ont des atouts agronomiques (diversification de la rotation, culture sarclée, racine pivotante...) et connaissent une forte demande sur les marchés, en alimentation humaine (colza, tournesol oléique, lin graine) et animale (soja, notamment pour remplacer les filières d'importation).

Évolution de l'assolement des surfaces d'oléagineux en Normandie
(Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en oléagineux bio restent encore très limitées (les oléagineux représentent moins de 2 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en tournesol (940 ha en 2023), lin graine (512 ha en 2023) et en colza (473 ha en 2023). La culture du soja (119 ha en 2023) se développe depuis quelques années mais sur des surfaces plus réduites.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2014 à 2023



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2024-2025 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de graines d'oléagineux (bio et C2) a reculé de 25 % (les collectes en bio et C2 ont reculé de 45 % pour le tournesol, elles sont restées stables pour le soja et ont progressé de 6 % pour les autres oléagineux), le soja

bio a représenté 43 % de la collecte des oléagineux bio au cours des 6 premiers mois de cette campagne, juste devant le tournesol bio (42 %),

- les mises en œuvre de graines d'oléagineux par les FAB ont reculé de 86 %, le soja bio a représenté 98 % des utilisations de graines oléagineuses bio par les FAB au cours des 6 premiers mois de cette campagne,

- il n'y a eu aucune importation de graines d'oléagineux bio et C2 au cours des 6 premiers mois de cette campagne,
- au 1^{er} janvier 2025, les stocks d'oléagineux bio étaient en recul de 29 % chez les collecteurs / 1^{er} janvier 2024 et de 95 % chez les FAB.



PROTÉAGINEUX BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

2 % des surfaces françaises certifiées bio

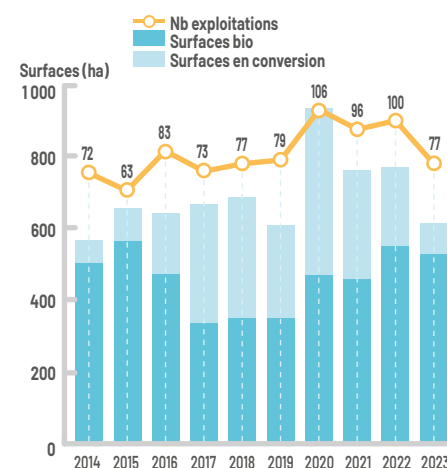
Surfaces en protéagineux en 2023 : **526 ha** certifiés bio et **88 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de protéagineux en bio : **3 %**

Les surfaces en protéagineux certifiées bio en Normandie sont en baisse (- 4 % / 2022). D'une manière générale, on observe une mise en culture de protéagineux dans les surfaces en conversion. Cette pratique courante est encouragée par de bons rendements, en lien avec la demande en alimentation animale. Une fois la conver-

sion terminée, les rotations se stabilisent en n'intégrant qu'une faible part de protéagineux (itinéraire technique délicat). Cependant, les associations céréales-protéagineux permettent de sécuriser les rotations et participent à l'autonomie alimentaire des élevages.

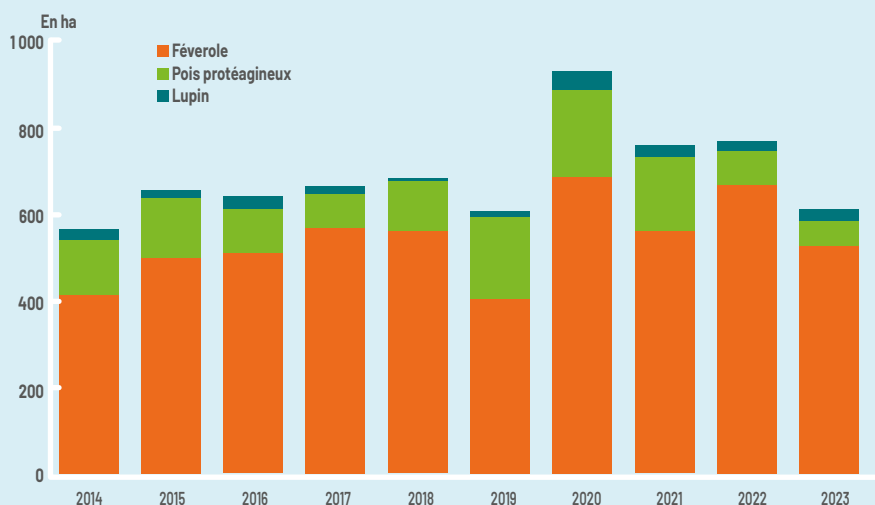
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de protéagineux biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2023

En Normandie, les surfaces en protéagineux bio restent encore très limitées (les protéagineux représentent moins de 1 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en féveroles (près de 530 ha en 2023). Les autres espèces de protéagineux (pois, lupins) sont cultivées sur des surfaces plus réduites (moins de 60 ha chacune).

Évolution de l'assolement des surfaces de protéagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2014 à 2023

L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2024-2025 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de protéagineux (bio et C2) a reculé de 29 % (les collectes en bio et C2 ont reculé de 15 % pour les féveroles, de 62 % pour les pois et de

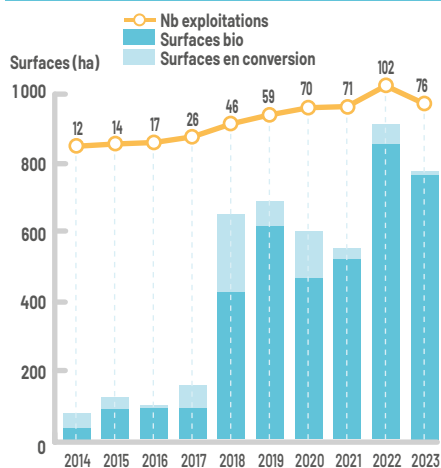
12 % pour les autres protéagineux), la féverole a représenté 81 % de la collecte de protéagineux bio au cours des 6 premiers mois de cette campagne,

- les mises en œuvre de graines de protéagineux par les FAB ont reculé de 5 %, la féverole a représenté 63 % des mises en œuvre par les FAB, les pois 37 %,

- il n'y a eu aucune importation de graines d'oléagineux bio et C2 au cours des 6 premiers mois de cette campagne,
- au 1^{er} janvier 2025, les stocks de protéagineux bio étaient en recul de 27 % chez les collecteurs et de 9 % chez les FAB / 1^{er} janvier 2024.

LÉGUMES SECS BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en légumes secs biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

Moins de **3 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en légumes secs en 2023 : **768 ha** certifiés bio et **10 ha** en conversion

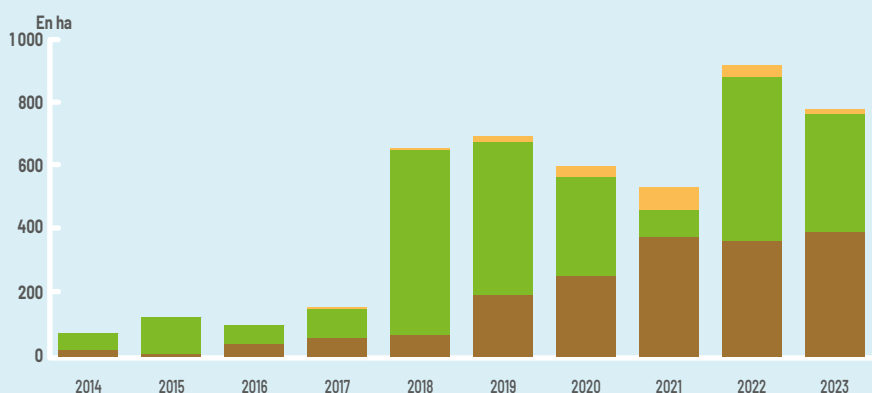
Part des surfaces régionales de légumes secs en bio : **97 %**

Les surfaces en légumes secs conduites en bio diminuent de 15 % pour atteindre près de 800 ha cultivés dans 76 exploitations, en 2023 en Normandie.



Évolution de l'assolement des surfaces en légumes secs en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

■ Lentilles
■ Autres légumes secs
■ Pois chiches



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2014 à 2023

En Normandie, les surfaces en légumes secs conduites en bio sont majoritairement implantées en lentilles (392 ha en 2023). Les autres surfaces de légumes secs (pois chiches, haricots secs, lentillons...) sont encore peu développées.

LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES BIOLOGIQUES



LIN FIBRE BIOLOGIQUE

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

51 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en lin fibre 2023 en 2023 : **312 ha** certifiés bio et **6 ha** en conversion

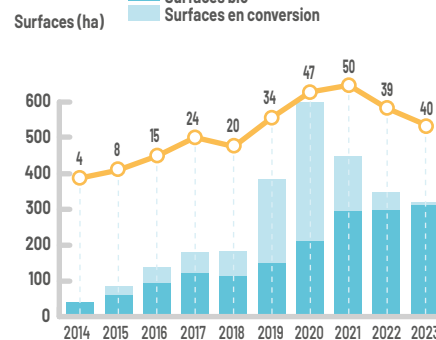
Le lin est une culture intéressante pour les fermes bio. La production est vendue cher : le prix est rémunérateur et il existe un débouché. Le manque de proximité avec une coopérative linicole est le facteur limitant pour les producteurs.

On observe une conjoncture inédite en 2022-2023. Les prix payés aux agriculteurs et les prix pour la filasse de lin ont augmenté. S'agissant du marché des fibres, la demande est importante même si la qualité est moins bonne en raison des conditions météo (exemple pour la récolte 2022). Les prix ont été multipliés par 3, voire 4 selon la qualité, en 2023 par rapport aux quinze dernières années. Le prix du lin est passé de 3-4 € / kg en moyenne

il y a 4 ans à 8-10 € / kg en moyenne en 2023-2024. Actuellement, selon la qualité, le prix peut varier de 5-6 € / kg à 11-12 € / kg. Ces dernières années, côté production on assiste à des mauvaises récoltes tandis qu'en aval la demande est très forte. Les étoupes de lin sont également très recherchées (3 € / kg en 2023-2024 contre 1 € / kg il y a 3-4 ans). Globalement, les rendements bio et conventionnel sont sensiblement les mêmes (0,1 t de différence). Il n'y a pas de différentiel de prix entre le lin bio et le lin conventionnel car le prix est actuellement élevé. Les acheteurs se situent en Asie (principalement en Chine et en Inde).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en lin fibre biologique

○ Nb exploitations
■ Surfaces bio
■ Surfaces en conversion

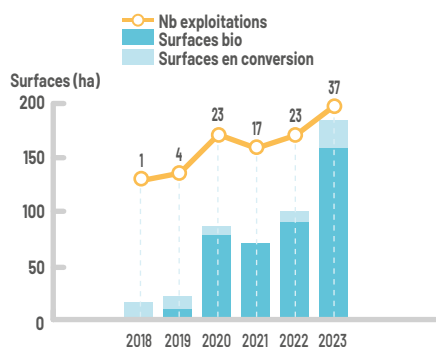


Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



BETTERAVE À SUCRE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en betteraves à sucre biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

7 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en betteraves sucrières 2023 : **158 ha** certifiés bio et **26 ha** en conversion

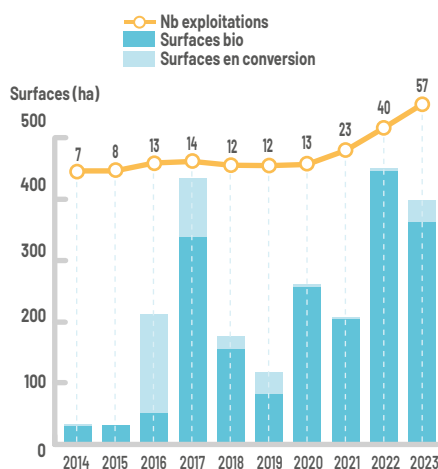
En France, la filière sucrière a engagé une réflexion sur le développement d'une filière bio. Les essais de production de betteraves sucrières bio se poursuivent en vue de déterminer les meilleures techniques permettant de limiter les coûts de production pour les exploitants et de diminuer les risques, quelles que soient les conditions climatiques.

En Normandie, une quarantaine de producteurs normands cultivent des betteraves sucrières bio, pour une surface totale d'un peu moins de 200 ha. Les contraintes de nettoyage liées à l'utilisation d'un outil de transformation mixte et les difficultés à trouver des débouchés font que les sucreries ne tendent pas à chercher beaucoup plus de surfaces pour le moment.



CHANVRE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en chanvre biologique



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

9 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en chanvre 2023 : **362 ha** certifiés bio et **37 ha** en conversion

Le chanvre est une culture de printemps très intéressante au plan agronomique. Bonne tête d'assolement, ses besoins en termes de fertilisation sont limités et son système racinaire important structure le sol pour en offrir les bénéfices à la culture suivante. Plante à développement rapide, le chanvre prend rapidement le dessus sur les éventuelles adventices et empêche leur développement en bloquant la lumière. Ainsi, aucune intervention entre le semis et la récolte n'est nécessaire.

L'intégralité de la plante de chanvre peut être valorisable. Ainsi, les débouchés du chanvre sont nombreux. En agriculture biologique, la graine est utilisée en alimentation humaine principalement, ainsi qu'en cosmétique. Ses excellentes qualités nutritionnelles, tant sur le plan de la qualité de ses acides gras ou bien des protéines qu'elle contient, en font un super-aliment. Elle se décline de plusieurs façons, en huile, farine ou graines décortiquées, elle est également plébiscitée en boulangerie ou en pâtisserie.

Après défilage de la paille de chanvre, deux produits sont obtenus : la fibre et la chènevotte. La fibre est utilisée pour la fabrication de papiers spéciaux, fins et résistants, ou encore pour la création de matériaux composites en substitution de matières plastiques (comme dans l'automobile) et apportant sa résistance mécanique élevée. La fibre et la chènevotte alliée à la chaux, isolants performants et écologiques sont utilisés dans le secteur du bâtiment. Ces fibres courtes "cotonisées" peuvent aussi être utilisées en habillement. La chènevotte est également utilisée dans la fabrication de matériaux composites ainsi qu'en paillage végétal.

S'agissant de la filière chanvre textile, le marché est en cours de structuration avec les acteurs européens (R&D...). En 2024, les volumes augmentent. Le prix des fibres est de 5 € / kg en moyenne. Le premier facteur limitant concerne le matériel (manque de faucheuses, paralléliseuses) spécifique au chanvre textile dont le coût est important. Il s'agit d'un savoir-faire spécifique (nouveaux équipements). Aussi, la capacité de récolte est en dessous des objectifs attendus pour assurer une rentabilité du côté des opérateurs économiques. Actuellement, la priorité concerne l'accompagnement des organismes de teillage dans l'acquisition de ces machines.

En 2022-2023, il s'agissait d'augmenter les surfaces cultivées en chanvre (bio et conventionnel). L'augmentation de la demande concerne toute la filière française et les différents marchés du chanvre. Depuis 2022, les stocks ont retrouvé un niveau normal correspondant à une année de transformation pour l'usine Agrochanvre (Barenton - 50). En 2023-2024, le développement de la demande s'est confirmé et s'est poursuivi, en particulier sur la plasturgie, le bâtiment, ainsi que sur le textile. En 2024-2025, la demande porte sur le chanvre technique (plasturgie, éco-construction). En 2025, avec la baisse du prix d'achat du lin, le chanvre devrait être moins attractif. On s'attend à une baisse des surfaces en chanvre (textile).

Culture du chanvre : ce que dit la réglementation

L'essentiel de la production de chanvre concerne la production de paille et de graines. Une part mineure concerne la valorisation des fleurs et feuilles en lien avec leur teneur en CBD[1]. Cette culture reste très surveillée. Le chanvre *Cannabis sativa* L. se distingue de son cousin *Cannabis indica* interdit en France, par son taux de THC[2]. En France, comme en Europe, ne sont autorisées que les variétés ayant moins de 0,3 % de THC. Les semences utilisées doivent donc être obligatoirement certifiées et inscrites au catalogue européen. Chaque sac de semence porte une étiquette officielle du SOC (service officiel de contrôle). En août, le taux de THC est contrôlé dans 30 % des surfaces cultivées via des prélèvements envoyés en laboratoire.

Sur les variétés autorisées, la réglementation permet aujourd'hui de produire et de commercialiser toutes les composantes de la plante. En annulant, en décembre 2022, l'arrêté du 30/12/2021, le Conseil d'État a confirmé, la possibilité, pour le producteur agricole, de commercialiser toute partie de la plante, y compris fleurs et feuilles. Désormais, il n'est plus obligatoire de contractualiser avec un acteur de la filière avant d'implanter du chanvre. Celui-ci doit toutefois respecter une teneur en THC inférieure à 0,3 %. Les travaux de ré-écriture réglementaire se poursuivent, Interchanvre participant à ce travail auprès de la Mildeca[3] et l'État.

Concernant la certification AB, il ressort de la décision du Conseil d'État, que les feuilles et fleurs de chanvre (variétés à teneur en THC inférieure à 0,3 %) sont, de ce fait, certifiables en AB. En revanche, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, les produits à base de cannabidiol (CBD) ne peuvent pas être considérés comme des produits agricoles et ainsi ne peuvent pas être certifiés en AB au titre du règlement (UE) 848/2018 ; de plus, en l'état actuel de la réglementation générale, ces produits ne sont pas reconnus en tant que «nouveaux aliments». Une expertise EFSA est en cours à ce sujet.

[1] CBD : cannabidiol, substance non-psychotrope du chanvre (*Cannabis sativa*)

[2] THC : delta-9-tétrahydrocannabinol, substance psychotrope du *Cannabis sativa* et *indica*

[3] Mildeca : mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

4 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en légumes frais en 2023 : **1 718 ha** certifiés bio et **49 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de légumes frais en bio : **6 %**

Pour la première fois, on observe un léger recul des surfaces légumières conduites en bio en Normandie (- 2 % entre 2022 et 2023), en lien avec les difficultés rencontrées par les filières bio. En 2024, 41 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées (DJA) en Normandie, 15 d'entre eux se sont installés en maraîchage bio (première production pour les installations bio avec DJA en Normandie, devant la production de lait bovin bio).

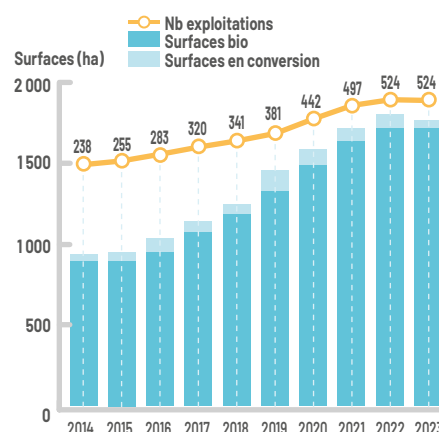
Il est à noter que pour les productions légumières, deux types de systèmes de production se distinguent :

- les plus nombreux sont les systèmes maraîchers diversifiés, sur des petites surfaces (dont une partie sous serre ou abri), basés sur une diversité de légumes et dont la vente se fait essentiellement en circuits courts de proximité notamment vente directe,
- puis viennent les systèmes légumiers de plein champ, sur des grandes surfaces, spécialisés sur certaines cultures, notamment des cultures d'hiver (choux, carottes, poireaux,...) davantage tournés vers les filières longues.



Les surfaces comptabilisées comprennent uniquement les surfaces en légumes cultivées sur une année donnée et n'intègrent pas les surfaces en rotation.

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de légumes frais biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

Retour sur une enquête des maraîchers bio en normandie

(source : Bio en Normandie)

En 2022, Bio en Normandie a réalisé une étude sur 20 fermes pour relever la réalité et la diversité des fermes maraîchères en AB, avec l'année 2020 comme référence. Toutes les fermes enquêtées commercialisent en circuit court de proximité par choix. Cela représente entre 50 et 100 % de leur chiffre d'affaires. Plus des trois quarts des enquêtés font de la vente directe. Le maraîchage bio est ainsi une production locale pour des débouchés locaux. 2/3 des fermes possèdent au moins un autre atelier, le plus souvent de l'arboriculture ou un atelier de transformation. Ainsi, les fermes maraîchères sont diversifiées, accueillant plusieurs ateliers.

Côté technique, les fermes enquêtées gèrent l'eau de façon plutôt maîtrisée : emploi du goutte à goutte sur toutes les fermes, recours très préférentiellement à l'aspersion localisée plutôt qu'un système de type canon à eau. Les volumes consommés sont en moyenne inférieurs au standard régional. Ainsi, ces systèmes de production maraîchers sont sobres en matière de gestion de l'eau.

Le métier reste une activité vécue comme pénible par une grande majorité des maraîchers. Paradoxalement, les maraîchers prennent davantage de congés et de jours de repos. Le temps de travail hebdomadaire moyen diminue avec l'ancienneté de la ferme tout en améliorant la viabilité de la ferme. Si le maraîchage est perçu comme pénible chez les personnes enquêtées, les producteurs mettent en place des stratégies pour limiter cela : mécanisation, recours à de la main d'œuvre, simplification des systèmes de culture sur le désherbage et le travail du sol notamment, et travail sur la commercialisation.

La dimension sociale de l'activité maraîchère est réellement prise en compte et se manifeste différemment sur les fermes enquêtées :

- Vente à la ferme et choix de commercialisation avec la recherche d'avoir des échanges avec le consommateur,
- 2/3 accueillent des bénévoles, principalement des stagiaires dans l'objectif de transmission, d'échange et de liens avec de futurs maraîchers,

- 2/3 créent des emplois sur leur ferme, pour un peu plus de 16 équivalents temps plein, avec l'idée que les emplois sont une contribution à la vitalité du territoire.

Sur le volet biodiversité, les producteurs adoptent des démarches vertueuses : 19 fermes sur les 20 disent favoriser les aménagements agroécologiques pour maîtriser les maladies et ravageurs (haies, mares, bandes enherbées, bandes fleuries, taillis...), les 3/4 pensent à la rotation pour gérer les bioagresseurs et seulement 1/4 recourt fréquemment à des solutions de traitements phytosanitaires utilisables en AB. L'activité maraîchère veille ainsi à préserver la biodiversité.

L'ensemble des résultats détaillés est à retrouver dans l'étude complète, accompagnée des fiches de fermes sur le site de Bio en Normandie.



L'AVAL DE LA FILIÈRE

Une majorité de maraîchers bio normands vendent leur production en circuits courts (à la ferme, sur les marchés, via des AMAP, dans des magasins spécialisés bio, à des restaurateurs...). Les producteurs de légumes bio peuvent également se regrouper pour commercialiser leurs productions en commun. Les objectifs sont doubles : proposer une offre diversifiée en volumes conséquents avec un service logistique mutualisé (livraison mais aussi préparation de commande, facturation, relation client...). Les clients (magasins, restaurants collectifs...) sont demandeurs pour rationaliser leurs approvisionnements, quand les producteurs demandent de leur côté une planification et un engagement des clients.

Plusieurs opérateurs normands sont positionnés sur la commercialisation de légumes bio de 1^{re} gamme (carottes, salades, poireaux et pommes de terre...) ou sur la préparation / transformation de légumes biologiques (salades prêtes à l'emploi, pomme de terre bio ou la betterave rouge bio).

LA CONSOMMATION

En 2024, au niveau national, les achats de fruits et légumes bio (y compris 4^e gamme et fraîche découpe) par les ménages ont reculé de 1 % en volume mais progressé de 1 % en valeur / 2023. La part de marché des fruits et légumes bio s'est stabilisée à 6,7 % en volume et à 7,9 % en valeur.

Les achats de pommes de terre bio (pour une consommation à domicile) par les ménages ont reculé de 12,7 % en volume en 2024 / 2023. La part de marché de la pomme de terre bio représente 1,2 % des volumes.

LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION EN NORMANDIE

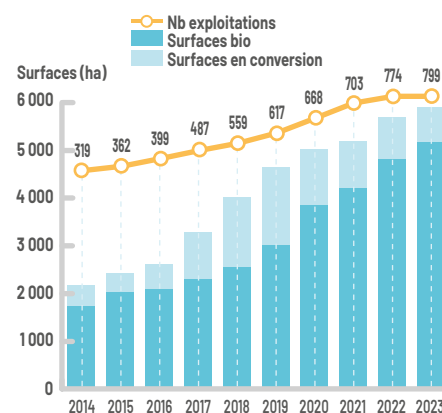
9 % des surfaces françaises certifiées bio (toutes productions fruitières confondues)

Surfaces en fruits en 2023 : **5 187 ha** certifiés bio et **718 ha** en conversion

Dans la région, le nombre d'exploitations avec des surfaces en fruits bio (toutes espèces confondues) progresse encore (+ 3 % entre 2022 et 2023), tout comme les surfaces conduites en bio (+ 7 %). Cependant, on note un recul des surfaces en conversion (- 18 % entre 2022 et 2023).

La production de fruits bio en Normandie est fortement orientée vers la production de pommes à cidre ou jus de pommes (41 % des surfaces en fruits engagées en bio dans la région). Avec 2 411 ha engagés en bio (dont 252 ha en conversion) dans 247 exploitations, la Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus, avec 64 % des surfaces nationales (bio + conversion).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de fruits biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

La production de fruits biologiques en Normandie

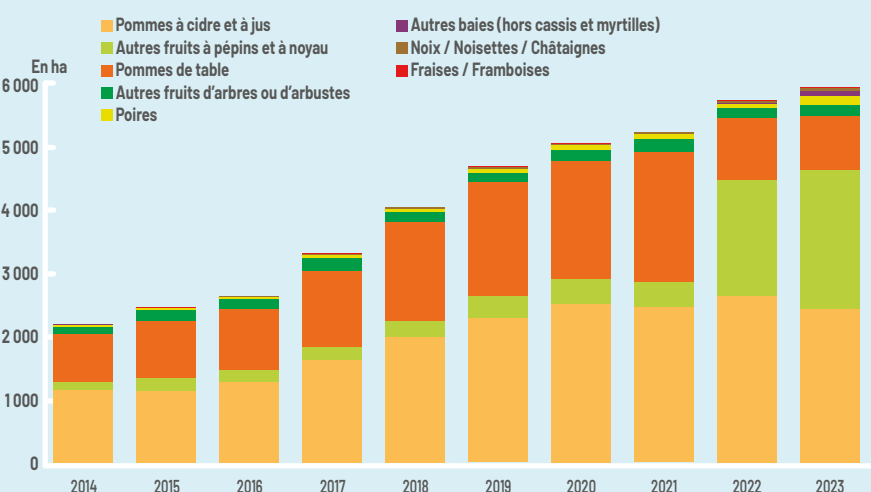
2023	Fruits à noyau et à pépins		Fruits à coque	Fruits baies	Autres fruits	Total surfaces fruits
	Pommes à cidre	Autres fruits à noyau et à pépins	Châtaignes, noisettes, noix et autres fruits à coque	Cassis, fraises, framboises, groseilles, myrtilles et autres baies		
Nombre d'exploitations	247	492	28	60	79	796
Surface totale (ha)	2 411	3 161	46	112	175	5 905
dont certifiés bio (ha)	2 159	2 816	38	111	64	5 188
dont en conversion (ha)	252	345	8	1	111	717
% / total surfaces fruits	40,8 %	53,5 %	0,8 %	1,9 %	3 %	100 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

Évolution des surfaces en fruits en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en fruits bio progressent depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de projets de diversification et de développement des systèmes agro-écologiques. Les fruits peuvent être commercialisés à l'état brut ou transformés (confitures, gelées, sirops, jus...).

Ces surfaces sont à considérer avec prudence, notamment les surfaces en pommes qui ne sont pas toujours renseignées dans la bonne catégorie (fruits de table ou pour la transformation).



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2014 à 2023



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LE CIDRE ET SES DÉRIVÉS

En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces.

Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux

de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

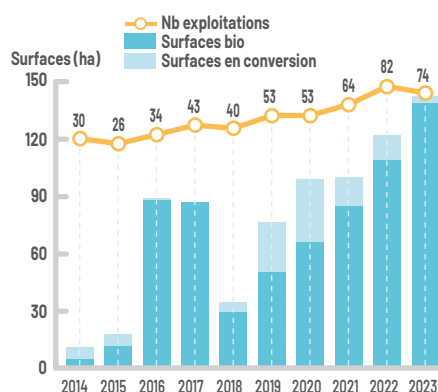
Les produits cidricoles bio normands sous AOC/AOP

Le comité de soutien des organismes de défense et de gestion des appellations cidricoles (CICD) est l'entité qui fédère les associations et syndicats des AOC cidricoles normandes. Des enquêtes ont été faites en 2019 et 2022 par le CICD auprès des agriculteurs pour les appellations suivantes : AOC Calvados Pays d'Auge, AOC Calvados Domfrontais, AOC Cidre du Perche, AOP Cidre Cotentin, AOP Cidre Pays d'Auge. Des exploitations agricoles sont labellisées AOC/AOP et possèdent également la certification AB.

Calvados Pays d'Auge (AOC depuis 1942)	En AOC Calvados Pays d'Auge, 42 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Calvados Domfrontais (AOC depuis 1997)	En AOC Calvados Domfrontais, 39 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Cidre Pays d'Auge (AOC depuis 1996 + AOP)	En AOP Cidre Pays d'Auge, 13 des 23 producteurs sont en AB (2024).
Cidre Cotentin (AOC depuis 2016 + AOP)	En AOP Cidre Cotentin, 7 des 13 producteurs sont en AB (2024).
Cidre du Perche (AOC depuis 2020)	En AOC Cidre du Perche, les 9 producteurs sont en AB (2024).
Poiré Domfront (AOC depuis 2001 + AOP)	En AOC Poiré Domfront, 10 des 16 producteurs sont en AB (2024)
Calvados (AOC depuis 1984) Pommeau de Normandie (AOC depuis 1991)	Pour les autres appellations, nous n'avons pas de données exhaustives ou représentatives.

LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de PPAM biologiques



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

1 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en PPAM en 2023 : **139 ha** certifiées bio et **4 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio : **51 %**

En Normandie, les surfaces en plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio cultivées sont limitées et fluctuent d'une année sur l'autre pour atteindre 143 ha en 2023, répartis dans 74 exploitations.



L'AVAL DE LA FILIÈRE

La production de PPAM se décompose en deux catégories : d'une part, les plantes conditionnées principalement cultivées par les maraîchers sur de très petites surfaces et d'autre part, les plantes aromatiques, médicinales et à parfum, issues de cueillette sauvage ou de cultures très extensives, concernant très peu de producteurs. Elles sont vendues sous forme de plantes sèches, de confitures et de sirop.

LES AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

Parmi les autres productions végétales bio de la région, quelques producteurs proposent des champignons, des cultures florales et ornementales, du houblon, de l'ortie, du raisin de table ou de cuve, du safran, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces très limitées.

Évolution des surfaces conduites en bio en Normandie : nette baisse des surfaces en conversion				
Évolution entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023	Nombre d'exploitations avec cette production	Surfaces certifiées bio	Surfaces en conversion AB	Surfaces totales conduites en AB
Total SAU bio	- 1 %	+ 3 %	- 46 %	- 4 %
Surfaces toujours en herbe	- 3 %	+ 2 %	- 39 %	- 2 %
Prairies temporaires	- 3 %	- 12 %	- 62 %	- 18 %
Autres cultures fourragères	- 8 %	+ 10 %	- 60 %	- 3 %
Céréales	- 3 %	+ 12 %	- 47 %	+ 2 %
Oléagineux *	+ 17 %	+ 31 %	- 28 %	+ 20 %
Protéagineux *	- 23 %	- 4 %	- 61 %	- 20 %
Légumes secs*	- 25 %	- 10 %	- 83 %	- 15 %
Lin fibre *	- 23 %	+ 5 %	- 88 %	- 8 %
Chanvre *	+ 43 %	- 19 %	+ 640 %	- 12 %
Betteraves sucrières *	+ 61 %	+ 74 %	+ 160 %	+ 82 %
Légumes frais	0 %	0 %	- 42 %	- 2 %
Pommes à cidre	- 6 %	- 2 %	- 39 %	- 8 %
Autres surfaces en fruits	+ 7 %	+ 15 %	+ 3 %	+ 13 %
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales *	- 10 %	+ 28 %	- 69 %	+ 17 %

* Pour ces productions, les données sont à considérer avec prudence : les surfaces cultivées sont limitées et peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



04

LES PRÉPARATEURS BIOLOGIQUES

EN FRANCE

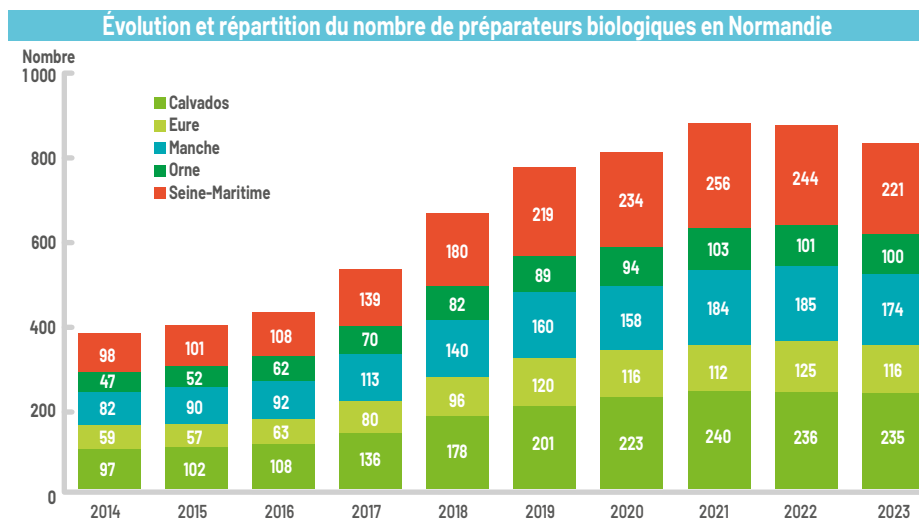
En lien direct avec la baisse de consommation des produits alimentaires bio, le nombre d'entreprises aval certifiées bio diminue pour la deuxième année consécutive, passant de 27 103 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio à 26 276 entreprises (- 3 % entre 2022 et 2023). Pour les artisans, les arrêts de certification bio en 2023 concernent essentiellement les boulangeries qui ne proposent désormais plus de pain bio. Pour les distributeurs, les arrêts de certification bio en 2023 concernent surtout les magasins spécialisés bio (fermetures de points de vente).

EN NORMANDIE

Comme au niveau national, le nombre d'opérateurs diminue en Normandie (- 5 % entre 2022 et 2023). Fin 2023, la région compte 846 entreprises avec une activité de transformation en AB, qu'elle soit fermière, artisanale ou industrielle. C'est dans le Calvados qu'elles sont les plus nombreuses.

Les entreprises de transformation avec une activité bio en Normandie						
2023	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Activité de transformation (fermière, artisanale, industrielle)	235	116	174	100	221	846
Évolution / 2022	-	- 7 %	- 6 %	- 1 %	- 9 %	- 5 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

Actualités des entreprises 2025



Plus de 260 produits bio primés au Concours Général Agricole en 2025

A l'occasion du Concours Général Agricole 2025, 1 986 produits (hors vins) ont été médaillés, dont 728 sous signes officiels de qualité et d'origine (AOC/ AOP, IGP, Label Rouge et AB). Les produits bio labellisés dominent avec 268 médailles, dont 99 en or (toutes catégories de produits confondus, hors vins). La Normandie revient du Concours Général Agricole 2025 avec 114 produits médaillés (35 médailles d'or, 50 médailles d'argent et 29 médailles de bronze). 22 de ces médailles ont été décernées à des produits bio (7 médailles d'or, 9 médailles d'argent et 6 médailles de bronze).

LA RESTAURATION BIOLOGIQUE

Un cahier des charges pour la restauration commerciale bio

En France, depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau cahier des charges est entré en vigueur concernant la restauration commerciale bio, avec trois niveaux de certification :

- la catégorie 1 couvre les restaurants dont 50 % à 75 % des approvisionnements, en valeur d'achat, se font en bio,

- la catégorie 2 vise les établissements où ils représentent 75 % à 95 %,
- la catégorie 3 pour au moins 95 %.

Les établissements qui veulent entrer dans cette démarche sont contrôlés par des organismes certificateurs qui valident le respect du cahier des charges.

En France, fin 2024, 135 restaurants ont notifié leur activité AB auprès de l'Agence BIO, dont 2 en Normandie.

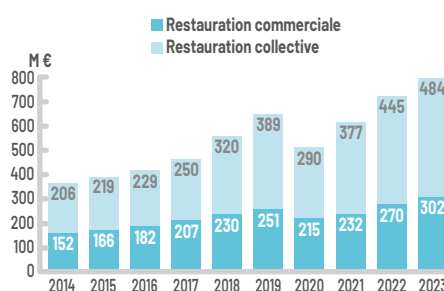


Produits bio en restauration hors domicile : un retour à une activité normale

En France, en 2023, le marché des produits alimentaires bio en restauration hors domicile (tous circuits confondus) est estimé à 786 M€ HT (+ 10 % / 2022). Il se répartit en 484 M€ HT (+ 9 % / 2022) pour la restauration collective, sous contrat et en régie (les denrées bio représentant 6 %

des achats HT de la restauration collective) ; et en 302 M€ HT pour la restauration commerciale (+ 12 % / 2022), les denrées bio représentant 1 % des achats HT de la restauration commerciale.

Évolution des achats de denrées alimentaires bio par les circuits de restauration



Source : AND - International pour Agence BIO

Rappel des objectifs des lois EGAlim et Climat et Résilience

La loi EGAlim et la loi Climat et Résilience, fixent des exigences à la restauration collective. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'article 24 de la loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», dite loi «EGAlim», est entré en vigueur. Il stipule que les repas servis dans les restaurants collectifs publics doivent avoir une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits de qualité ou durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cela s'applique à la restauration collective publique qui regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prison...).

La loi Climat et Résilience (08/2021) abonde les objectifs d'EGAlim pour les approvisionnements durables et de qualité, à savoir :

- Produits issus du commerce équitable : 50 %
- Viandes et poissons (objectif au 01/01/2024) : au moins 60 % de durable et qualité (labels) dans les approvisionnements de la restauration collective ; 100 % de durable et de qualité dans les approvisionnements de la restauration collective gérée par l'État
- Pérennisation de menus végétariens hebdomadaires en restauration scolaire
- Extension de la loi «EGAlim» à tous les restaurants collectifs privés en 2024
- Diversification des sources de protéines pour tous les restaurants collectifs dont privés, en 2024.

Fin 2024, à l'occasion du Conseil national de la restauration collective (instance qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation en restauration collective), la Ministre en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a appelé l'ensemble des acteurs de la restauration collective publique et privée à accroître leur mobilisation pour atteindre rapidement l'objectif de 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio, prévu par la loi EGAlim. Considérant qu'il est essentiel de mobiliser tous les secteurs, la Ministre a réaffirmé sa volonté de mettre en place un groupe de travail du CNRC dédié aux secteurs de la santé et du médico-social, en lien avec le ministère de la santé.

Loi EGAlim : 12 % de produits bio dans la restauration collective en 2023

D'après les données saisies pour l'année 2023 par les gestionnaires de restaurants collectifs sur le site MaCantine.fr, le taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité est de 25 %, dont 12 % de produits bio. Ces chiffres en légère baisse / 2022 s'expliquent par l'augmentation du nombre de nouveaux déclarants. Concernant l'introduction des produits bio, les secteurs de l'éducation (avec 17 % de produits bio) et l'administration (14 %) sont en tête ; les secteurs du médico-social (5 %) et de la santé (4 %) ont les taux les plus faibles. Les taux moyens globaux par secteur d'activité sont tous inférieurs à 20 % de produits bio. Cependant, 30 % des déclarants de France métropolitaine ont atteint ou dépassé ce seuil. Ces données pour 2023 sont à considérer avec précaution, en raison d'un faible nombre de répondants (21 % des sites de restauration ont déclaré leurs données), de leur statut (surreprésentation du mode de régie directe) et des secteurs ayant le plus répondu (santé et administration). Des évolutions de la plateforme MaCantine sont en cours pour faciliter la télédéclaration des cantines en gestion concédée, ce secteur restant sous représenté. Pour ce qui concerne l'année 2024, les gestionnaires de restaurants étaient invités à déclarer leurs données d'achat avant le 6 avril 2025.

Quels résultats en Normandie ?

Le site internet MaCantine.fr a été renseigné par plusieurs restaurants collectifs. En Normandie, on compte 2 418 cantines inscrites en 2024, dont 1 598 restaurants scolaires. 902 ont publié leurs données en lien avec EGAlim. En 2024, 11 % ont atteint les objectifs EGAlim contre 12 % en 2023 mais sur seulement 411 bilans télédéclarés. Cette population regroupe des services de restauration de l'enseignement, de l'administration, de la santé, du secteur médico-social... Comme pour le niveau national, ces données pour 2023 sont à considérer avec précaution (nombre de répondants, statut, secteurs ayant répondu...).

Zoom sur les lycées de Normandie – Plan «Je mange normand dans mon lycée» (MNL)

S'agissant des approvisionnements des lycées de Normandie, gérés par la Région : il y a 129 lycées dont 124 sites de production de repas (quelques établissements cuisinent pour 5 lycées et livrent les repas sur place). Les chiffres ci-dessous sont issus des données de ces 124 sites.

L'objectif de 80 % de produits normands n'est pas encore atteint. Après cinq années de progression, une légère baisse du pourcentage de produits normands servis en 2023 est constatée. Cela s'explique notamment par les contraintes financières qui pèsent de plus en plus sur le budget des établissements scolaires. En cause principalement, l'augmentation des charges liées aux fluides (électricité, gaz) et l'inflation des matières premières.

Rappelons également que la progression en produits normands avait déjà été ralentie en 2020 et 2021 lors de la crise Covid. Les équipes des établissements avaient concentré leurs missions sur d'autres priorités comme l'organisation des demi-journées ou le changement de certaines pratiques d'achat par anticipation des périodes de confinement.

Comment se positionnent les lycées de la région ? (en valeur d'achat HT)		
2018	2022	2023
2 lycées au-dessus de 60 % de produits normands	20 lycées au-dessus de 60 % de produits normands, dont 5 > à 70 %	21 lycées au-dessus de 60 % de produits normands, dont 5 > à 70 %
20 lycées au-dessus de 50 % de produits normands	73 lycées au-dessus de 50 % de produits normands 8 lycées en-dessous de 40 % de produits normands	62 lycées au-dessus de 50 % de produits normands 14 lycées en-dessous de 40 % de produits normands
Moyenne régionale : 41 % de produits normands 1,43 % de produits bio 4,26 % de produits répondant aux critères EGAlim	Moyenne régionale : 52,87 % de produits normands 5,66 % de produits bio 11 % de produits répondant aux critères EGAlim	Moyenne régionale : 51,69 % de produits normands 5,77 % de produits bio

Source : Région Normandie

Ainsi, en 2023, 51,69 % de produits normands (en valeur d'achat HT) ont été servis dans les 124 restaurants scolaires gérés par la Région, contre 52,87 % en 2022. Même si le nombre de lycées ayant une moyenne supérieure à 60 % de produits normands est similaire entre 2022 et 2023, le nombre de lycées ayant une moyenne supérieure à 50 % baisse fortement. Ainsi, 62 lycées dépassent le seuil de 50 % en 2023, contre 73 établissements en 2022. Par ailleurs, 14 établissements sont sous la barre des 40 % de produits normands contre 8 en 2022. Sauf quelques exceptions, les établissements en bas du classement sont identiques d'une année sur l'autre.

La part des produits bio proposés dans les menus des lycées normands reste faible. Après une progression significative entre 2018 et 2022, elle monte à 5,77 % en 2023 (objectif de 20 % dans la Loi EGAlim). Cette légère augmentation par rapport à 2022 (5,66 %) ne reflète pas nécessairement un intérêt accru pour les produits bio, mais pourrait être due à l'amélioration de la précision des données. En réalité, cette précision accrue pourrait masquer une légère baisse de ce %.

Un appui bonifié à certains services de restauration pour s'améliorer sur la loi EGALim

Depuis le 1^{er} avril 2019, une aide financière de l'État est accordée aux communes rurales (moins de 10 000 habitants) qui instaurent une tarification sociale dans les cantines de leurs écoles primaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Depuis le 1^{er} janvier 2024, une bonification supplémentaire de 1 € est accordée aux collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGALim. Ainsi, l'aide de l'État s'élève à 4 € (au lieu de 3 €) par repas facturé à 1 € maximum. Pour être éligibles à cette bonification EGALim, les communes concernées doivent inscrire l'ensemble de leurs cantines sur la plateforme «Ma cantine» ; les données doivent être déclarées et il faut s'engager à tout mettre en œuvre pour atteindre les obligations de la loi EGALim, dont les 20 % de produits biologiques.

Un appui à la mise en place de la loi EGALim pour les Restaurants Inter Administratifs et les Groupement Hospitaliers Territoriaux de Normandie

Les restaurants collectifs de l'administration et de la santé sont également en peine avec l'application de la loi EGALim. Pour les appuyer dans cette démarche et produire des résultats d'ici fin 2025, un programme

de soutien a été mis en place par la DRAAF Normandie. Ce programme, initié en 2024, se poursuit avec un soutien au sourcing EGALim en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Normandie et Bio en

Normandie. 11 structures normandes sont accompagnées avec l'objectif de faire progresser leur % EGALim d'ici 2025.

Une aide financière pour des produits laitiers bio et des fruits et légumes bio à l'école

Ce dispositif soutient financièrement les établissements scolaires qui distribuent des produits laitiers, des fruits et des légumes sous signe officiel de qualité. La mise en place du programme consiste en des distributions de produits éligibles selon le moment choisi (matin, midi, goûter). Ainsi les produits de la liste suivante sont éligibles et bénéficient d'un soutien financier : fruits et légumes frais bio et SIQO, lait liquide nature bio,

yaourts nature bio et fromages blancs bio, fromages bio et SIQO (SIQO : AOC/AOP, IGP, Label Rouge). Ainsi, un établissement pourra bénéficier d'une aide de 1,12 €/kg de légumes frais bio servis ou de 1,33 €/kg pour des yaourts nature bio distribués. Ce dispositif prévoit en parallèle que les fournisseurs soient référencés sur la plateforme de FranceAgriMer. Les producteurs bio de Normandie livrant la restauration scolaire peuvent se référencer pour être

sollicités par les établissements agréés. Pour faciliter le référencement, il existe un guide pratique « Demande de référencement des fournisseurs du programme lait et fruits à l'école ».

[Pour plus d'informations sur ce dispositif](#)

Restauration bio : actualités 2024-2025



Près de 30 % de produits bio dans les restaurants scolaires de Bayeux Intercom

Les repas servis dans les cantines de Bayeux Intercom proposent actuellement 29 % d'aliments issus de l'agriculture biologique et 35 % des produits servis dans les cantines proviennent de moins de 150 km autour de Bayeux. La volonté affichée est de cuisiner des produits bruts, de saison et de proposer du «fait maison». En parallèle, la lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit, tout comme l'accompagnement des enfants dans l'apprentissage du goût. Selon les saisons, les enfants participent aux plantations ou aux récoltes de légumes dans un jardin en permaculture.

05

COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

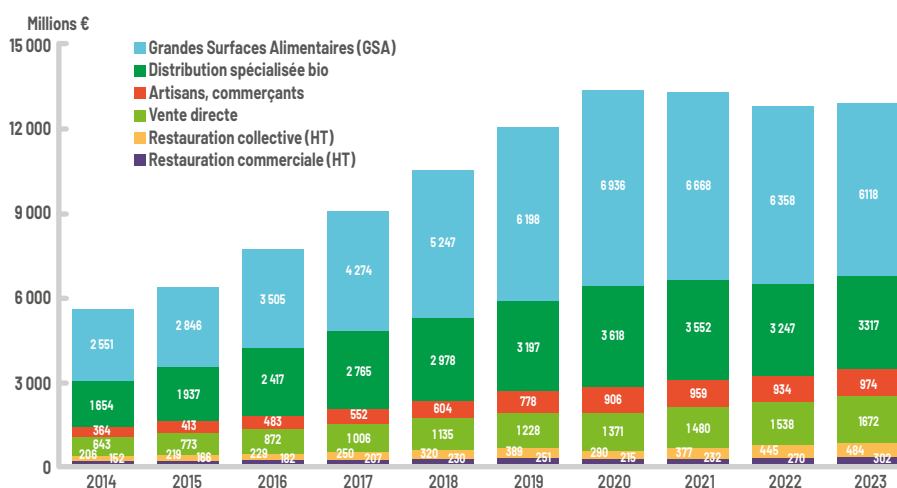


EN FRANCE

Pour l'Agence BIO, les "distributeurs" regroupent des entreprises de commercialisation de produits biologiques, vers le consommateur final (commerce de détail) ou non (grossistes).

Au niveau national, 15 577 distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) étaient engagés en bio fin 2023 (- 3 % par rapport à 2022), traduisant la fermeture d'un certain nombre de points de vente bio. Ces distributeurs sont plus nombreux dans les zones à forte densité de population.

Évolution du chiffre d'affaires alimentaire bio par circuit de distribution



Source : Agence BIO / AND-international 2023

La consommation à domicile de produits alimentaires bio se stabilise

Après deux années de baisse, la consommation à domicile de produits alimentaires bio se stabilise. Cette stabilisation résulte de la hausse des prix des produits alimentaires bio (7,7 % d'inflation pour les produits bio / 11,8 % d'inflation alimentaire globale) et de la baisse des volumes d'environ 7 %. Tous circuits de distribution

confondus, les dépenses alimentaires de produits bio (hors restauration hors domicile) s'élèvent à 12,08 Mds € TTC (+ 4 M€ entre 2022 et 2023), ce qui représente 5,6 % de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 6 % en 2022).

La consommation alimentaire bio est très largement dominée par la consommation à domicile (plus de 90 % des dépenses / moins de 10 % des dépenses en restauration hors domicile). La consommation de produits bio via la restauration hors domicile augmente légèrement (+ 10 % de CA en 2023 / 2022, soit + 71 M€).

La vente directe résiste à la baisse de consommation des produits bio

La particularité de l'alimentation bio est d'être vendue dans plusieurs circuits de distribution, tous n'ont pas été impactés de la même manière par l'évolution de leur chiffre d'affaires. En 2023, les ventes sont reparties à la hausse dans les magasins spécialisés bio (+ 2 % de CA, soit + 70 M€

/ 2022), chez les artisans/commerçants (+ 4 % de CA, soit + 40 M€ / 2022), grâce au dynamisme des vins bio chez les cavistes et à l'essor des épiceries alternatives de proximité qui proposent davantage de produits bio et via la vente directe dont par l'augmentation du nombre de points

de vente (+ 9 % de CA, soit + 134 M€ / 2022). A l'inverse, les grandes surfaces alimentaires affichent une baisse de CA de produits bio de - 4 % (- 240 M€ / 2022) notamment en raison de la réduction du nombre de références bio en magasin

Les grandes surfaces génèrent la moitié du CA des produits alimentaires bio

En France, les produits alimentaires bio sont commercialisés via quatre principaux circuits de distribution : les grandes et moyennes surfaces (51 % du CA alimentaire bio en 2023, 6,1 Mds €) ; les magasins spécialisés bio en réseau ou indépendants (27 % du CA, 3,3 Mds €) dont le nombre est en recul mais avec une surface globale supérieure ; la vente directe (14 % du CA,

1,7 Md €) et les artisans et/ou commerçants (8 % du CA, 0,9 Md €). Suivant les catégories de produits, la place de chaque circuit de distribution est plus ou moins importante. Dans le secteur des fruits et légumes bio, les magasins spécialisés bio représentent le premier circuit de distribution, devant les GMS. Dans le secteur de la crèmerie bio (lait, produits laitiers et

œufs), les GMS sont le premier circuit de distribution, devant les magasins spécialisés bio. La vente directe est bien développée dans les secteurs du vin bio, des légumes bio ainsi que des viandes bio. Les ventes assurées par les artisans/commerçants concernent majoritairement les produits de boulangerie/pâtisserie bio ainsi que le vin bio (via les cavistes)

Chiffre d'affaires des produits alimentaires biologiques par circuit de distribution

	Chiffre d'affaires TTC (en millions €)							Croissance 2023/2022	Part de marché 2023
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Grandes et moyennes surfaces	4 274	5 247	6 198	6 936	6 668	6 358	6 118	- 4 %	51 %
Distribution spécialisée bio en réseau	2 279	2 490	2 723	3 161	3 110	2 849	-	-	-
Distribution spécialisée bio indépendante	486	488	473	457	442	398	-	-	-
Total distribution spécialisée bio	2 765	2 978	3 197	3 618	3 552	3 247	3 317	+ 2 %	27 %
Artisans, commerces	552	604	778	906	959	934	974	+ 4 %	8 %
Vente directe	1 006	1 135	1 228	1 371	1 480	1 538	1 672	+ 9 %	14 %
Total	8 597	9 964	11 401	12 831	12 659	12 077	12 081	0,0 %	100 %
Part de l'AB	4,5 %	5,3 %	6,0 %	6,6 %	6,6 %	6,1 %	5,6 %		

Source : Agence BIO / AND-international 2023

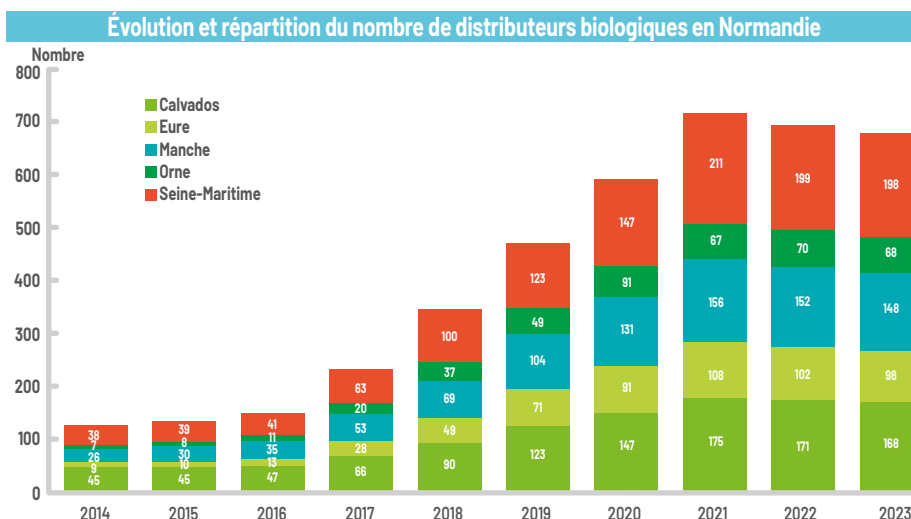


EN NORMANDIE

Comme au niveau national, le nombre de distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) diminue en Normandie (- 2 % entre 2022 et 2023). Fin 2023, la région compte 680 entreprises avec une activité de distribution en AB. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses.

Les entreprises de distribution avec une activité bio en Normandie						
2023	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Distributeurs (de gros et de détail)	168	98	148	68	198	680
Évolution / 2022	- 2 %	- 4 %	- 3 %	- 3 %	- 1 %	- 2 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2023



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2023

Les distributeurs peuvent bénéficier d'une exemption de certification voire de notification à condition que ces opérateurs ne produisent pas, ne préparent pas, n'entreposent pas ailleurs qu'au point de vente, ou qu'ils n'importent pas ces produits d'un pays tiers ou qu'ils sous-traitent ces activités à un autre opérateur. Via cette exemption, le nombre de distributeurs notifiés bio est en dessous du nombre de points de vente bio (ou mixtes) en région. Deux cas sont à considérer :

- Dispense totale de notification et de contrôle pour les opérateurs qui achètent préemballés et revendent en l'état des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques préemballés au consommateur final ou à l'utilisateur final (éleveur pour les aliments du bétail et agriculteur pour les semences) et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur ou utilisateur final.
- Dispense de contrôle pour les opérateurs qui revendent en vrac des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques en vrac autres que des aliments pour animaux au consommateur final et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur final et pour autant que certains critères de seuils d'activité soient respectés. En France, le seuil unique d'exemption retenu est un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 20 000 € HT sur les produits biologiques non emballés. Ces opérateurs sont cependant tenus de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

Dans les deux cas, l'opérateur ne doit ni produire, ni préparer, ni reconditionner, ni importer de produits biologiques.

Les sites de vente par correspondance de produits biologiques, et tous les cas où la vente n'est pas effectuée en présence de l'opérateur ou son personnel de vente et du consommateur, ne peuvent pas bénéficier de ces exemptions. Les opérateurs non dispensés, notamment ceux qui revendent (à d'autres opérateurs, restaurants, pharmacies...) doivent s'engager auprès d'un organisme certificateur agréé et notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

Actualités des entreprises 2024-2025



Un premier trimestre 2024 prometteur pour les magasins bio

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

De janvier à mars 2024, les clients des magasins spécialisés bio ont davantage dépensé par rapport aux deux années précédentes, avec 384 € dépensés par foyer sur le 1er trimestre 2024 (contre 358 € en 2023 et 343 € en 2022). La croissance du marché vient d'un renforcement du panier moyen, qui passe de 38 € en 2023 à 41 € en 2024. Cette croissance n'est pas seulement imputable à l'inflation qui se stabilise désormais autour de 2 % en réseau bio. Sur la période, la fréquence d'achat reste stable à 9,5 actes.



Près de 300 magasins bio ont fermé en 2023

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

En France, en 2023, 298 magasins spécialisés bio ont fermé (contre 32 ouvertures pour cette même année). Il s'agit en majorité de magasins d'enseignes nationales, situés dans les zones saturées en offre de magasins bio. Ainsi, les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes qui comptabilisent le plus de magasins bio, sont les deux régions qui ont le plus fermé de points de vente bio. En 2023, le quart des magasins qui ont stoppé leur activité avaient ouvert entre 2017 et 2019 ; 18 % de ceux qui ont fermé en 2023 avaient moins de trois ans d'existence. Les magasins ouverts avant l'année 2000 et qui ont fermé en 2023 représentent 10 % des fermetures.



Rapprochement en vue entre les magasins Les Comptoirs de la Bio et NaturéO

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

Les Comptoirs de la Bio (83 points de vente en France pour 117,7 M€ de CA en 2023) enseigne détenue par le groupe Les Mousquetaires-InterMarché, entre en négociations exclusives avec les magasins NaturéO pour le rattachement de 30 points de vente en France (66 M€ de CA en 2023). Les zones géographiques couvertes par les deux réseaux sont complémentaires, cela permettrait au groupement de renforcer sa position d'acteur majeur sur le marché des magasins spécialisés bio, notamment en Île de France.



Une quarantaine d'ouvertures de magasins bio prévue en 2024

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

Un peu plus d'une quarantaine d'ouvertures de nouveaux magasins bio est à prévoir pour 2024 (toutes les enseignes ne se prononcent pas quant à leurs prévisions d'ouverture). Les enseignes Naturalia, La Vie Claire et Marcel & Fils prévoient chacune 10 ouvertures en 2024, Biocoop en envisage au moins 5.



Le réseau de magasins Biocoop fait le pari de la reprise en 2024

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

Aujourd'hui, le réseau leader de la distribution bio spécialisée en France dispose d'un parc de 739 points de vente (une quarantaine de fermetures / 13 ouvertures en 2023), il a réalisé un chiffre d'affaires de 1,53 Md € en 2023. Pour 2024, le distributeur prévoit une quasi-stagnation de ses prix, hors fruits et légumes. Les ventes sur les premiers mois de l'année affichent déjà des résultats prometteurs : sur les deux premiers mois de 2024, les ventes ont augmenté de 8 % en valeur / 2023. Parmi les objectifs annoncés : parvenir à 100 % d'ingrédients sourcés en France – parmi ceux qui peuvent l'être – dans ses références à marque propre. La réduction des déchets est un autre dossier que la coopérative place au centre de ses préoccupations, notamment avec le retour/réemploi des contenants. L'ensemble des magasins sera équipé pour faire office de point de collecte.



Biocoop reverse 3 M € à ses agriculteurs sociétaires

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

Acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), Biocoop dispose d'une gouvernance décidant du reversement des bénéfices à partager. Parmi les sociétaires, les Paysan.ne.s Associé.e.s engagés auprès de la coopérative Biocoop représentent 22 groupements de producteurs 100 % bio, soit 3 000 fermes réparties sur l'ensemble du territoire pour quatre filières de production bio (fruits et légumes, céréales et protéagineux, lait, produits laitiers et élevage). Ces agriculteurs prennent part aux décisions de la coopérative au même titre que les magasins, les associations de consommateurs et les sociétaires salariés. Ils partageront 3 M € de bénéfices : par cette décision, Biocoop démontre son engagement auprès du monde agricole.



Les voyants au vert pour les magasins La Vie Claire

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

Le réseau de magasins spécialisés La Vie Claire annonce un chiffre d'affaires en hausse de près de 8 % au premier trimestre 2024, avec également une progression du panier moyen et de la fréquentation des magasins. Un début d'année positif qui vient conforter la stratégie de l'enseigne basée sur trois axes : le goût, la santé et l'environnement, renforcée par son programme de fidélité. La Vie Claire a mis en place un programme de promotion avec des prix attractifs. Jusqu'en février 2025, les magasins de l'enseigne proposeront une sélection de plus de 100 produits bio à des prix réduits dans le cadre de l'opération « Les petits prix bio ».



Résultats positifs pour les enseignes spécialisées bio du groupe Carrefour

Dans les enseignes généralistes de Carrefour (hypermarchés, supermarchés ou les magasins de proximité), la crise du bio n'est pas encore tout à fait passée mais dans les enseignes spécialisées du groupe (So.bio et Bio c'Bon), sur le 2^e semestre de 2023 et sur le 1^{er} trimestre 2024, la consommation a enregistré des résultats positifs, avec une augmentation des ventes en volume (et pas uniquement en valeur en lien avec l'augmentation des prix). En 2023, l'inflation sur les produits bio vendus en circuit spécialisé comme en grandes surfaces, a été moins forte que sur les produits conventionnels. Depuis le 4^e trimestre 2023, il n'y a quasiment plus d'inflation sur les prix du bio. Le groupe Carrefour mise sur sa marque distributeur bio et ses magasins spécialisés pour relancer les ventes de produits bio.

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



Chiffre d'affaires bio en hausse en 2023 dans les magasins U

En 2023, le réseau des magasins Système U est parvenu à accroître son chiffre d'affaires bio de + 4 % / 2022. Pour y parvenir, le distributeur a mis en place plusieurs leviers comme des promotions sur les produits bio, des produits bio à prix coûtant et le soutien des produits sous sa marque U BIO. Face à la baisse de consommation des produits bio, l'enseigne a réduit son offre de produits bio (- 10 %) mais en a limité l'ampleur (- 14 % en moyenne pour l'ensemble de la grande distribution ; ces taux allant de - 8 % à - 25 %).

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



Carrefour renouvelle son contrat tripartite pour le lait bio

Le groupe Carrefour achète la totalité des laits commercialisés par l'organisation de producteurs APLBC et la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (45). Le distributeur vient de signer le renouvellement d'un contrat de trois ans pour ses laits biologiques et Filière Qualité Carrefour. Une décision qui fait suite à l'accompagnement pendant deux ans d'éleveurs français dans leur conversion au bio.

Lettre de veille INCA BIO 54, juillet 2024



Intermarché et Système U rejoignent l'équipe France du bio

Lancée en 2022 par l'Agence BIO, l'Equipe de France du bio a fédéré à ses débuts 10 interprofessions pour la campagne de communication autour du slogan commun «Pour nous, pour la planète, # BIO RÉFLEXE». L'équipe de France du bio s'est depuis étoffée de Régions, métropoles, entreprises... Elle passe aujourd'hui à 21 membres grâce à la mobilisation de 2 enseignes de la distribution alimentaire : Intermarché (1 800 magasins) et Les Magasins U (1 700 magasins) qui vont également relayer la campagne # BIO RÉFLEXE sur l'ensemble du territoire, via leurs points de vente, pour inciter les consommateurs à intégrer plus de bio dans leurs assiettes.

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024



Marché alimentaire bio : bilan contrasté entre les circuits de distribution

D'après le magazine Bio Linéaires, le marché alimentaire bio en France en 2024 sera marqué par : une domination décroissante de la grande distribution qui pourrait perdre des parts de marché dans la vente des produits bio ; une consolidation des magasins spécialisés bio qui continueront de renforcer leurs positions grâce à des offres de qualité et des prix compétitifs ; une affirmation des épiceries alternatives de proximité dans leur engagement pour la distribution de produits issus de l'AB, notamment grâce à leur offre en vrac.

Lettre de veille INCA BIO 54, juillet 2024



Fin des discussions entre NaturéO et Les Comptoirs de la Bio

En mai dernier, les Comptoirs de la Bio (enseigne détenue par le groupement Les Mousquetaires-InterMarché) étaient entrés en négociations exclusives avec les magasins NaturéO pour le rattachement de 30 points de vente en France. Suite à la décision favorable du tribunal de commerce qui a entériné le plan de sauvegarde (recapitalisation des actionnaires, stabilisation du chiffre d'affaires et réduction des coûts), NaturéO a finalement renoncé à ce rapprochement, préférant poursuivre sous son enseigne.

Lettre de veille INCA BIO 54, juillet 2024



Vers une stabilisation des ventes des produits bio ?

Après plusieurs années de baisse, la consommation de produits bio se stabilise au 1^{er} semestre 2024. Si les ventes de produits bio peinent encore à regagner du terrain dans les rayons des grandes et moyennes surfaces (- 5 % de ventes en valeur), elles sont reparties à la hausse en vente directe (+ 3 %) et dans les magasins bio (+ 8,4 %). Le poids du bio dans le chiffre d'affaires de la grande distribution diminue, passant de 4,7 % du CA début 2023 à 4,4 % au 2^e trimestre 2024. Toutefois, les marques de distributeurs en bio tirent leurs épingles du jeu en grandes surfaces.

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024



En GMS : la corrélation entre la rationalisation de l'offre bio et la chute des ventes est très forte

Toutes les enseignes de la grande distribution ont réduit leur offre en produits bio, dans des proportions allant de -5 % à -15 %, permettant de se recentrer sur les produits les plus performants. Mais la réduction de l'offre est aussi le fait de marques, souvent généralistes, qui se sont récemment lancées dans le bio et décident d'arrêter car les performances ne sont pas au rendez-vous. La corrélation entre la rationalisation de l'offre et la chute des ventes de produits bio en GMS est très forte. Entre les magasins qui rationalisent le plus avec ceux qui rationalisent le moins, les ventes de produits bio ne sont pas orientées de la même manière. Le point d'équilibre entre une offre bio trop abondante, aux performances parfois insuffisantes et la réduction des assortiments bio mise œuvre par les enseignes semble atteint. La demande sur les références bio qui restent en rayon (donc les plus performantes) repart à la hausse. Si les enseignes vont encore plus loin dans la réduction de l'offre bio, les produits bio qui vont rester, et qui pourraient très bien se vendre, risquent de ne plus être visibles des consommateurs. Dès lors, on risque à nouveau de voir une baisse de la demande pour les produits bio.

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024



Vers une reprise de la consommation bio en grandes surfaces ?

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Le panéliste NielsenIQ a analysé les achats des consommateurs en grandes surfaces (GMS). Entre 2021 et 2024, il y a 18 articles bio en moins dans le panier annuel des foyers français. Désormais, seulement 19 % des passages en caisse en GMS comportent au moins un produit bio (contre 21 % en 2023 et 25 % en 2020, année record). Même si l'écart des prix entre produit conventionnel et bio tend à se réduire, le prix demeure l'un des principaux freins pour l'achat de produits bio. Ces derniers souffrent aussi de la concurrence d'autres alternatives, en particulier du produit estampillé local. Le marché alimentaire bio paye encore le prix des déréférencements massifs qui, même s'ils ralentissent, sont toujours d'actualité. Les hypers et supermarchés ne proposent plus, en moyenne, que 1 466 produits bio contre 356 de plus trois ans plus tôt, soit une baisse de l'assortiment de 20 %. Les marques de distributeurs (MDD) des grandes surfaces pourraient être un moteur de la reprise de consommation bio, par leur positionnement prix plus accessible. Plusieurs catégories de produits bio sont déjà bien réparties depuis six mois. Parmi les quinze plus importantes familles de produits qui représentent plus de la moitié du CA bio en grandes surfaces, 40 % sont en positif.



Quels sont les produits bio les plus vendus en grandes surfaces ?

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Dans le top 3 des 15 plus grandes marques nationales bio vendues en grandes surfaces (en CA), deux sont exclusivement bio : Bjorg et Jardin bio. La 3^e marque, Lactel, propose à la fois des produits bio et conventionnels. 12 de ces 15 marques sont 100 % bio. Parmi les 10 références bio les plus vendues en grandes surfaces (CA 2024), les produits d'épicerie bio (salée et sucrée) occupent les premières places (huile d'olive, pâte à tartiner, café). Du côté des nouveautés, parmi les 10 meilleurs lancements de produits alimentaires bio (CA 2023), on trouve une référence de petits pots pour bébé, des boissons alcoolisées et du lait UHT. A noter également la bonne performance de nouvelles références non alimentaires bio (crème hydratante, dentifrice).



La grande distribution surmarge-t-elle les produits biologiques ?

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Le manque de transparence sur la formation des prix et des marges des produits alimentaires accentue la sensation d'un déséquilibre dans la répartition de la valeur entre les différents acteurs économiques. Plus récemment, l'inflation galopante a rouvert le débat sur les diverses causes de la hausse des prix et sur la possibilité que celle-ci aurait permis d'alimenter le profit des entreprises agroalimentaires et des distributeurs. Dans ce contexte économique qui a conduit à une augmentation importante de la précarité alimentaire de nombreux foyers français, les produits issus de l'agriculture biologique ont perdu leur dynamisme, desservis par leur image élitiste et leur prix élevé.



Les indicateurs de consommation repartent à la hausse dans les magasins spécialisés bio

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Mi 2024, trois indicateurs permettent de mesurer le retour des consommateurs vers les magasins bio : le panier moyen par acheteur et par acte d'achat redépasse les 40 € (+12 % sur un an) ; les dépenses annuelles moyennes par acheteur dépassent les 1 000 € (soit 116 € de plus qu'un an auparavant) ; les consommateurs fréquentent plus souvent les magasins bio (26,5 visites / an, soit deux passages de plus que l'an dernier).



Dans quelle région la distribution spécialisée pèse le plus lourd sur le marché du bio ?

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Sur les 13 régions administratives que compte la France, la moitié enregistre une domination du réseau spécialisé bio sur la grande distribution. Leur part de marché sur le bio dépasse 50 %. Pour l'autre moitié, ce sont les grandes surfaces qui concentrent la majorité des dépenses de produits bio. En Normandie, le circuit des magasins spécialisés bio devance la grande distribution, il réalise 51,4 % des achats de produits bio (chiffres enregistrés entre janvier et septembre 2024).



Les ventes repartent à la hausse dans les magasins Biocoop

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Fin août 2024, le réseau de magasins Biocoop enregistrait une croissance de CA de +8,5 %, avec une fréquentation en magasin à la hausse (+7,5 %) et une légère hausse du panier moyen (+1 %). Les fruits et légumes bio continuent d'être le pilier de la croissance de Biocoop, presque tous sont en progression. Le rayon des produits laitiers bio bénéficie également d'une belle dynamique. A l'inverse, des produits non-alimentaires (produits d'hygiène, cosmétiques, produits ménagers) sont en difficulté, ils souffrent de la concurrence des grandes surfaces. Par ailleurs, Biocoop annonce avoir atteint le cap des 100 % de matières premières d'origine France (quand elles peuvent l'être en bio) pour ses produits à marque propre. Avec 14 ouvertures de magasins en 2024, Biocoop s'attend à un solde positif de son parc, les fermetures s'étant ralenties. Le réseau s'établit à 740 magasins, cumulant un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros.



Dans quelles régions achète-t-on le plus de produits bio en grandes surfaces ?

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Les ventes de produits bio en grande distribution ont atteint 4,05 milliards € fin août 2024 (cumul 2024), soit une baisse de 4,5 % / même période l'an passé. Toutes les régions de France sont concernées par ce recul des ventes de produits bio en GMS, avec des diminutions plus ou moins fortes selon les territoires. Ce sont les endroits où le bio est plus ancré dans la consommation où l'on note une meilleure résistance. A l'inverse, dans les régions où le bio est moins ancré dans les achats, le recul de la consommation est plus marqué. Concernant la part des produits bio dans le CA des grandes surfaces, c'est en Bretagne qu'elle est la plus élevée (5,2 %), suivie par l'Île de France (5,1 %). Avec 3 %, la Normandie figure en avant dernière position, devant les Hauts de France (2,2 %).

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES



LES IMPORTATIONS

Fin 2023, la Normandie compte 29 entreprises avec une activité d'import/export de produits bio (+ 5 entreprises / 2022). C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses.

Les produits bio d'origine France gagnent du terrain

En moyenne, tous secteurs confondus, la valeur des produits bio consommés en France et provenant de l'étranger (47 % des approvisionnements d'origine UE et 53 % d'origine hors UE) est estimée à 29 % en 2023 (contre 30 % en 2022). Cela représente un marché de 2,35 Mds € en 2023 (contre 2,4 Mds € en 2022). En excluant les produits «tropicaux» dont la production est limitée ou impossible, le taux

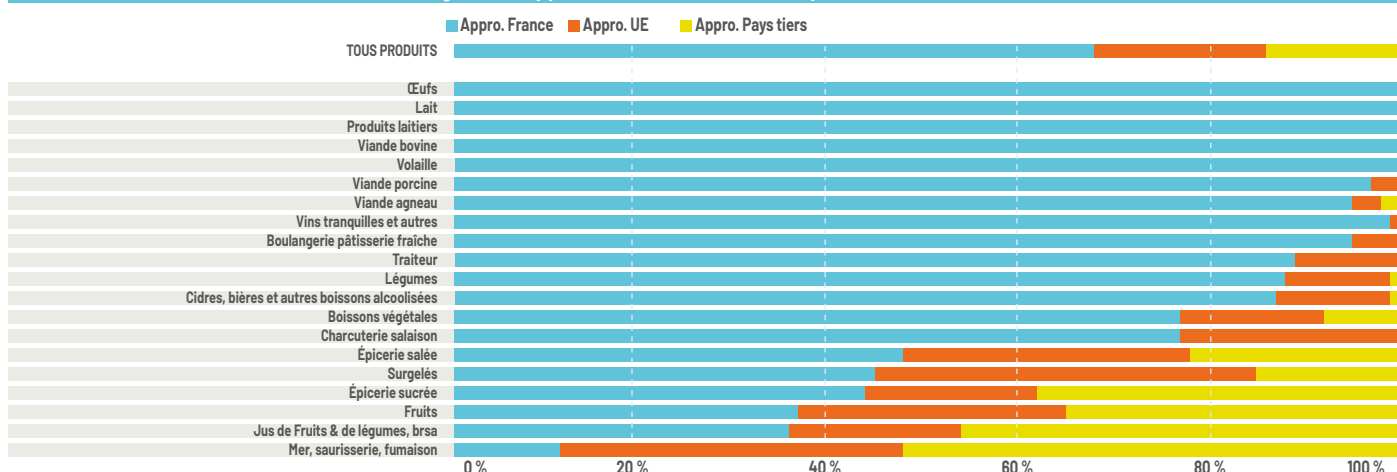
Les entreprises d'import / export avec une activité bio en Normandie						
2023	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Importateurs	9	3	0	1	16	29
Évolution / 2022	+ 80 %	- 40 %	-	-	+ 23 %	+ 21 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2023

d'importation descend à 17 %. Les approvisionnements externes (UE et hors UE) sont composés à 44 % de produits «tropicaux» (fruits, café, thé, cacao et dérivés, crevettes, sucre pour l'industrie) ; à 31 % de produits méditerranéens (légumes ratatouille, agrumes, tomates d'industrie, blé dur et dérivés) et nordiques (saumon) et à 25 % de produits substituables (huiles d'olive, de tournesol, légumes méditerranéens comme les tomates, poivrons, courgettes).

Ces produits sont majoritairement importés sous forme de produits d'épicerie salée ou sucrée. A l'inverse, la quasi-totalité (94 % ou plus) des œufs bio, du lait et des produits laitiers bio, du vin bio, des viandes bio (bovine, volaille, porcine, agneau) et des produits de boulangerie/pâtisserie fraîche bio consommés en France proviennent de France.

Origine des approvisionnements selon les produits bio en 2023



Source : Agence BIO / AND-international 2024



LES EXPORTATIONS

Parallèlement, la France est exportatrice de produits biologiques (y compris les ventes dans les Etats membres de l'Union européenne). En 2023, les exportations françaises de produits bio (59 % vers l'UE et 41 % hors UE) sont estimées, au stade de gros, à 1,058 Md € (+ 0,8 % / 2022). En valeur, les exportations françaises de produits bio reposent encore essentiellement sur le vin bio, l'épicerie bio (salée et sucrée) et les fruits et légumes bio.

En France, en Europe et dans le Monde

Les produits bio importés répondent-ils tous aux mêmes normes européennes ?

L'Union Européenne (UE) possède sa propre réglementation (commune aux 27 Etats membres) en matière de production bio mais les produits bio importés en UE ne répondent pas nécessairement à cette réglementation. Le tiers des produits bio consommés en France sont importés, pour moitié de pays hors UE. Pour les pays hors UE dont les processus de certification et de contrôle ont été reconnus équivalents par la Commission européenne, les produits bio importés depuis ces pays en Europe bénéficient automatiquement du logo bio européen (Eurofeuille). En l'absence de réglementation reconnue équivalente, des contrôles sont effectués sur place par un organisme certificateur agréé. Avec l'entrée en vigueur depuis 2022 du nouveau règlement européen bio, les contrôles sur les importations en provenance de pays tiers sont renforcés, avec notamment la fin du principe d'équivalence : à l'issue d'une période de transition de cinq ans, toutes les importations de produits bio devront être contrôlées à la fois au départ des pays exportateurs et à l'arrivée dans l'UE.

LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO



EN 2024, LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE BIO A DOMICILE SE STABILISE

Après deux années de baisse, les dépenses alimentaires de produits bio pour une consommation à domicile se stabilisent à 12,08 Mds € TTC en 2023 (+ 4 M€ entre 2022 et 2023), ce qui représente 5,6 % de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 6 % en 2022).

Les résultats de l'édition 2024 du baromètre de consommation des produits biologiques* confirment la fin de la chute de la consommation des produits biologiques : fin 2024, 54 % des Français déclarent avoir consommé des produits bio au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois (taux identique à fin 2023 ; contre 60 % fin 2022 et 76 % fin 2021). La part de consommateurs quotidiens (7 % en 2024 / 6 % en 2023 / 8 % en 2022 / 15 % en 2021) et hebdomadaires (23 % en 2024 / 24 % en 2023 / 26 % en 2022 / 37 % en 2021) de produits alimentaires se maintient également entre 2023 et 2024.

La part des personnes n'ayant jamais consommé de produits alimentaires bio sur les 12 derniers ne progresse plus (20 % en 2024 / 21 % en 2023 / 17 % en 2022 / 9 % en 2021). Les produits alimentaires bio enregistrent même 7 % de nouveaux consommateurs en 2024 (7 % en 2023 / 8 % en 2022). 17 % des consommateurs de produits bio le sont depuis au moins 1 à 3 ans ; 20 % depuis 10 ans et plus.

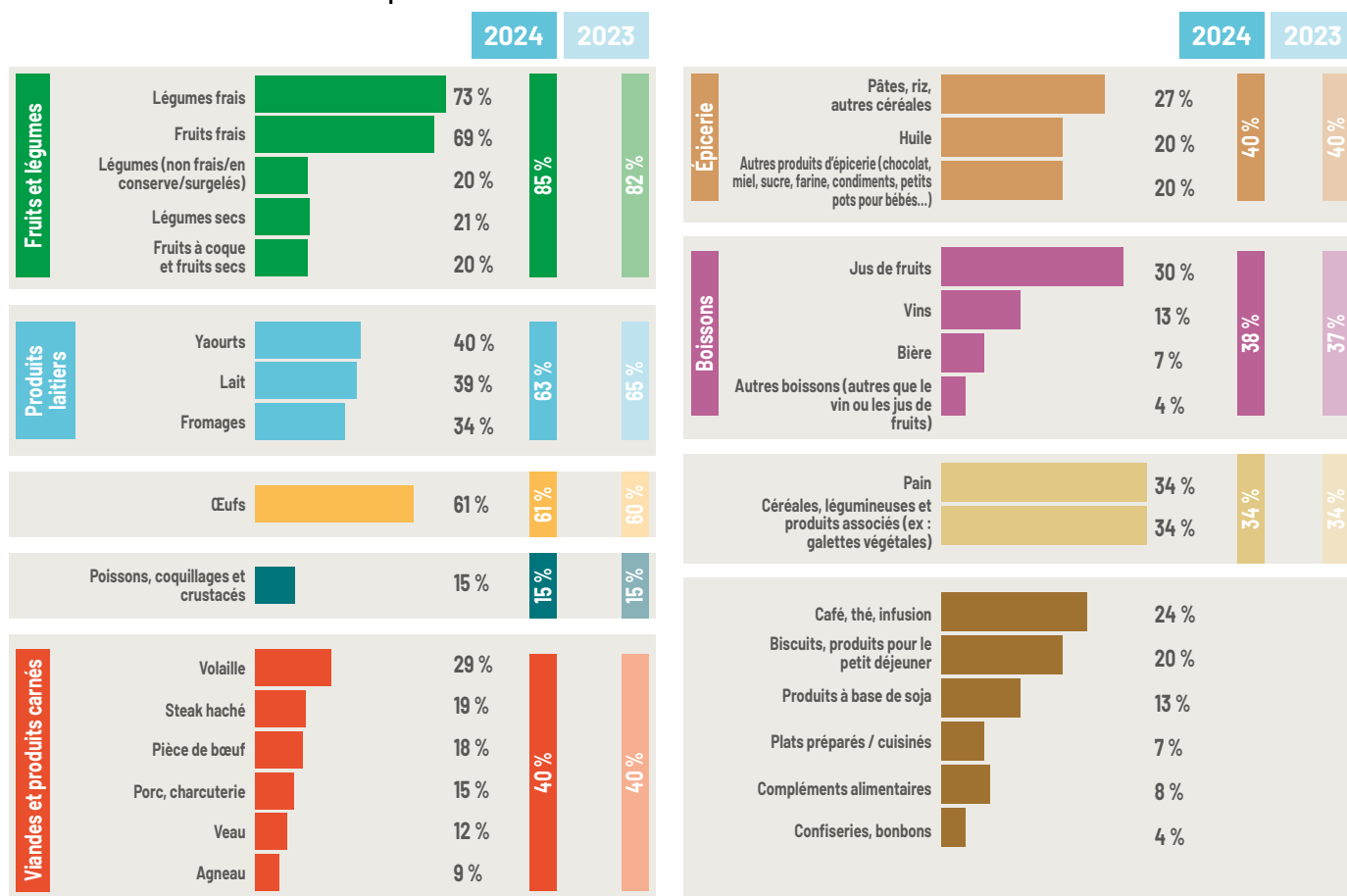
Les raisons mises en avant par les consommateurs pour expliquer leur choix de consommer bio sont diverses mais essentiellement axées sur la préservation de sa santé, le goût des produits et la protection de l'environnement. Les fruits et légumes demeurent les produits bio les plus plébiscités, devant les produits laitiers puis les œufs.

* Pour sa 22^e édition, le Baromètre Agence BIO 2024 s'appuie sur une étude quantitative réalisée du 5 au 26 novembre 2024, auprès d'un échantillon de 4 000 personnes, représentatif de la population de France métropolitaine.

FAMILLES DE PRODUITS BIOLOGIQUES CONSOMMÉS

Quels sont tous les produits biologiques que vous consommez ?

Base Consommateurs bio au moins 1 fois par mois : 2 208



Source : Agence BIO - Baromètre des produits biologiques en France, 2024

CONSOMMER BIO POUR PRÉSERVER SA SANTÉ

En 2024, les principales motivations pour continuer de consommer des produits alimentaires bio sont :

- la préservation de la santé (56 %)
- le goût des produits (40 %)
- la préservation de l'environnement (38 %)
- le bien-être des animaux (28 %)
- les raisons éthiques et/ou sociales (23 %)
- la disponibilité des produits bio dans les lieux d'achat habituels (22 %)

Les habitudes familiales (16 %), le fait d'avoir des enfants/petits-enfants (13 %), une plus grande accessibilité des produits bio hors du domicile (10 %) sont des raisons également citées.

Dans le cadre de la consommation alimentaire, d'autres engagements sont importants :

- la réduction des pertes/du gaspillage (67 %)
- la consommation de produits de saison (58 %)
- l'approvisionnement en produits locaux, en circuits courts (43 %)
- la limitation de l'utilisation du plastique et des emballages (28 %)
- assurer une meilleure rémunération des agriculteurs (28 %)

Et pour ceux qui ne consomment pas du tout de produits alimentaires bio, le prix reste le 1er frein déclaré pour la non consommation. La remise en question de la réalité du bio reste en 2e position, devant le manque d'intérêt pour ces produits.

Les principales raisons évoquées pour ne pas consommer de produits alimentaires bio sont :

- des prix trop élevés (76 %)
- le doute sur le fait que le produit soit totalement bio (53 %)
- l'absence d'intérêt pour en consommer (47 %)
- insatisfaction concernant l'origine des produits bio (20 %)
- le manque de réflexe d'en consommer (18 %)
- privilégier l'achat de produits locaux non bio (17 %)
- l'offre en produits bio ne correspond pas aux besoins (16 %)
- le manque de goût des produits bio (16 %)
- avoir son propre jardin pour en cultiver (13 %)
- le manque d'information sur les produits bio (11 %)
- les produits bio sont difficiles à trouver dans les lieux d'achats habituels (5 %)

On observe une corrélation entre la consommation alimentaire bio et celle de produits bio non alimentaires. Les produits d'hygiène (shampooing, gel douche) sont les produits bio non alimentaires les plus achetés par la population en général (39 %) et encore plus parmi les consommateurs de produits alimentaires bio (54 %). Les produits ménagers (produit vaisselle, lessive) sont le deuxième type de produits bio non alimentaires les plus achetés, par 38 % de la population en général et par 51 % parmi les consommateurs de produits alimentaires bio. Viennent ensuite les produits cosmétiques (crèmes, maquillage) par 31 % de la population en général et par 44 % parmi les consommateurs de produits alimentaires bio, puis les vêtements et textiles (21 % / 29 %) et les produits de puériculture (12 % / 16 %).

Nouvelle campagne de communication "C'est bio la France !"

A l'occasion du dernier salon de l'agriculture (février 2025), l'Agence BIO a dévoilé la nouvelle campagne de communication. L'objectif partagé de la campagne (financée par le Ministère en charge de l'agriculture au titre de la transition écologique) est de rendre le bio désirable et relancer la consommation. La campagne «C'est BIO la France ! #Ayons le bioreflexe» explicitera que le bio fait pleinement partie du patrimoine culinaire et de la gourmandise française. Si la France n'est pas entièrement bio, le bio fait totalement partie de la culture française du bien manger. Elle s'articulera en 3 vagues, la première a été lancée à l'occasion du salon de l'agriculture où les productrices/producteurs, les transformatrices/transformateurs ont été mis à l'honneur (affichage à l'intérieur et à l'extérieur du salon, affichage métro, radio et affichage dans toute la France, ainsi que du digital sur toutes plateformes). La deuxième vague, avec un film publicitaire, débutera le 22 mai 2025 avec le Printemps bio, la célébration des 40 ans du label AB et la journée mondiale de la biodiversité, et enfin la troisième vague commencera lors de la Journée Européenne du bio le 23 septembre 2025.



Consommation alimentaire bio : actualités 2024

L'Agence BIO lance le BIO TOUR

Le projet de Tour de France du bio (ou BIO TOUR) s'inscrit en complémentarité avec la campagne de communication #BIO RÉFLEXE. Ce dispositif mobile de proximité déployé par l'Agence BIO et ses partenaires permet de partir à la rencontre du grand public afin de fournir des informations sur le bio sur un mode ludique, consensuel, pédagogique. Le BIO TOUR a pour objectif d'augmenter la connaissance et l'envie de bio afin de stimuler la consommation de bio (le bio représente actuellement 6 % des dépenses alimentaires) et la capacité à en mettre au menu quel que soit son budget. Il effectuera des arrêts dans plusieurs villes de France (entre avril et septembre 2024) avec des animations, quizz, dégustations, démonstrations, rencontres d'agriculteurs pour expliquer ce qu'est la bio, quels en sont ses bienfaits, comment en manger quel que soit son budget.

Lettre de veille INCA BIO 53, juin 2024

L'Agence Bio dresse un bilan positif de son Bio Tour

Débuté en avril 2024, le Tour de France du bio (ou BIO TOUR) de l'Agence BIO s'est inscrit en complémentarité avec la campagne de communication #BIO RÉFLEXE. Ce dispositif mobile de proximité avait pour objectif de partir à la rencontre du grand public afin de stimuler la consommation de bio. Entre avril et septembre 2024, il a effectué des arrêts dans une dizaine de grandes villes de France avec des animations, quizz, dégustations, démonstrations, rencontres d'agriculteurs bio... Ces événements ayant suscité l'enthousiasme de la part des consommateurs mais également des producteurs bio et des partenaires, l'événement devrait être reconduit en 2025 dans d'autres métropoles.

Lettre de veille INCA BIO 55, décembre 2024

Retrouvez les derniers webinaires sur l'AB 2024

Installation-transmission et AB : quel rôle des collectivités pour assurer le renouvellement des générations ?

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'association Bio en Normandie a organisé un webinaire sur l'installation-transmission-foncier à destination des collectivités et syndicats d'eau. L'occasion pour les décideurs politiques et les agents de mieux comprendre les enjeux du renouvellement des générations et d'identifier des pistes d'action pour agir à leur échelle. Rémi Beslé, vice-président à Redon Agglo (35) et Delphine Bonamy, conseillère métropolitaine à Nantes Métropole (44) ont apporté leur retour d'expérience.

Le replay est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=E5iPjIQkZCA>

Santé, bio et territoires : des perspectives en Normandie ?

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'association Bio en Normandie a organisé un webinaire sur le thème de la santé à destination des collectivités et syndicats d'eau. L'occasion pour les décideurs politiques et les agents de comprendre les liens entre agriculture biologique et santé et d'identifier des pistes d'action pour agir à leur échelle sur la santé humaine et le développement de la bio. Un état de l'art des expertises scientifiques a été apporté par l'ITAB. Puis, Alexandre Feltz, adjoint au maire et médecin, a témoigné sur le projet d'ordonnance verte porté par la ville de Strasbourg.

Actualisation de l'étude sur les externalités de l'agriculture biologique

En 2016, à la demande du Ministère de l'agriculture, l'ITAB réalisait une première analyse sur les externalités de l'agriculture biologique au regard de la littérature scientifique. Huit ans plus tard, le Ministère de la Transition Écologique a confié à l'ITAB, avec l'appui de chercheurs (INRAE, INSERM) l'actualisation de cette étude, par la prise en compte de nouvelles publications scientifiques portant sur de multiples dimensions. En juin 2024, l'ITAB organisait un colloque de restitution de cette nouvelle étude. [Les présentations et les vidéos sont disponibles ici par catégorie](#) (santé humaine, climat, biodiversité, sol).

Synthèse des évolutions réglementaires majeures 2024

Voici résumée en quelques points la synthèse des évolutions réglementaires majeures parues au cours des derniers mois et qui impactent la production biologique.



Les serres chauffées bio ont 5 ans de plus pour passer aux énergies renouvelables

Le Comité national AB de l'INAO qui s'est tenu le 11 juillet 2024 a accordé un délai supplémentaire de 5 ans aux agriculteurs bio pour faire passer les serres chauffées bio des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Les serres chauffées en conversion ou certifiées AB avant le 1er janvier 2020 ont donc jusqu'en 2030 - au lieu de 2025 - pour passer aux énergies renouvelables. Cette obligation d'énergies renouvelables est déjà en vigueur pour les nouvelles serres ou celles entrées en certification après cette date.



Un cahier des charges français pour le sel biologique

Pour certaines productions biologiques, lorsqu'il n'existe pas encore de règles spécifiques à l'échelon européen, l'INAO, via le CNAB, peut définir des cahiers des charges nationaux. Les dispositions qui y sont inscrites deviennent alors obligatoires pour quiconque voudrait commercialiser en bio les produits qu'elles couvrent précisément. Ainsi, l'arrêté homologuant le cahier des charges national concernant le mode de production biologique du sel a été validé par arrêté le 15 juillet 2024 puis publié au Journal Officiel de la République Française le 31 juillet 2024. Ce cahier des charges national vise à harmoniser les pratiques des opérateurs au niveau français et assurer le respect de garanties minimales. Les premières démarches de certification ont démarré chez certains sauniers et paludiers de la région des Pays de la Loire, notamment sur les secteurs de Noirmoutier et Guérande.



POUR ALLER PLUS LOIN

MISE EN PLACE DE PSE SPÉCIFIQUES POUR L'AB EN NORMANDIE

Pour soutenir les producteurs bio sur leurs aires d'alimentation de captage d'eau potable, plusieurs collectivités ayant la compétence Eau ont lancé un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dédiés à l'agriculture biologique.

En Normandie, Evreux Porte de Normandie (27) en est le premier exemple. Pour la collectivité, il s'agit de maintenir les externalités positives des systèmes en agriculture biologique pour la préservation de la qualité de l'eau et d'éviter d'éventuelles déconversions et donc la perte de services environnementaux.

Ainsi, le dispositif vise à rémunérer les services rendus par les agriculteurs biologiques pour protéger la qualité de l'eau, à partir d'un cadre notifié issu du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ce dispositif contient deux indicateurs avec un système de pondération (%) : 1) certification AB (90 %) et 2) % de jours de surfaces couvertes en période de lessivage (10 %). Le niveau de rémunération se situe entre 131 €/ha et 146 €/ha selon l'atteinte du 2e indicateur. Pour prétendre à ce PSE, les fermes doivent être 100 % bio.

A Caen (14), un dispositif similaire de PSE bio va être lancé à l'automne 2025. Il est à noter que le syndicat d'eau Eau du Bassin Caennais a fait le choix de lancer deux dispositifs. Le premier dispositif cible les fermes en grandes cultures en conventionnel. Il s'agit de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques agricoles avec un système de paiement pour améliorer la qualité de l'eau. Le second dispositif, PSE maintien bio, a les mêmes objectifs que le PSE d'Evreux : soutenir les fermes bio pour maintenir les externalités positives du mode de production biologique sur la ressource en eau.

Bien que son siège ne se situe pas sur le territoire normand, le syndicat d'eau Eau de Paris porte un dispositif PSE bio sur un bassin d'alimentation de captage d'eau potable (BAC de la Vigne) qui concerne plusieurs départements normands (Eure et Orne).

FACILITER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION BIO POUR DES PUBLICS SENSIBLES OU PRÉCAIRES

Répondant à des enjeux de santé par l'alimentation, plusieurs dispositifs se mettent en place pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser la consommation de produits biologiques. En 2023, la Ville de Strasbourg (67) fait partie des collectivités pilotes avec la mise en place d'ordonnances vertes. Il s'agit d'un dispositif permettant aux femmes enceintes d'accéder gratuitement à des paniers de légumes bio. Le dispositif prévoit également des ateliers de sensibilisation, notamment sur les perturbateurs endocriniens. Cette initiative a depuis essaimé un peu partout dans une trentaine de villes en France, dont Rennes, Angers...

Plusieurs collectivités normandes déploient cette initiative, notamment la métropole de Rouen Normandie (76). A Caen (14), le projet d'ordonnance verte est également en train d'être étudié par des professionnels de santé, afin de réduire l'exposition des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens et aux substances chimiques.

Par ailleurs, des projets de lutte contre la précarité alimentaire voient le jour. Avec des budgets contraints, il devient difficile de se nourrir suffisamment et avec de la nourriture préservant sa santé. Face à ce constat et alors que le taux de pauvreté s'élève à 25 % à Flers (61), le CCAS et la Ville de Flers développent un projet de caisse commune alimentaire (sécurité sociale alimentaire) à Flers. Plusieurs lieux de vente, notamment en bio, sont conventionnés. Sous la forme de chèques alimentaires, les bénéficiaires peuvent choisir des produits bio locaux.

A Angers (49), l'ADEME (Agence de la transition écologique) teste depuis début 2025, le dispositif de "carte verte" qui offre une réduction sur les achats de produits "responsables". 200 foyers participent actuellement à cette expérimentation qui consiste à les récompenser de leur consommation vertueuse, via une remise de 20 % sur les produits concernés (les 20 % sont abondés via un financement ADEME). 32 points de vente commercialisant des produits du quotidien (produits alimentaires, d'hygiène, de beauté ou d'entretien), tous porteurs de labels environnementaux reconnus par l'ADEME, dont uniquement le label AB pour les aliments et les boissons, sont impliqués dans le dispositif. L'objectif du dispositif "carte verte" est d'accompagner la réduction de l'empreinte environnementale des achats du quotidien, en levant la contrainte du prix. Ce dispositif est gratuit pour ses usagers, pendant toute la durée de l'expérimentation (6 mois). A l'issue de l'expérimentation, si l'impact de la carte verte sur la transition écologique est prouvé, le service pourrait être pérennisé, par le biais d'autres financements.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette 15^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) en Normandie permet de mesurer le chemin parcouru par l'agriculture biologique depuis la 1^{re} édition en 2010 (données de 2008). Fin 2008, la région comptait 582 exploitations agricoles bio pour une part de SAU bio de 1,5 % (soit près de 32 000 ha). Fin 2023, ces chiffres ont quadruplé : on dénombre 2 341 exploitations bio (chiffre stable / 2022) pour une part de SAU bio de 6,7 % (soit près de 129 600 ha). Entre 2022 et 2023, dans la région, on enregistre autant de nouveaux engagements en AB que d'arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) et pour la première fois en Normandie, on observe un léger recul des surfaces engagées en bio (perte de près de 5 000 ha entre 2022 et 2023). Ce recul des surfaces bio est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021.

D'après les premières données disponibles pour l'année 2024, la tendance semble à la stabilisation dans la région : il y aurait encore eu autant de nouvelles exploitations à s'engager en AB que d'arrêts de certification bio. (le taux d'arrêt de certification bio serait de 5,13 % en 2024, tous motifs d'arrêt confondus). Parmi les motifs d'arrêt de certification bio, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) seraient majoritaires en 2024 dans la région (représentant 67 % des arrêts de certification bio), devant les arrêts totaux de l'activité agricole (18 %). Le "taux de déconversion" serait donc de l'ordre de 3,4 % en Normandie pour l'année 2024 (toutes productions bio confondues). Les bovins lait et viande bio, très présents en Normandie, seraient les principales productions concernées aussi bien par les arrêts de certification bio que par les arrêts d'activité bio dans la région en 2024.

Face aux difficultés rencontrées par la plupart des filières bio, notamment du fait d'un recul de la consommation alimentaire bio, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire avait mis en œuvre, au cours de l'année 2023, plusieurs aides exceptionnelles à destination des exploitations bio. Il est à noter qu'il s'agissait principalement d'aides à l'investissement, à la perte de trésorerie ou relatives à la perte de chiffres d'affaires. Le dispositif a été reconduit au printemps 2024. Fin 2024, un plan d'appui à la filière lait bio a spécialement été mis en place.

En complément de la campagne de communication #BIO RÉFLEXE, le Tour de France du bio (ou BIO TOUR) a été initié au printemps 2024 par l'Agence BIO. Ce dispositif de communication avait pour objectif de partir à la rencontre du grand public afin de fournir des informations sur le bio et stimuler la consommation de produits bio. Suite aux retours positifs des consommateurs mais également des producteurs bio et des partenaires, cet événement est reconduit en 2025 dans de nouvelles villes (12-14 septembre 2025 à Rouen-76).

Après plusieurs années de baisse, la consommation de produits alimentaires bio à domicile semble maintenant se stabiliser. Il reste encore des leviers de croissance, notamment via l'application de la loi EGAlim 2 et son objectif d'atteindre 20 % de produits bio en restauration hors domicile. Parmi les opportunités de développement pour les filières bio de Normandie, l'association AgriParis Seine (association de coopération territoriale réunissant sept acteurs ou collectivités, dont la ville de Paris) souhaite contribuer à la structuration de filières alimentaires de qualité (en particulier en AB) et de proximité, notamment pour approvisionner les espaces de restauration collective de ses membres, ce qui représente plusieurs millions de repas/an.

COMITÉ RÉDACTIONNEL

La Chambre d'agriculture de région Normandie

Porte-paroles de l'agriculture et des territoires, les Chambres d'agriculture de Normandie œuvrent pour améliorer la multi-performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières (aide à la performance technico-économique, à l'analyse et à la stratégie, soutien dans la diversification des activités...). Elles accompagnent la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi. Elles contribuent également au développement durable, à la préservation des ressources naturelles, à la réduction des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique. Les Chambres d'agriculture de Normandie interviennent également dans des missions d'observation et d'expertise. C'est à ce titre qu'elles pilotent l'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Normandie, en collaboration avec le réseau bio normand.

Plus d'information sur : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/sinformer/etre-agriculteur/produire/agriculture-biologique>

Bio en Normandie

Bio en Normandie est l'association régionale qui fédère les producteur.ices et acteurs de la bio. Créée par et pour les agricultrices et agriculteurs bio, Bio en Normandie œuvre depuis plus de 30 ans pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique exigeante, résiliente et locale.

L'association est rattachée à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Ce réseau d'agriculteurs et agricultrices bio défend un modèle agricole, des valeurs et le projet d'une société humaniste et solidaire. La FNAB représente et défend les paysannes et paysans bio et développe l'AB de manière cohérente et globale, dans l'intérêt général.

Bio en Normandie intervient de manière globale et transversale sur l'ensemble de la filière. Quatre grandes missions sont réalisées :

- Accompagner individuellement et collectivement les producteurs dans une démarche de progrès, de l'installation jusqu'à la transmission
- Développer et structurer des filières biologiques locales et territorialisées
- Accompagner les collectivités dans la transition agricole et alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible à tous

En tant qu'association régionale spécialisée dans le développement de l'agriculture biologique, Bio en Normandie collabore à la production de l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

Plus d'information sur : <https://bio-normandie.org/>

En collaboration avec l'Agence BIO

Plus d'information sur : www.agencebio.org



Et la DRAAF Normandie

Plus d'information sur : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉDACTION ET COORDINATION :

Sophie CHAUVIN
Chambre d'agriculture de région Normandie
6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
normandie.chambres-agriculture.fr

EN CO-PRODUCTION AVEC :

Héloïse BILLOT
Bio en Normandie
Siège social :
2 bis Longue Vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY
Tél : 06 99 78 52 92
bio-normandie.org/

Antenne de Val de Reuil :
Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts-Prés
1 voie des Vendaises
Parc d'activités du Vauvray
27100 VAL-DE-REUIL



Action réalisée avec le soutien de



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATOIRES DONNÉES 2023-2024
AVRIL 2025

     normandie.chambres-agriculture.fr

